

6211-02-0b2

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire
 M. PIERRE RENAUD, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES
DU LAC SAINT-JEAN 2017-2026**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 11 mai 2017 à 13 h
Salle Alma
Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 11 MAI 2017

MOT DU PRÉSIDENT 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. TOMMY TREMBLAY 13

M. MARC ARCHER..... 19

MME DIANE DIONNE..... 29

M.ÉRIC SCULLION..... 38

M. LUC GIBBONS..... 46

M. JACQUES GAINARD..... 49

M. ROGER TREMBLAY 62

MME PAULINE MATTEAU 73

M. CLAUDE DUCHESNE 77

M. MARC ARCHER..... 83

M. GÉRALD O'BOMSAWIN..... 92

M. ÉRIC SCULLION..... 98

M. LAVAL TREMBLAY 116

MME CLAIRE SIMARD..... 129

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DU 11 MAI 2017**

MOT DU PRÉSIDENT

5

LE PRÉSIDENT :

10

Donc, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique portant sur le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean 2017-2026 par Rio Tinto Alcan.

Je vous demande s'il vous plaît de mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques.

15

Avant de laisser la parole aux participants, nous allons vérifier avec le promoteur et les personnes-ressources, on va faire les suivis de dépôt de documents et de questions en suspens.

20

Donc, je vais aller tout d'abord du côté du promoteur. Donc, nous avons quelques points dont par exemple, des capsules à déposer. Donc, je vais vous laisser la parole, Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

25

Merci. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour Messieurs les Commissaires. Donc, on a déposé à la commission:

30

- le rapport de suivi 2014 sur le Programme de stabilisation des berges;

- les données sur le bilan énergétique présentées de façon saisonnière en fonction des apports hydriques;

- la référence dans l'étude d'impact relativement aux accès de la faune aquatique aux principaux milieux humides;

35

- le rapport de suivi environnemental et faunique 2016, c'est sur les visites de reconnaissance de milieux humides riverains;

- la capsule sur le niveau moyen du Lac Saint-Jean;

40

- la capsule sur la dynamique sédimentaire et l'érosion des berges et les courbes du scénario M selon la méthode d'analyse de l'étude d'impact, référence la QC-88.

LE PRÉSIDENT :

45 Très bien. Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

50 On voudrait aussi revenir sur quelques questions posées lors de la séance. Donc, je confirme que le chiffre avancé de soixante-dix millions (70 M) relativement aux valeurs des terrains de RTA autour du Lac Saint-Jean et cette valeur est basée selon les rôles d'évaluation.

55 En ce qui concerne les initiatives en efficacité énergétique, les réfections de roues d'eau sont maintenant complétées et aucune nouvelle intervention n'est prévue sur un horizon de 10 ans.

Pour les initiatives en amélioration de la performance sur l'horizon 2017 – 2026, on va pouvoir vous revenir avec plus d'informations au cours des prochains jours; ça demande un peu plus de travail.

60 À la question sur la répercussion en mégawatts de la baisse d'un pouce en 24 heures sur la production d'électricité, elle correspond à 82.6 mégawatts/jour soit un équivalent au tarif d'environ quatre-vingt-dix-mille dollars (90 000 \$).

65 À la question sur la répercussion en mégawatts pour maintenir le niveau à 14 pieds 100% du temps, si cela vous convient Monsieur le Président, je passerai la parole à monsieur Bruno Larouche qui présenterait une courte capsule en appui à la réponse.

LE PRÉSIDENT :

70 Très bien, merci.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Et la capsule a également été déposée à la commission.

75 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

80 **M. BRUNO LAROCHE :**

Oui, alors Monsieur le Président, j'aimerais rappeler, bon, sur cette figure-ci, on voit le bassin versant du Lac Saint-Jean. En vert foncé, c'est la partie qui est contrôlée par nos réservoirs d'amont et

85 la partie en vert pâle, c'est la partie qui n'est pas contrôlée donc les apports sur cette partie-là varient au gré des précipitations.

Lorsqu'on veut parler de notre capacité à respecter le niveau minimum évidemment c'est plus difficile quand il y a peu d'apports en tant, c'est quand on a des sécheresses.

90 Fait que j'ai fait une simulation. J'ai regardé bon typiquement dans la période été/automne, on a quatre groupes disponibles à notre centrale de la Chute-des-Passes puis lorsqu'on est dans des conditions de sécheresse, on met cette centrale-là au maximum avec les quatre groupes disponibles, ce qui donne 435 mètres cubes par seconde.

95 Pour rencontrer nos charges, nos alumineries - ou j'aurais peut-être pu mentionner que, une fois qu'on a fixé le débit de la Chute-des-Passes, on vient de fixer la production sur l'ensemble de la Péribonka parce que les deux autres centrales sont au fil de l'eau.

100 Pour rencontrer les besoins d'alumineries, il faut que, sortir du Saguenay 1 250 mètres cubes par seconde pour générer à l'Île Maligne et générer à Shipshaw, Chute-à-Caron, fait que là la production est fixée sur la Péribonka. La production est fixée sur le Saguenay.

105 Puis pour être en équilibre, si on sort 1 250 puis avec un apport de 435 qui vient de la Chute-des-Passes, il faut que cette partie du bassin contribue pour 815 de sorte que 435 plus 815, on est à l'équilibre, il sort 1 250.

110 Fait que supposons qu'on est, j'ai fait une simulation, supposons qu'on est au 10 août puis on est à 14 pieds. Donc, si à 14 pieds, il rentre 815 mètres cubes par seconde on n'a pas de problème, on est capable d'assurer nos alumineries sans perdre de mégawatts, sans manquer de mégawatts.

Puis là, j'ai fait une simulation. Si les apports de la partie verte pâle représentent 80% de la normale, il nous manquerait 33 mégawatts.

115 Je peux essayer, bon, je vais en parcourir deux ou trois, 70% de la normale donc toute la partie verte pâle je rappelle, ça représenterait un manque de 116 mégawatts puis je suis allé dans l'historique des apports qu'on a depuis 1953 puis la séquence la plus faible que j'ai trouvé c'est 40% de la normale. Je ne me rappelle plus de quelle année mais dans ces conditions, il nous manquerait 390 mégawatts.

120 Fait que ça montre la difficulté de rencontrer à tout prix un minimum puis le déficit est d'autant plus sévère que la sécheresse est sévère.

LE PRÉSIDENT :

125 Et la durée de la sécheresse bien entendu.

M. BRUNO LAROUCHE :

Oui, puis la durée effectivement. Ça c'est.

130

LE PRÉSIDENT :

C'est un instantané.

135

M. BRUNO LAROUCHE :

C'est un instantané exactement, exactement.

140

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

145

Donc, il resterait un dernier point Monsieur le Président. Donc en ce qui concerne la limite d'influence du lac sur le niveau de la Rivière Ashuapmushuan dans son embouchure, je demanderais à madame Jollette de procéder à une courte explication à l'aide d'une carte.

Cette carte à déjà été déposée en référence, c'est une réponse à la question QC-7.

150

MME CAROLINE JOLETTE :

En fait Monsieur le Président, hier on nous avait demandé la zone d'influence du niveau 17 pieds dans la Rivière Ashuapmushuan. Sur la carte de la réponse à la QC-7, on présente la limite d'influence 17.5 pieds sur la Rivière Ashuapmushuan. Donc, c'est l'information qu'on a. Ça ici c'est, ah, ça c'est la Mistassini, je vais descendre. Excusez.

155

Donc, ça ici, c'est la limite d'influence du 17.5 pieds, donc c'est en amont du pont de Saint-Félicien, c'est dans le secteur des Chutes-à-Michel qu'on appelle. Elle est représentée par la ligne bleue la limite d'influence du 17.5, une fine ligne bleue. Donc, elle s'arrête ici.

160

Donc, on peut penser que la limite d'influence du 17 pieds est située à l'aval de cette zone, mais elle n'est pas localisée précisément dans la Rivière Ashuapmushuan.

165

Donc, c'est l'information qui va être déposée.

LE PRÉSIDENT :

170

Très bien, je vous remercie. Vous avez d'autres informations Monsieur Gauthier? Est-ce qu'il y avait d'autres informations que vous deviez déposer?

MME CAROLINE JOLETTE :

175

On me mentionne ici que ce n'est pas les Chutes-à-Michel mais c'est plutôt les Rapides Arcand.

LE PRÉSIDENT :

180

Très bien.

MME CAROLINE JOLETTE :

185

Précision.

LE PRÉSIDENT :

190

Donc merci pour la précision.

Maintenant nous allons aller du côté des personnes-ressources. On va débiter avec le ministère de la Faune. Est-ce que vous avez des éléments à nous communiquer? Il était question entre autres de, si le ministère ou la Sépaq avaient des données dans le Parc de la Pointe-Taillon?

MME KARINE GAGNON :

195

C'est par rapport aux suivis que le Parc de la Pointe-Taillon fait sur ses berges. Il y a effectivement un rapport qui est daté de 2013 qui explique tous les secteurs et tous les reculs qu'ils ont calculés. En moyenne, c'est effectivement 0.2 mètres comme ça avait été avancé.

200

Puis pour la partie de l'Île Bouliane du côté du lac, c'est effectivement 60 centimètres par année depuis qu'il y a le suivi, depuis 2002. S'il y a d'autres questions par rapport à ça, il y a Claude Pelletier qui est ici, qui est responsable de la conservation, qui s'occupe du suivi donc qui pourrait répondre plus en détail aux questions.

205

Puis la Direction des parcs a déposé au BAPE le rapport.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

210

MME KARINE GAGNON :

Ou va le déposer incessamment.

215

LE PRÉSIDENT :

Incessamment. Je vous remercie. Alors c'était tout. Vous n'avez rien d'autres à signaler. Bon très bien.

220

Maintenant du côté du ministère du Développement durable et de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Donc il y avait aussi la question, est-ce que le ministère avait ses propres suivis sur le recul des berges au Lac Saint-Jean. Est-ce que le ministère a des données de son côté?

225

M. GUILLAUME THIBAUT:

Oui, non, on confirme que le ministère fait pas de suivis de son propre chef du recul des berges.

230

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Hier, en fin de soirée, il y avait la question de l'entente qui était sousjacente au décret de 1986.

235

Avant de vous laisser la parole, je veux signaler que la MRC Lac-Saint-Jean-Est nous a remis un document hier qui est daté de juin 1986. C'était le document ministériel donc qui impliquait le ministre de l'Environnement du temps et le ministre des Ressources naturelles du temps en 86. C'est un document, j'ai juste eu le temps de le feuilleter rapidement pour voir qu'est-ce qu'il y avait à l'intérieur. Donc il y a comme un genre de préambule qui explique l'entente et l'entente suit cette explication-là. Donc, c'est un document donc on peut le voir qui a été diffusé à l'été de 1986.

240

Donc, je voulais apporter la précision. Donc, nous normalement, on va regarder, on va s'assurer, on a reçu une copie de l'entente de la part du ministère. On va juste faire une vérification pour s'assurer que les deux documents correspondent. Mais ce qu'on va probablement faire, on va scanner le document de juin 86, on va le mettre en ligne parce qu'autrement dit, l'entente est dedans mais en même temps, il y a la présentation des ministres au sujet de l'entente. Donc, c'est-à-dire ça enrichit mieux l'explication.

245

250

Bon, on va probablement procéder comme ça, c'est pour ça que je voulais le signaler sur cet aspect. Maintenant, on avait posé aussi à monsieur Rochon hier soir la question sur entre autres, bon, pourquoi il y avait eu le mécanisme de l'entente et notamment aussi si dans un prochain décret, est-ce

que ce serait la même façon de faire? Est-ce qu'il y aurait une entente qui devrait précéder une autorisation de la part du gouvernement du Québec.

Donc, je vous laisse la parole là-dessus.

255

M. GUILLAUME THIBAUT :

Oui, Monsieur le Président. L'entente comme tel, provient d'une recommandation du BAPE au chapitre 8, la recommandation 3.17 qui disait que l'autorisation du Programme des berges devrait être conditionnée par l'établissement d'une entente d'une durée de 10 ans entre le promoteur et le gouvernement du Québec.

260

Fait que, en tout cas, c'est l'information qu'on a parce qu'on présume que c'est le gouvernement qui a décidé de prendre en compte cette recommandation-là parce que nous on n'a pas personne à l'interne qui était présent à l'époque pour confirmer ça. Mais visiblement c'est une question pour s'assurer pour ne pas contrevenir probablement aux droits de 1922 pour lesquels Rio Tinto, parce qu'à l'époque Alcan avait des droits de monter le niveau jusqu'à 17.5 ça fait que pour être sûr qu'on ne contrevenait pas, ça prenait une entente. C'est un peu comme ça que ça été.

265

LE PRÉSIDENT :

Donc, le promoteur s'engageait à ce moment-là, démontrait de façon volontaire qu'il s'engageait à respecter les paramètres du décret à ce moment-là.

270

M. GUILLAUME THIBAUT :

Exact.

275

LE PRÉSIDENT :

Via cette entente, c'était la preuve écrite.

280

M. GUILLAUME THIBAUT :

Hum, hum.

285

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vous remercie.

290

M. GUILLAUME THIBAUT :

295

Puis bien pour compléter, pour un futur décret pour la situation actuelle, sans avoir une position formelle, ce qu'on peut dire c'est que la façon que le décret a été dirigé en 86, ce n'est pas la même façon que les décrets sont rédigés aujourd'hui.

300

À l'époque, tous les documents qui étaient déposés, les études d'impact et tout ça étaient en annexe au décret et ne faisaient pas partie des conditions de décret comme tel. Maintenant, des situations comme ça, il y a des décrets et des ententes, on n'a pas ça même, à notre connaissance, c'est probablement le seul décret qui est accompagné d'une entente.

305

Maintenant la condition 1 de chaque décret cite tous les documents qui sont déposés par le promoteur comme dans le cas présent, l'addenda 4, le scénario M seraient intégrés dans la condition 1. Tous les engagements qui seraient pris dans l'éventuelle procédure d'acceptabilité environnementale seraient tous listés.

310

Donc, ça serait des engagements qui seraient intégrés dans les conditions de décret pour lesquels le gouvernement aurait un pouvoir de les faire respecter. Donc, ce qu'on pense c'est qu'une entente serait possiblement pas nécessaire pour un prochain décret, mais ça serait probablement au gouvernement de décider comment qu'il veut le rédiger.

315

LE PRÉSIDENT :

Donc, on procède par des engagements écrits du promoteur.

M. GUILLAUME THIBAUT :

320

Exact.

LE PRÉSIDENT :

325

Et après ça le décret est passé. Donc ça serait les méthodes plus récentes.

Très bien, je vous remercie pour l'information. Est-ce que vous avez d'autres points?

M. GUILLAUME THIBAUT :

330

Bien je pense qu'il avait été demandé si le ministère faisait un suivi d'application de la politique de protection des rives au niveau des MRC.

335

LE PRÉSIDENT :

Oui, en marge, oui, effectivement.

340

M. GUILLAUME THIBAUT :

Oui, c'est ça. Bien, dans le fond tout ce qu'on peut dire, c'est que le ministère s'assure de l'intégration de la politique au niveau des schémas d'aménagement des MRC. Il y a même un pouvoir si jamais, en tout cas, il y a un problème ou ça ne va pas assez vite, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la LAU permet au ministre de pouvoir donner l'intégration de la politique. Je ne sais pas dans quel cas ça été utilisé mais c'est possible.

345

350

Puis, tout ce qu'on sait, c'est ça. Au Lac Saint-Jean les politiques sont intégrées au schéma d'aménagement mais il n'y a pas de, une fois qu'on s'est assuré que les lignes directrices de la politique sont intégrées, nous on ne fait pas de suivi comme tel après ça, ça revient aux municipalités et MRC.

LE PRÉSIDENT :

355

Donc, la responsabilité, vous vous assurez que la prise en compte est faite au niveau des schémas d'aménagement et de développement et, à ce moment-là, quand c'est fait, votre rôle s'arrête là.

M. GUILLAUME THIBAUT :

360

Oui, exact.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour la précision.

365

M. GUILLAUME THIBAUT :

Ça me fait plaisir.

370

LE PRÉSIDENT :

Du côté du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, est-ce qu'il y a des points?

375

M. CARL TREMBLAY :

380 On a déposé certains documents qui nous ont été demandés en copie papier. Je ne ferai pas la nomenclature des documents en question, mais tout ce qui a été demandé, a été déposé.

LE PRÉSIDENT :

385 De toute façon, nous allons faire le suivi si, éventuellement, il en manquait un, on vous recontactera.

J'aimerais aborder un point, c'est en rapport avec les documents historiques. Hier, on avait posé une question sur c'est quoi le niveau minimum que le lac peut atteindre. On avait la question du 2.5
390 pieds versus -2.5 pieds. Ce qui est intéressant, c'est qu'on a regardé la version, on est allé revisiter ça ce matin puis on a regardé la version anglaise et la version française du même document qui date du, le document ça réfère, c'est marqué copie du rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif en date
395 16 décembre 1926, approuvé par le Lieutenant Gouverneur, le 17 décembre 1926. Ça c'est la version en français. Et ça dit: « concernant la requête de Duke Price Power Co. Limited en vue de l'approbation des plans et devis ayant trait à l'utilisation de l'énergie hydraulique de la Grande Décharge du Lac Saint-Jean. » Ça c'est la copie française.

En anglais, bon, bien c'est la même chose mais en anglais.

400 Par contre, lorsqu'on lit la version française parce que, dans 1922, il n'y a pas de référence. On n'a pas vu aucune référence à des niveaux minimum. Alors la version française dit, bon, je vais essayer d'éviter en tout cas, je vais le lire au complet, la phrase est extrêmement longue : « Le Lieutenant Gouverneur en Conseil se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette approbation si la requérante, ses successeurs ou ses cessionnaires, à l'aide de barrages, ouvrages et autres structures maintiennent
405 le niveau des eaux dudit lac à hauteur supérieure à la hauteur maximum autorisée de 17.5 pieds au-dessus de la ligne zéro sur l'indicateur, donc la ligne Roberval, le niveau d'eau au quai de Roberval ou la baisse à moins de 3.5 pieds au-dessus de ladite ligne zéro durant la saison de navigation ou à moins de 2.5 pieds en toutes autres périodes. » Donc plus 2.5 pieds en toute autre périodes.

410 La version anglaise dit concernant la hauteur minimale en période de navigation dit la même chose, 3.5 pieds au-dessus de la référence zéro pendant la saison de navigation ou pas plus bas que 2.5 pieds au-dessous du zéro.

415 Donc, la première référence en anglais dit pas descendre en bas de 3.5 pieds au-dessus du zéro et ne pas descendre en bas de 2.5 pieds au-dessous du zéro.

420 Donc, dans la version française ce qui manque après le 2.5 pieds c'est le « au-dessous du zéro » hein, la phrase ça dit : « la saison de la navigation ou à moins de 2.5 pieds en toute autre période ». Ça s'arrête là.

425 Alors la question qu'on aimerait avoir, c'est que nous autres on a deux versions d'un document en anglais ça reste l'Arrêté en conseil 2347, on a dit 2347 ici. On voit qu'il y a une différence entre les deux versions, c'est quelle version, juste techniquement, dans une situation comme ça quelle version qui va primer? Parce qu'on voit que c'est deux documents faits par le greffier du Conseil exécutif de l'époque où les deux cas c'est signé monsieur A. Morissette, le Greffier du Conseil exécutif, donc certifié par la signature dans les deux cas.

430 Donc, le document français semble être moins précis que le document en anglais. Donc, c'est quoi la valeur des deux documents dans ce temps-là qui se contredisent? Ça serait ça la question.

M. CARL TREMBLAY

Je vais faire appel à Maître Martine Michaud pour répondre à la question s'il vous plaît.

435 **LE PRÉSIDENT :**

Alors bonjour.

440 **MME MARTINE MICHAUD :**

Bonjour. Selon moi la version originale serait la version anglaise. J'ai une version signée à la main comparativement aux versions françaises où on voit que la traduction et les signatures on été dactylographiées uniquement.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

450 **MME MARTINE MICHAUD :**

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

455 Alors c'était la précision qu'on voulait obtenir. Fait que ça répond. Est-ce qu'il y avait d'autres points Monsieur Tremblay?

460 **M. CARL TREMBLAY :**

Non, pas pour nous merci.

LE PRÉSIDENT :

465 Parfait, je vous remercie.

Maintenant, le registre est ouvert pour ceux qui veulent poser des questions. J'ai quelques noms ici à Alma qui sont encore sur la liste. Je vais les appeler en premier.

470 Maintenant, si vous avez l'intention de présenter un mémoire vous devez préalablement remplir le formulaire électronique de l'avis d'intention mis en ligne et disponible sur le site Web du BAPE dans la section **À surveiller** du mandat en cours ou nous contacter par téléphone si vous n'êtes pas en mesure d'accéder au formulaire en ligne.

475 Alors pour les participants, comme d'habitude, je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions, sauf ceux qui sont nécessaires à la compréhension.

480 On va encore aller avec la formule des deux questions. Par ailleurs, vous pouvez toujours vous réinscrire au registre. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées, sauf quand ce sont mes collègues qui posent des questions.

485 Je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ceci afin d'assurer un débat serein et respectueux.

490 Enfin, encore concernant les formulaires, là on a encore distribué des formulaires. Il y en a d'autres qui sont disponibles à l'accueil donc ceux qui n'ont pas encore rempli de formulaires, il serait très apprécié que vous répondiez au questionnaire. Et gênez-vous pas, aussitôt que c'est répondu vous pouvez vous lever, allez les porter comme ça plus on va avoir de questionnaires plus on peut évaluer la qualité de nos services.

495 Maintenant, je vais faire un petit tour du côté du registre. On ne m'a pas remis de nouvelles feuilles mais pour l'instant, je vais appeler ici le nom que j'ai, c'est monsieur Tommy Tremblay, est-il ici? Oui.

Bonjour, Monsieur Tremblay.

500

M. TOMMY TREMBLAY :

505 Bonjour. Rappelons que je représente le Conseil régional de l'environnement et développement durable du Saguenay Lac Saint-Jean, organisation qui fait partie du Comité des Parties Prenantes.

510 Ma question est la suivante. Donc, Rito Tinto a procédé à l'aménagement de plusieurs kilomètres de perrés donc d'enrochement des berges autour du lac depuis le début du Programme, qui contribue fortement à l'artificialisation des rives. Est-ce que ce serait possible de remplacer de façon graduelle ces aménagements par des méthodes moins invasives?

LE PRÉSIDENT :

515 Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

520 Je vais laisser madame Jollette répondre à la question. Ça fait deux fois que je me fais prendre, excusez.

MME CAROLINE JOLETTE :

525 En fait, les interventions qu'on réalise doivent être adaptées aux conditions érosives que l'on rencontre donc le Lac Saint-Jean c'est grand. Ça l'a 43 kilomètres par 24 kilomètres donc la hauteur de vague peut aller au-delà de deux mètres.

530 Donc c'est bien certain qu'il faut aménager des interventions qui sont adaptées. Donc, l'empierrement est une intervention de choix quand on rencontre ces conditions érosives-là. Donc c'est ce qu'on pourrait dire.

LE PRÉSIDENT :

535 Des techniques mixtes qui font appeller à la végétation, quel est le potentiel autour du lac, notamment dans les zones les plus érosives?

MME CAROLINE JOLETTE :

540 En fait quand on peut, on peut mettre en place des techniques justement de végétation dans des endroits où c'est plus calme.

Mais effectivement quand on met en place des perrés, on accompagne ça d'une technique végétale. Donc, on met en place le perré puis au-dessus de la crête on plante des végétaux.

Donc, c'est la façon de rendre la bande riveraine avec des végétaux là.

545

LE PRÉSIDENT :

Du côté de la dimension des pierres, il semble qu'il y a une attention particulière qui est portée à ça notamment au niveau faunique, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur le processus quand vous faites une demande d'autorisation donc ça veut dire les ministères s'intéressent au type de pierre que vous mettez aux dimensions. Quelles sont les préoccupations à ce moment-là qui sont invoquées pour fixer la dimension des pierres?

550

MME CAROLINE JOLETTE :

555

En fait, dans les rivières, on peut se permettre de diminuer la grosseur des pierres, on peut même utiliser des pierres rondes. C'est l'intervention 25150 qu'on appelle parce que c'est l'érosion principalement fluviale puis ça demande des pierres plus petites.

560

Au lac, le critère de conception est surtout la hauteur de vague, donc on peut aller jusqu'à des bonnes pierres de plus d'un mètre de diamètre puis on utilise les pierres dans les carrières, il y a des pierres de granite, il y a des pierres de calcaire.

LE PRÉSIDENT :

565

Sur le bord du lac, ce que je comprends c'est que le couvercle de glace se forme rendu au mois de décembre. Après ça le niveau du lac baisse. Ça veut dire que les glaces de rivage viennent appuyer tandis qu'au printemps il n'y a pas vraiment de départ de glaces de rivage, elles vont fondre sur place, si je comprends bien?

570

MME CAROLINE JOLETTE :

Oui, la plupart du temps, elles fondent sur place. Elles sont accotées dans le fond puis elles fondent sur place.

575

LE PRÉSIDENT :

Donc, elles ne viennent pas. Il n'y a pas d'effet, disons, il n'y a pas d'effet de mouvement qui ferait que des rochers pris dans les glaces seraient entraînés au large, vous ne constatez pas ça j'imagine autour du lac?

580

585

MME CAROLINE JOLETTE :

Moins dans le cas de nos perrés, nos empiètements, plus dans le cas des épis, des structures qui ont à peu près 100 mètres de long là on peut.

590

LE PRÉSIDENT :

On peut, oui, une certaine nuance c'est important. O.K. Très bien je vous remercie. Oui, Monsieur Tremblay.

595

M. TOMMY TREMBLAY :

Oui. Alors étant donné que, bon, je comprends que c'est peut-être pas possible de changer, même de façon graduelle là les perrés, comment Rio Tinto compte amoindrir les impacts liés à l'artificialisation des rives?

600

LE PRÉSIDENT :

Ça il faut comprendre de votre, de façon que vous formulez la question, si c'est principalement les épis qui font saillis vers le large qui semble vous fatiguer plus que les perrés, c'est ce que je comprends?

605

M. TOMMY TREMBLAY :

Bien en fait, dans l'étude d'impact environnemental, je pense que c'est une note d'un des ministères, on évaluait que 77% des rives du Lac-Saint-Jean étaient artificialisées. Donc, comment est-ce qu'on peut redonner au Lac-Saint-Jean un caractère plus naturel si on ne peut pas s'attaquer aux perrés donc qu'est-ce qu'on peut faire là?

610

LE PRÉSIDENT :

C'est certain que, on le voit sur les figures, les épis donnent, bien ils sont entre autres là pour bloquer les rives du littoral mais on voit que ça fait des plages asymétriques, là, il y a plus de sable fait que nous on voit très bien sur beaucoup de photos alors ça enlève en partant un caractère linéaire aux plages.

615

620

M. TOMMY TREMBLAY :

Hum, hum.

625

LE PRÉSIDENT :

630

Mais du côté technique, les épis dans quelle circonstance vous pouvez mettre des perrés mais dans quelle circonstance vous devez mettre des épis plus particulièrement?

MME CAROLINE JOLETTE :

635

En fait, les structures de rétention épis brise-lames sont mises en place dans nos zones de plages donc les 45 kilomètres de plages puis les 50 que l'on propose. C'est des zones potentielles puis quand la fréquence des rechargements est élevée, comme aux deux trois ans, quand il y a une volonté aussi du secteur parce que ce n'est pas juste au niveau technique quand il y a une volonté du secteur, les gens nous demandent de réduire la fréquence.

640

Donc, les alternatives qui s'offrent c'est justement les épis puis ça fait en sorte de stabiliser la plage. Puis suite à la mise en place des épis, on voit vraiment une diminution dans la fréquence des travaux. Fait que c'est vraiment dans ces cas-là.

645

LE PRÉSIDENT :

Une absence d'épi, ça implique des rechargements plus que périodiques, c'est ça que ça veut dire, l'inconvénient, l'avantage.

650

MME CAROLINE JOLETTE :

Oui, c'est ça la différence. Puis tout dépendant des secteurs bien il y a des secteurs que même sans épi on ne recharge pas souvent, on peut recharger aux 15 ans. Il y en a d'autres qu'on recharge aux cinq à sept ans. Puis 97% des secteurs qui ont été analysés dans l'étude d'impact avaient une récurrence de rechargement acceptable à optimal, soit de cinq à sept ans et plus.

655

Donc ça c'est le portrait de la fréquence des rechargements autour du Lac Saint-Jean.

660

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et, dans l'entente qui a été signée donc ça l'a été entérinée via un décret. Comme monsieur Thibault l'a expliqué, il y a des comités, un comité technique puis un comité scientifique.

665

Donc, dans le sens des questions de monsieur Tremblay, est-ce que ces comités-là aussi pourraient éventuellement jouer des rôles pour tenter d'optimiser les choses si on peut éviter un perré, on fait du rechargement, est-ce que ça peut être un des rôles de ces comités?

670

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

675

Le Conseil de gestion pourrait donner des mandats aux comités technique et scientifique à l'égard de la protection des berges effectivement. Il va falloir que les techniques évoluent aussi parce qu'on a fait une revue exhaustive de toutes les techniques possibles de protection des berges et il y a toujours un compromis érosion versus protection.

680

Puis on voit que les techniques qui sont mises en place, c'est des mesures efficaces puis aller dans des méthodes plus douces bien, font en sorte que les techniques ne le sont pas.

685

LE PRÉSIDENT :

Très bien je vous remercie. Oui, Monsieur Tremblay?

690

M. TOMMY TREMBLAY :

Vous me permettez une nouvelle question?

695

LE PRÉSIDENT :

Oui.

700

M. TOMMY TREMBLAY :

Donc, je veux juste m'assurer d'avoir la bonne. On a parlé hier de la protection de la bande riveraine, donc Rio Tinto semble reporter une partie de la responsabilité sur les municipalités mais en tant que propriétaire, Rio Tinto n'a-t-il pas une certaine responsabilité?

705

Oui, les municipalités ont l'obligation de l'application réglementaire mais c'est à chaque propriétaire dont la responsabilité a de protéger sa bande riveraine. Si quelqu'un a un chalet sur le bord de l'eau, on doit le protéger. Le plus grand propriétaire terrien autour du lac, c'est Rio Tinto. Donc, en tant que propriétaire devrait-il montrer l'exemple?

710

LE PRÉSIDENT :

Nous allons poser la question à monsieur Gauthier.

715

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Je vais inviter monsieur Dallaire à répondre à la question Monsieur le président.

720

M. RICHARD DALLAIRE :

Effectivement, on a un rôle à jouer en tant que propriétaire de terrain. On est quand même propriétaire d'un bon nombre de terrains tout le tour du Lac Saint-Jean.

725

Dans les contrats de location, on exige que la réglementation municipale soit respectée. La politique de protection des rives du littoral, c'est la responsabilité des municipalités de la faire appliquer.

730

Nous, en tant que propriétaire, lorsqu'une municipalité nous informe qu'un de nos locataires dérogent à cette politique-là et qu'on a des avis à cet effet, on intervient et on exige que le bail soit respecter et que les riverains revégétalisent ou corrigent la situation.

735

Donc, on joue notre rôle de propriétaire lorsqu'on est avisé qu'un de nos locataires est en contravention. On n'attend pas nécessairement toujours ces cas-là, sauf qu'il faut comprendre qu'on a 13 municipalités à couvrir. Il y a des services d'urbanisme dans chacune de ces municipalités. On travaille en collaboration avec eux en renforcement.

740

Ultimement quand les personnes ne le font pas, on prend les recours qui s'imposent pour faire corriger la situation, mais on travaille toujours d'une manière concertée avec les services d'urbanisme des différentes municipalités.

LE PRÉSIDENT :

745

Très bien, je vous remercie. D'ailleurs nous allons envoyer des questions par écrit aux MRC et la Première Nation pour mieux comprendre comment, soit de telle situation, la bande de protection des rives autour du lac et est-ce qu'il y a des problématiques, est-ce qu'il y a des progrès dans les dernières années?

750

Donc, on va essayer d'avoir une documentation là-dessus pour vraiment apprécier l'ampleur du problème à ce moment-là. Puis on va essayer d'avoir la réponse le plus tôt possible pour que les gens puissent en prendre connaissance pour leurs mémoires.

Je vous remercie.

M. TOMMY TREMBLAY :

755

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

760

Je vais maintenant inviter monsieur Marc Archer.

M. MARC ARCHER :

765

Bonjour Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur.

770

M. MARC ARCHER :

775

Bonjour Messieurs les Commissaires. Certaines études antérieures faites par le promoteur dans le cadre du suivi faunique ou environnemental ont indiqué que la composition et l'abondance du benthos sous la ligne de marnage face aux plages rechargées, pouvait être impactée négativement. Et, évidemment le benthos ça rentre dans l'alimentation de plusieurs espèces de ménés à différents stades, alors j'aimerais entendre le promoteur là-dessus et la représentante de Forêt et Faune.

LE PRÉSIDENT :

780

Ça tombe bien, nous avons aussi une question pour Faune et Parcs sur ce sujet. Donc, Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

785

Je vais inviter monsieur Larose à répondre à la question Monsieur le Président.

M. MARTIN LAROSE :

790

Effectivement, il y a eu des études qui ont été faites sur le benthos dans le tout début du Programme et cette étude-là avait pour but de tenter de vérifier s'il y avait des variations dans les populations de benthos dans les zones de travaux et à l'extérieur des zones de travaux et de mieux comprendre aussi les densités puis les espèces qu'il y avait.

795 Ce qu'il y a eu comme conclusion, c'est premièrement, que la zone de marnage était une zone
pauvre en benthos, bien le Lac Saint-Jean en général, est relativement pauvre en benthos question de
productivité de l'eau. C'est une eau avec peu de nutriments et bien sûr la granulométrie, un sédiment
sableux est moins riche qu'un sédiment hétérogène. C'est expliqué par ça et de façon générale, les
conclusions disaient que dans la zone supérieure de marnage, il ne voyait pas de différence. Et les
différences qu'ils notaient étaient plus évidentes ou associées plutôt à d'autres facteurs comme l'effet
800 des grandes rivières, les embouchures de rivières qui sont plus riches en benthos.

Effectivement, il y a un des points qui a été soulevé, ce n'est pas une conclusion mais plutôt un
point que l'auteur a précisé qu'il semblait voir une différence dans la portion basse de la zone de
marnage donc une portion qui est inondée presque, en continu. Et suggérait que, si requis, pouvait avoir
des études supplémentaires à ce niveau.
805

Mais ce n'était pas une conclusion claire au niveau de différences significatives entre les zones
rechargées et non rechargées.

810 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

815 **M. MARTIN LAROSE :**

J'aurais peut-être un point encore.

LE PRÉSIDENT :

820 Oui. O.K. Allez-y.

M. MARTIN LAROSE :

825 À l'époque, ça n'a pas été mentionné, mais il ne faut pas perdre à l'esprit l'exemple que j'ai donné
hier pour le poisson fourrage. Le fait que j'ai mentionné hier, oui, il y a des rechargements dans le Lac
Saint-Jean mais il y a beaucoup plus de mouvements de sable naturel autres qu'il n'est pas en lien avec
les rechargements.

830 Donc, si on met une cause des rechargements qui vient diminuer les populations de benthos,
c'est difficile d'apporter ces conclusions-là parce qu'on ne sait pas le mouvement de sable vient d'où.

LE PRÉSIDENT :

835 Très bien, je vous remercie. Donc, du côté du ministère de la Faune justement on voyait dans le
document déposé dans le PR-5.2.1, selon notre codification. Il y a un commentaire assez clair qui disait

840 que le ministère juge non acceptable de la part de l'initiateur qu'il ne considère pas une étude sur le benthos dans un premier temps. Le ministère considère que l'argument sur l'impossibilité d'avoir, on ne tombera pas dans le détail, mais l'impossibilité d'avoir des stations témoins ne justifie pas de continuer à artificialiser les berges et les littorales sans en connaître les impacts sur le benthos, donc des secteurs aménagés, il y a plusieurs années, pourraient être comparés avant et après des secteurs de travaux selon le ministère.

845 Également un peu plus loin, le ministère croit aussi que tous les types de travaux devraient faire l'objet d'une étude de suivi autrement dit.

Alors maintenant, au moment où on se parle qu'est-ce que le ministère, donc est-ce que le ministère a la même position? Qu'est-ce que le ministère entend prendre donc comme position dans un éventuel décret en rapport avec le projet? Madame Gagnon.

850 **MME KARINE GAGNON :**

Bien ce que vous avez décrit tantôt, c'est effectivement dans l'avis qu'on a émis en avis de recevabilité.

855 C'est encore notre position jusqu'à maintenant. Il n'y a pas eu d'autres discussions sur ce sujet-là, donc cet avis est encore d'actualité.

LE PRÉSIDENT :

860 Nous avons pris, donc confirmé la mise à jour des deux positions qui ressemblent à ce qu'on a pu voir dans les questions/réponses. Donc, il n'y a pas eu disons de mise à jour, on pourrait dire des positions c'est ça que je constate par rapport à ce qu'on a lu dans l'étude d'impact.

865 **M. MARTIN LAROSE :**

Monsieur le Président, est-ce que ça serait possible de compléter sur un élément par rapport à la question?

870 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

M. MARTIN LAROSE :

875 Merci. C'est un complément parce que ça peut-être pas été décrit aussi précis dans la réponse. Quant on propose un suivi environnemental lié à un impact, c'est parce qu'on suppose que l'impact est fort ou non significatif.

880 Dans le cadre de l'évaluation des impacts quand on fait l'évaluation des impacts, on regarde les
composantes, dans ce cas-là c'était le benthos. Dans la zone de marnage supérieure où les populations
sont faibles et peu diversifiées et on regarde la source d'impact. La source d'impact étant les travaux,
travaux ponctuels, deux kilomètres à peu près par année sur des différentes petites zones sur plus de
430 kilomètres de rive et la source d'impact et un dépôt de sable dans une rive qui est en sable et une
rive qui est soumis à des déplacements de sable naturels.

885 Sur ces bases, nos conclusions étaient que sur le benthos, les travaux de stabilisation des
berges, le rechargement de sable avait un impact faible en plus des contraintes à faire les suivis, c'est
sur cette base-là qu'on en convient qu'un suivi sur le benthos n'est pas justifié et s'apparente plus à de
la recherche fondamentale.

890 **LE PRÉSIDENT :**

Toujours sur le même sujet, donc le ministère faisait allusion donc à rechercher des interventions
puis ça va un peu dans la foulée de la question précédente de monsieur Tremblay.

895 Donc, une intervention de moindre impact, ce que je comprends c'est sur le benthos et
éventuellement sur l'habitat du poisson, c'est quoi la position du ministère parce que tantôt on discutait
épis versus rechargements de plage. Intuitivement le ministère, qu'est-ce qu'il pourrait faire alors : des
interventions plus fréquentes sur les plages où sont moins évasives ou bien l'inverse des interventions
plus invasives comme la pose d'épis? Fondamentalement, parce que la façon que le ministère réagit si
900 on dit l'intervention de moindre impact c'est laquelle pour le ministère : rechargements fréquents de
plage ou un épi par exemple?

905 **MME KARINE GAGNON :**

O.K. Vous faites référence à l'avis qu'on avait donné.

LE PRÉSIDENT :

910 Toujours.

MME KARINE GAGNON :

915 En fait, c'est justement le manque d'information sur les impacts que ce soit un rechargement ou
un perré, ou un épi, le manque d'information sur le benthos ça ne nous permet pas de dire bon qu'est-
ce qui est pire un par rapport à l'autre. Donc, justement, ça va dans le sens, on voudrait avoir des suivis
avant après, pour justement démontrer ou infirmer qu'il y a les impacts ou pas.

920

LE PRÉSIDENT :

925

Est-ce que ça pourrait être, à ce moment-là, des suivis ciblés sur quelques cas de rechargements assez spécifiques et quelques cas d'épis ou ça serait tous les épis, tous les rechargements ou vous voudriez commencer par dire on veut avoir une idée de ce que ça fait un rechargement de plage, qu'est-ce que ça fait la pose d'un épi, donc quelques cas d'espèce? Ça serait ça que vous vouliez?

MME KARINE GAGNON :

930

Bien en fait, tout est à définir. Pour l'instant il n'y en n'a pas de suivi, il n'y en n'a pas de proposé. Donc on n'a pas été plus loin que de mentionner l'enjeu.

LE PRÉSIDENT :

935

O.K. Mais ça pourrait être un suivi général ou ça pourrait être des suivis spécifiques ciblés pour avoir une idée étant donné que vous nous dites, pour l'instant, on n'a pas d'information pour essayer de jauger ça. On aimerait avoir un suivi bien on prend une situation avant l'intervention à un endroit précis puis on suit ça quelques années. On se prend deux trois plages, une couple d'épis, puis on fait des suivis, ça pourrait être quelque chose comme ça?

940

MME KARINE GAGNON :

Oui, ça peut être quelque chose comme ça. Puis ce qu'on aimerait c'est qu'on ne se limite pas nécessairement juste à la zone de marnage mais qu'on aille plus en aval de la ligne de marnage.

945

LE PRÉSIDENT :

En aval où il y a pratiquement toujours de l'eau.

950

MME KARINE GAGNON :

Oui, ce qui est - parce que, en tout cas, dans l'étude que monsieur Larose a précisé, dans cette section-là, l'auteur précisait qu'il semblait y avoir des impacts donc comme c'est la seule piste, on aimerait qu'elle soit explorée davantage.

955

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça va faire l'objet de discussions plus approfondies. Donc, ça va Monsieur Archer?

960

M. MARC ARCHER :

965 Oui, oui. Me permettez-vous une petite sous-question là-dessus Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

970 Allez-y.

M. MARC ARCHER :

975 Oui. Dans le cas où il y a une divergence d'opinion insoluble, mettons entre le promoteur et un ministère, ça peut être Forêt et Faune, ou l'Environnement, qu'est-ce qui arrive en bout de ligne si, parce qu'évidemment, ils ont déjà eu des échanges et des discussions, ils en ont eu, ils vont en avoir encore, décret pas décret, un moment donné, ces gens-là vont se parler. Quand il y a un différend de nature scientifique, ils vont en avoir, qu'est-ce qui va se passer? En fait, c'est qui, qui va avoir raison, qui va avoir tort? Où va se prendre la décision, comment va se prendre la décision?

980 **LE PRÉSIDENT :**

985 Nous allons transférer la question maintenant à monsieur Thibault du ministère du Développement durable parce que c'est le ministre qui fait les recommandations au Conseil des ministres pour un décret, donc projet de décret.

M. MARC ARCHER :

D'accord.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Positif. Ça peut être un décret de refus ou le décret arrive pas au Conseil des ministres parce qu'il y a pas, le dossier n'est pas terminé.

995 Alors je laisse la parole à monsieur Thibault là-dessus qu'est-ce qui se fait quand il y a un conflit entre un ministère et le promoteur?

M. GUILLAUME THIBAUT :

1000 Oui, bien effectivement, ce qu'on fait c'est que de un on essaie toujours d'en arriver à un consensus fait que c'est sûr qu'il va y avoir des rencontres là éventuelles. Le scénario idéal c'est qu'on arrive à se comprendre entre experts.

1005 Puis nous, effectivement c'est nous qui coordonne la procédure d'évaluation environnementale fait qu'on est toujours présent, puis on joue un peu, pas le rôle de médiateur, mais on s'assure que les experts se parlent puis effectivement ça peut des fois arriver que chacun reste sur sa position.

1010 Puis en bout de ligne, bien c'est un peu nous qui va avoir à trancher pour faire une recommandation au gouvernement dans notre rapport d'analyse.

LE PRÉSIDENT :

1015 O.K. Donc dans des cas limites, le gouvernement fait un décret de refus d'un projet par exemple dans quelques cas, il n'y en a pas des centaines mais quelques cas. Quand on regarde les dossiers peut-être plus fréquemment des cas, il n'y a pas de décisions qui sont prises non plus.

1020 Donc, ces autres projets-là ne se réalisent pas non plus, donc il y a deux possibilités, on attend tant que ou on fait des cas de refus.

M. GUILLAUME THIBAUT :

1025 Mais juste pour ajouter un point. En fait aussi on un pouvoir de l'imposer par condition aussi au promoteur si on tranche en faveur d'un expert du gouvernement, on peut imposer une condition qui dit pour un suivi par contre ça pourrait être quelque chose puis c'est des choses qui arrivent des fois qu'on impose un suivi par condition de décret c'est-à-dire que le promoteur doit réaliser telle chose de telle façon.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

1035 Si ce n'était pas déjà dans une lettre d'engagement du promoteur ce suivi-là, mais vous décidez de dire, on est prêt à autoriser le projet mais il y a une condition *sine qua none* c'est le suivi. Ça, ça veut dire que quand le promoteur vient pour faire ses demandes de certificat d'autorisation de construction, l'article 22, ça voudrait dire, si je comprends bien, s'il ne satisfait pas la condition, vous allez lui dire bien on ne t'émet pas de 22 tant que tu n'as pas satisfait, pour qu'il y ait l'engagement à faire le suivi, c'est ça si je comprends bien.

1040 **M. GUILLAUME THIBAUT :**

1045 Exactement. Ça c'est si on n'arrive pas à avoir un engagement du promoteur dans le sens qu'on veut qu'on a tranché en bout de ligne, on écrit un, bien on écrit, on propose au gouvernement d'inclure une condition de décret puis qu'il l'imposera au promoteur. Puis à ce moment-là, effectivement si la condition n'est pas respectée, les autorisations subséquentes ne pourront pas être émises.

LE PRÉSIDENT :

Elles vont être bloquées.

1050

M. GUILLAUME THIBAUT :

Exact.

1055

LE PRÉSIDENT :

Fait que ça vous va.

1060

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur le Président, me permettez d'ajouter une autre façon de traiter d'une différence de position. C'est notre nouveau modèle de gestion participative avec le Conseil de gestion.

1065

Notre position actuellement c'est que les éléments qui sont amenés c'est des éléments de recherche fondamentale et non pas reliés au Programme de stabilisation des berges parce que comme monsieur Larose le disait tantôt, on parle de 2 kilomètres de rechargement sur 400 quelques kilomètres de littoral et il y a beaucoup de mouvements de sédiments qui viennent d'ailleurs, ça c'est notre position à nous.

1070

Il n'empêche pas que lors du conseil de gestion, qu'il y a des intérêts de la part de l'ensemble des intervenants du Lac Saint-Jean qui décideraient de vouloir faire un projet de recherche là-dessus et il n'est pas dit qu'on ne pourrait pas être intéressé à contribuer à cette recherche-là.

1075

Puis c'est exactement, le modèle de gestion participative prévoit des choses comme ça Monsieur le Président. Donc, ça pourrait être une avenue. Notre position est que ça ne relève pas du Programme de stabilisation des berges parce qu'on considère qu'il n'y a pas d'impact, mais dans notre modèle de gestion participative ça pourrait être un sujet qui est abordé et le comité scientifique pourrait être mandaté par le Conseil de gestion pour explorer la chose et on pourrait envisager des travaux auxquels on contribuerait potentiellement.

1080

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Monsieur Archer, avez-vous une autre question?

1085

M. MARC ARCHER :

Oui, ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

1090

O.K.

M. MARC ARCHER :

1095

En passant, je salue l'ouverture du promoteur à ce propos. Merci beaucoup Monsieur Gauthier.

Bon j'imagine que le promoteur dispose du tonnage de tout le sable qui a été déversé sur les plages et de toutes les pierres qui ont été empilées sur le pourtour du lac depuis 30 ans. Et, c'est assez difficile pour le commun des mortels de se faire une idée de l'envergure de ces travaux quand on nous parle de tonnage ou de volume, et cetera, est-ce qu'il y aurait moyen d'obtenir du promoteur l'équivalent en camions de dix roues. Autrement dit, depuis 30 ans, combien de camions de dix roues de sable qui ont été déversés sur les plages du lac et combien de camion de pierres ont été utilisés pour les perrés et les épis?

1100

LE PRÉSIDENT :

1105

Si je me souviens bien, camions dix roues c'est une benne de quoi?

M. MARC ARCHER :

1110

Je pense que ça peut prendre 15 tonnes si je ne me trompe pas, 15 / 16 tonnes.

LE PRÉSIDENT :

1115

Ça se transfère en tonnes. Donc, en tenant compte du tonnage qu'est-ce que ça peut faire comme, on sait que ça été une préoccupation notamment qui a été exprimée dès les rencontres préparatoires, juste la circulation des camions, ça représente...

M. MARC ARCHER :

1120

Parce qu'évidemment en tonnage, on peut citer n'importe quel chiffre.

LE PRÉSIDENT :

1125

Combien de camions sur combien d'années.

1130 **M. MARC ARCHER :**

Dans l'esprit des gens dire bon bien c'est 40 000 camions de 10 roues, bien là.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Mais sur combien d'années?

1140 **M. MARC ARCHER :**

Sur 30 ans.

LE PRÉSIDENT :

1145 C'est ça, Si c'est sur un an, ce n'est pas la même chose que sur 30 ans.

M. MARC ARCHER :

Non, non. Pas du tout.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

Il faut contexter l'affaire. Donc, Monsieur Gauthier.

1155 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Ça va nous demander du travail Monsieur le Président pour être capable de fournir la réponse.

LE PRÉSIDENT :

1160 Je sais qu'on avait déjà vu des taux de rechargement, donc ça va prendre quelques petits calculs de vérification. Disons qu'avoir...

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1165 Ça va prendre, c'est ça, ça va prendre un peu de travail de calcul puis de préparation pour être capable. On va faire de notre mieux.

1170

LE PRÉSIDENT :

Mais disons qu'on pourrait y aller par un ordre de grandeur. Donc, on ne vous demandera pas dont à la tonne près pour accélérer les calculs.

1175

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui.

1180

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. MARC ARCHER :

1185

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1190

C'est moi qui vous remercie. Madame Diane Dionne.

Alors bonjour, Madame.

1195

MME DIANE DIONNE :

Rebonjour Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires. Je vais parler en tant que riveraine aujourd'hui, riveraine depuis 50 ans dans le secteur Wilson de Saint-Henri-de-Taillon.

1200

Permettez que je vous remette un échantillon.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

1205

MME DIANE DIONNE :

Parce qu'il faut que je défende mon point de vue pour ma plage. Suite aux recommandations du BAPE 1986 concernant le secteur Wilson, nous avons revégétalisé les dunes parce que c'était la recommandation.

1210

L'aide de monsieur Raymond Larouche d'Alcan, à l'époque, a été très apprécié pour l'expertise. Nous protégeons notre secteur et le caractère naturel des dernières plages non artificialisées.

1215

La protection de tout ce qui est vivant est considérée. Les plantes reliques, je mentionne l'ammophile, la hudsonie tomenteuse, les pois maritimes, les petits crapauds, les écrevisses, les canards, en fin de compte, nous appliquons la loi sur la qualité d'un environnement à la lettre. Mais, hier, le promoteur nous a assurés que le scénario M, allait être considéré pour le prochain décret et moi, le niveau suggéré dans ce scénario-là, au printemps, m'inquiète même si c'est avec 1% de vent dans les statistiques.

1220

Donc, ma question s'adresserait à messieurs de l'Environnement, est-ce que remonter mécaniquement le sable arraché à la dune parce que j'ai une immense dune dans le secteur de Saint-Henri-de-Taillon parce que là hier je parlais à quelqu'un d'autre, vous avez changé de personnes, est-ce que le fait de remonter mécaniquement le sable qui a été arraché à la dune en allant le chercher à 100 maximum 150 pieds qui est parti au large, le remonter au pied de la dune en prenant seulement une légère couche de sable, est-ce que ce serait acceptable ou envisageable comme type d'intervention pour le ministère de l'Environnement?

1225

1230

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Thibault.

1235

M. GUILLAUME THIBAUT :

Un peu pour aller dans le même sens que monsieur Rochon a répondu hier, pour nous ces interventions ne sont pas nécessairement proscrites par exemple sauf que ce n'est pas des interventions sans impact non plus.

1240

Donc, nous il y a quand même, on pourrait dire, une certaine ouverture à envisager une intervention comme ça sauf qu'il faut qui soit démontré que la stabilité de la plage n'est pas en jeu, que la dynamique sédimentaire ne pourrait pas entraîner d'autres impacts, on va s'assurer des impacts fauniques aussi.

1245

Et puis c'est ça, c'est toujours une situation de double impact, on a un impact dans l'eau où est-ce qu'on va chercher les sédiments. On a un impact en rive, enfin pour faire une réponse claire, on n'est pas fermé à ça mais ça nous prend des démonstrations.

1250

MME DIANE DIONNE :

Parce que monsieur Larose tout à l'heure, nous a expliqué que les zones de sable ou les plages, c'est presque stérile, surtout une période où on a beaucoup de plages, là, il y a pas grand-chose et j'aimerais faire, Monsieur le Président, une petite remarque à madame Gagnon pour le suivi du poisson

1255 fourrage. Comme je suis observatrice depuis une cinquantaine d'années dans mon secteur, c'est ma réflexion personnelle. Il y a eu beaucoup de rechargements au Camping Belley qui fait suite à ma plage et on a remarqué que le poisson fourrage avait diminué de beaucoup, beaucoup. Et depuis deux ans, ça revient. Donc, peut-être parce que là le rechargement a été lavé. C'est une observation que je fais là.

LE PRÉSIDENT :

1260 Ça peut être, en tout cas, ça peut être différentes choses. Ça été recolonisé par le benthos, ça peut être des choses comme ça effectivement, ça peut être des éléments que vous pourrez nous décrire plus en détail dans le mémoire pour que l'on puisse en tenir compte dans notre analyse. Mais ça peut être absolument des observations intéressantes.

1265 **MME DIANE DIONNE :**

1270 Tout à l'heure il y a un intervenant qui parlait de ça du rechargement puis de l'effet avec le poisson fourrage. Moi, c'était mon observation de longue date parce qu'on a été des périodes où on en avait beaucoup, beaucoup, beaucoup et un moment donné, woups, il y a des années où on en n'avait plus du tout.

Mais encore là, je ne suis pas une scientifique, mais je suis observatrice.

1275 **LE PRÉSIDENT :**

1280 Non, ça peut être des éléments probants si on compare ça à des travaux de dragage où disons dans le Golfe Saint-Laurent ou dans le fleuve, il y a des lieux de dépôt d'immersion. Il y a des études qui ont été faites, quelques études pour voir qu'est-ce qui arrive avec la faune bantique lorsqu'on a déplacé, nous autres on dit des sédiments et on va les décharger dans un lieu ça se diffuse en cône mais quand même ça peut faire des fois 30, 40 centimètres d'épais donc je sais qu'il y a quelques études en rapport avec qu'est-ce qui se passe avec le benthos, la recolonisation. Donc, ça peut faire effectivement du sens ce que vous dites.

1285 Donc c'est des observations qui pourraient être intéressantes à faire dans le mémoire pour élaborer un peu plus là-dessus.

MME DIANE DIONNE :

1290 C'est tout. Merci.

1295

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1300 Monsieur le Président si vous le permettez. En tout respect, il y a quand même monsieur Larose qui a été cité, on aurait une rectification à faire par rapport aux propos qui ont été cités en lien avec ce que monsieur Larose a dit s'il vous plait.

LE PRÉSIDENT :

1305 Très bien. Je vais vous laisser aller dans deux secondes. C'est ça parce qu'hier on a eu, on a eu un échantillon de sable silteux, là on a un échantillon de beau sable, très cristallin, la silice on peu...

MME DIANE DIONNE :

1310 Qu'on veut conserver.

LE PRÉSIDENT :

1315 C'est ça. Donc, c'est sûr que ça m'apparaît être un enjeu majeur auprès de beaucoup de participants la question du rechargement des plages. Qu'est-ce qu'on prend? Si les bancs d'emprunt qui sont disponibles dans le secteur, il y en a pas beaucoup, il n'y a pas beaucoup de choix.

MME DIANE DIONNE :

1320 Il y en n'a pas. Il y en n'a pas.

LE PRÉSIDENT :

1325 On ne peut pas avoir du sable. En tout cas si on se fie aux échantillons, il y a une très grosse différence, ou une différence même majeure entre l'échantillon ici puis celui d'hier qu'on a. Celui-là, on peut le conserver?

MME DIANE DIONNE :

1330 Oui, oui, je vous le donne.

LE PRÉSIDENT :

1335 Parce que l'autre on l'a remis au promoteur, celui avec le sable silteux, fait que celui-là on pourra le conserver. O.K. Ça donne quand même une bonne idée que ça peut être des préoccupations.

1340 Or, c'est sûr le ministère, oui, le ministère peut avoir des préoccupations de démonstrations mais encore là, tu peux demander des choses ou tu peux demander beaucoup de choses. Puis des fois, ça peut décourager des gens à essayer des nouvelles initiatives. Il y a un équilibre quelque part. En tout cas, on aura sûrement l'occasion de notre côté de nous pencher sur ce dossier et on invite les gens de toute façon à en parler dans leur mémoire.

Alors je vais laisser la parole à monsieur Larose.

1345 **M. MARTIN LAROSE :**

Je vais juste préciser que je n'ai pas mentionné que c'était stérile, c'est plus pauvre le haut de la plage mais ce n'est pas stérile. Il y a quand même du benthos. Il y a quand même de la vie. C'est quand même un habitat aquatique.

1350 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Et pour la période sur les 30 dernières années du Programme, il y a eu seulement deux rechargements au Camping de la Plage Belley. Alors il y en n'a pas eu plusieurs, il y en a eu deux.

1355 Et madame Jolette voudrait ajouter quelques éléments par rapport à la suggestion de prendre du sable sur un environ 150 mètres, on a eu une présentation hier sur les conditions érosives.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Les différents profils de sous-marines.

1365 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Donc d'aller changer le profil du fond sur 150 mètres risque de générer des problèmes importants. Donc madame Jolette aurait quelques précisions à apporter par rapport à cette suggestion qui est amenée.

1370 **MME DIANE DIONNE :**

Mais je n'ai pas parlé de 150 mètres.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais on va laisser, c'est ça mais on fera les nuances. C'est certain que si une plage, un avant-plage, qui fait 300 mètres avec une pente presque nulle, ça peut être différent d'une situation où on a une plage érosive donc encore une fois, les circonstances.

1380 Je ne sais pas c'est quoi le profil particulier du secteur de la Plage Wilson, mais en tout cas, je vais vous laisser aller Madame Jollette.

MME CAROLINE JOLETTE :

1385 En fait le profil du secteur Wilson, c'est un profil doux. Comme le mentionnait monsieur Rochon hier, il faut être prudent avec ces interventions-là au niveau technique là si je parle seulement de l'aspect technique, c'est qu'en allant chercher des matériaux en façade de la plage, on vient d'approfondir le fond et on vient ainsi augmenter la grosseur de la vague qui arrive au bord.

1390 Donc si on veut aller chercher des matériaux dans le fond du lac finalement pour avoir les matériaux que vous avez dans le pot sur la table, on doit y aller à des grandes distances de la berge, donc en dehors de la zone de déferlement de la plage. Donc, on pourrait aller chercher ces matériaux-là et les rapporter au bord.

1395 Mais on a étudié dans le cadre de nos études qu'on a réalisées dans la dernière année, on a exploré cette avenue-là puis on a même fait des sondages dans les bancs subaquatiques qui avaient été identifiés dans une annexe de l'étude d'impact, je crois, je ne me souviens plus du numéro d'annexe, mais en tout cas, on a pris des échantillons dans les bancs subaquatiques un peu partout dans le secteur de Dolbeau-Mistassini, dans le secteur de Métabetchouan et dans le secteur de Saint-Henri-de-Taillon.

1400 Dans le secteur de Métabetchouan, il y a du shale dans les matériaux subaquatiques. Dans le secteur de Saint-Henri beaucoup d'argile. Donc, aux distances auxquelles il faudrait aller prendre les matériaux, il y a de l'argile.

1405 Donc, pour résumer, on est venu à la conclusion que ce n'était pas une technique qui était adaptée d'autant plus que les matériaux sont très fins comme vous le voyez.

LE PRÉSIDENT :

1410 Par le passé, vous avez déjà fait des prélèvements dans le lac. C'était dans quel secteur grosso modo les prélèvements qui ont été faits?

MME CAROLINE JOLETTE :

1415 Raymond, il pourrait répondre vraiment, monsieur Larouche, c'est-à-dire, pourrait répondre à la question pour identifier les secteurs plus précisément.

1420

M. RAYMOND LAROUCHE :

1425 En fait, le dragage a été effectué à partir de 1967 avec une drague. On allait prélever le sable à peu près à 200 pieds du bord du lac. Ça été fait dans les secteurs un peu partout où les plages existent aujourd'hui, soit Saint-Gédéon, Métabetchouan, Chambord, Baie-du-Repos, Domaine-du-Marais, Mashteuiatsh, à quelques reprises, Saint-Méthode mais la partie du Rang 4, un peu à Mistassini aussi et Saint-Henri-de-Taillon.

1430 Le secteur de Saint-Henri-de-Taillon effectivement avait une durée beaucoup plus importante que les secteurs fortement érodés du secteur de Métabetchouan et Saint-Gédéon.

LE PRÉSIDENT :

1435 Et, à ce moment-là, vous avez prélevé dans le secteur de Saint-Henri-de-Taillon pour alimenter les plages du secteur Wilson?

M. RAYMOND LAROUCHE :

1440 Oui, mais on n'était pas très loin du bord. On prélevait à une distance quand même pas très loin, ça fait qu'on prélevait dans des zones puis on enlevait environ cinq pieds de matériel sur une largeur de 60 pieds tout le long de la bande riveraine.

LE PRÉSIDENT :

1445 De votre connaissance, est-ce que ça avait entraîné des problèmes disons sur la stabilité des plages qui étaient en haut?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1450 On aurait une capsule.

LE PRÉSIDENT :

1455 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1460 On aurait une capsule.

M. RAYMOND LAROUCHE :

1465

Ah, on a une capsule.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1470

On aurait une capsule sur le sujet, Monsieur le Président si vous le permettez.

M. RAYMOND LAROUCHE

1475

Globalement en fait, les premiers dragages qui ont été effectués, c'était une pompe qui était dans le Lac Saint-Jean à peu près à des distances variant de, on pourrait être de 150, 200 pieds jusqu'à 300 pieds mais il faut penser que comme vous pouvez voir avec les barils plus on s'éloigne, plus il vente, moins c'est confortable de pouvoir travailler, ça fait qu'il y avait énormément de problématiques associées à ces éléments-là.

1480

Puis la première fois qu'on y allait, on creusait comme je vous disais une largeur d'environ 60 pieds sur 5 pieds de profondeur. Puis après quelques années, deux, trois ans, il fallait revenir parce que le matériel qu'on avait mis n'était plus sur le bord de la plage, il était parti. Mais sauf qu'il n'est pas retourné dans les endroits où on avait prélevé la première fois parce que le matériel se déplaçait latéralement.

1485

Fait que quand on est revenu la deuxième fois, on ne pouvait pas se rapprocher de la berge fait qu'il fallait s'éloigner vers le large puis on a creusé une deuxième zone puis ainsi de suite jusqu'à trois fois.

1490

Le deuxième dragage a duré deux ans au lieu de trois, quatre ans. Puis le dernier finalement, après la première année était disparu plus on creusait, plus on abaissait la zone de marnage, plus on créait des vagues fortes sur notre rechargement.

1495

Ça, ça néglige effectivement tous les impacts sur l'environnement les MES, donc que.

LE PRÉSIDENT :

1500

Donc ce n'est pas un secteur d'accumulation.

M. RAYMOND LAROUCHE

C'est ça.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça ne serait pas un secteur d'accumulation devant la Plage Wilson?

1510 **M. RAYMOND LAROUCHE**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1515 Je vous remercie.

MME DIANE DIONNE :

1520 Mais Monsieur le Président, ce n'était pas dans mes propos de parler de dragage puisqu'il en n'était pas question. C'était juste une méthode beaucoup plus douce que ça.

LE PRÉSIDENT :

1525 De voir le potentiel de tenter de prélever. Alors c'est bien certain là ça veut dire qu'on semble être dans un secteur où l'érosion n'envoie pas du sable au large donc c'est une dérive littorale qui est dominante

MME DIANE DIONNE :

1530 Puis j'ai une plage vivante. J'ai une plage en équilibre donc ça se déplace mais des fois, c'est comme je vous dis, si le niveau est à 17 pieds et que malheureusement j'ai 1% de vent, ça vient arracher des parties de la dune, c'est ça mon propos.

LE PRÉSIDENT :

1535 C'est ça puis ça dépend de la pente de la plage. On sait que maintenant dans le cas de projets de dragage qu'on va avoir bon maintenant les techniques ce n'est pas de creuser des tranchés quand les entreprises pour la navigation drague, souvent c'est qu'ils vont enlever des couches assez uniformes donc ils vont avoir des aspérités qu'ils enlèvent de façon presque chirurgicale donc des petites quantités
1540 sur des grandes surfaces. C'est sûr mais on n'est pas capable de jauger le potentiel, mais disons faites en part dans votre mémoire.

MME DIANE DIONNE :

1545 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Le promoteur montre une ouverture, le promoteur, bon, il reste prudent.

1550

MME DIANE DIONNE :

Je pense non, mais je pense que...

1555

LE PRÉSIDENT :

Ça peut être examiné via les comités techniques, c'est d'essayer de voir, il y a-tu un potentiel à tel endroit, ça pourrait arriver.

1560

MME DIANE DIONNE :

Bien c'est ça. Merci.

1565

LE PRÉSIDENT :

Il faut être optimiste. C'est moi qui vous remercie.

Je vais maintenant inviter monsieur Éric Scullion. Alors, bonjour, Monsieur Scullion.

1570

M. ÉRIC SCULLION :

Alors, bonjour. Messieurs les Commissaires. Donc, laquelle pour commencer. O.K. On va y aller directement.

1575

Sous le scénario M, le promoteur affirme que 7 années sur 23, il pourra atteindre l'élévation 17 pieds. Je pense, c'est ça! Combien de mégawatts cela ça représente et combien de mégawatts cela représente-t-il pour les 16 autres années de gestion, toujours pour chaque année? Donc, sur le total de 23 ans?

1580

LE PRÉSIDENT :

Donc, la possibilité de monter pendant quelques jours à 17 pieds.

1585

M. ÉRIC SCULLION :

C'est ça parce que ça peut être 16.8 donc ce n'est pas dans les 7, c'est 23, mais 16.8 il y a des gains.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Donc par rapport au printemps, parce qu'on sait que si on ne veut pas le décomposer, on ne veut pas l'avoir sur l'année mais disons sur le relatif printemps par rapport au statu quo, ça représente quoi le gain de productibilité?

1595

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Alors Monsieur le Président, on n'a pas fait ces calculs-là, année après année. Le scénario M est un compromis des trois dimensions : la dimension sociale, environnementale et économique. Donc, l'abaissement du niveau du lac à l'automne de 1 pied ainsi que le prolongement de la période estivale jusqu'au 7 septembre ainsi qu'une pente moins rapide d'abaissement du lac du 8 au 21 septembre combiné à la hausse du Lac Saint-Jean sur une période de 12 jours à plus de 16 pieds, a un impact net de -0.6 mégawatt/an sur la production d'énergie pour l'entreprise.

1605

LE PRÉSIDENT :

Mais ça peut représenter, c'est quoi la perte à l'automne, c'est quoi le gain au printemps? Sans l'avoir chaque année, disons en moyenne, ça ferait combien à peu près?

1610

Parce que dans les scénarios, on avait le statu quo même dans l'étude d'impact, on avait F-2, ça donnait disons un gain de temps de mégawatts tiret an, dans d'autres scénarios ça faisait des pertes genre jusqu'à -10, même il y avait un scénario, vous dites au point de vue sociale bon on est prêt à accepter, mais on va laisser le décideur, vous avez dit ça dans les commentaires à la suite de questions des ministères.

1615

Donc, on avait des scénarios +30 -10, 0, statu quo bien entendu, donc à peu près ça veut dire quoi au printemps? C'est quoi le *give and take* comme on dit en bon français entre le printemps et l'automne?

1620

M. ÉRIC SCULLION :

Mais moi c'est la période de crue qui m'intéresse, Monsieur le Président.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais on pourra voir, on aura la réponse des deux côtés. Mais on peut faire la règle de trois, on arrive à -6 ou on peut inférer.

1630

M. BRUNO LAROUCHE :

Fait que si je comprends bien la question ça pourrait être : quel aurait été l'impact d'un scénario où on ne va pas en haut de 16.5 puis ça ressemble beaucoup ça au scénario B. Fait que le scénario B, est un scénario où on est à 16.5 au printemps et à 15.5 à l'automne fait que.

1635

LE PRÉSIDENT :

Oui, peut-être qu'on a la réponse.

1640

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Je pense qu'on a la réponse comme ça, fait que faudrait comparer entre le scénario M et le scénario B pour voir la différence. On pourrait peut-être afficher.

1645

LE PRÉSIDENT :

Le scénario B, ça donnait moins combien?

1650

M. ÉRIC SCULLION :

Je peux attendre, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1655

C'est ça, mais on a les chiffres donc probablement que sur le scénario B si on prend le scénario M moins la petite pointe, on se rapproche très près du scénario B, peut-être à une petite différence près.

M. ÉRIC SCULLION :

1660

Mais par année.

LE PRÉSIDENT :

1665

Sur une année, mégawatts/an sur une base annuelle en termes de production. Alors après ça si on veut savoir comment ça fait de mégawatts/heure on multiplie par 24 et on remultiplie par 365 comme on l'a expliqué hier.

M. ÉRIC SCULLION :

1670

Je ne suis pas pire moi là.

LE PRÉSIDENT :

1675

Comme on l'a expliqué hier. Des fois on est plus habitué de parler de kilowatt/heure ou mégawatt/heure.

M. BRUNO LAROUCHE :

1680

Alors la différence entre les deux en moyenne je ne l'ai pas par année, mais la moyenne de toute la simulation des 23 ans, ça serait 2.5 mégawatts si je fais la différence entre le scénario B et le scénario M. Fait que par différentiel.

LE PRÉSIDENT :

1685

Oui. C'est dans quel sens? C'est moins?

M. BRUNO LAROUCHE :

1690

On perdait 3.1 mégawatts avec le B par rapport au statu quo puis on avait -0.6 avec le M, fait que la différence entre les deux, la différence est.

LE PRÉSIDENT :

1695

Nette, ça serait -2.6.

M. BRUNO LAROUCHE :

1700

-2.6

LE PRÉSIDENT :

1705

O.K. Donc, ça vous donne une bonne idée.

M. BRUNO LAROUCHE :

2.5, -2.5

1710

LE PRÉSIDENT :

2.5

1715 **M. ÉRIC SCULLION :**

Mais ma question était : combien de mégawatts de plus qu'on obtient avec le scénario M en haut de 16.5 sur les 23 années où le scénario M était appliqué, ce n'est pas une moyenne que je veux. Je voudrais savoir si c'est possible d'avoir année, après chaque année, quand le niveau la simulation est faite qu'est-ce que ça donne en gain. C'est juste ça là.

1720

LE PRÉSIDENT :

Mais là je ne sais pas si je ne comprends pas nécessairement votre question, c'est par rapport au statu quo et le scénario M?

1725

M. ÉRIC SCULLION :

Oui.

1730

LE PRÉSIDENT :

On nous dit qu'en moyenne c'est -0.6.

1735

M. ÉRIC SCULLION :

Pour combien de temps, pour l'année?

LE PRÉSIDENT :

1740

En moyenne, donc ça veut dire sur chaque année, si on prend une longue période, ça donnerait -0.6 le scénario M par rapport au statu quo. C'est ce qu'on nous a indiqué.

M. ÉRIC SCULLION :

1745

Mais moi c'est juste la crue que je veux, je ne veux pas l'automne, je veux savoir au printemps, là ils veulent obtenir plus d'eau pour se rendre à 17 pieds. Moi, c'est cette période-là qui m'intéresse. C'est pas l'automne, ce n'est pas, on sait 0.6 l'automne donc pour la période de crue entre le statu quo et le scénario M, j'aimerais avoir la différence de mégawatts parce que là il y a plus d'eau j'imagine qu'il y a plus de mégawatts.

1750

LE PRÉSIDENT :

On va redemander à monsieur Larouche de réexpliquer là, un calcul rapide à partir du scénario existant pour avoir une réponse rapidement. Oui.

1755

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1760 Je vais répondre dans la mesure où si moi je comprends, on devrait être correct. Le scénario B prévoit 16.5 au printemps et 15.5 à l'automne. Donc le scénario M qui prévoit, vous me permettez de compléter?

M. ÉRIC SCULLION :

1765 J'ai rien dit.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1770 O.K. Le scénario M prévoit pendant 12 jours 16.5 et 15 à l'automne, donc la différence entre les deux, si on exclut la petite différence de 7 jours au mois de septembre puis la baisse on exclut cet effet-là, on parle de 2.5 mégawatts comme monsieur Larouche l'a mentionné tantôt. Donc, l'impact du printemps comme le soulignait monsieur Larouche tantôt, c'est 2.5 mégawatts par année en moyenne.

LE PRÉSIDENT :

Par rapport à la situation actuelle, donc en faisant comme une règle de trois à partir des scénarios statu quo et B, ça nous donne à peu près 2.5 mégawatts de gain juste pour le printemps.

M. ÉRIC SCULLION :

Et quand on atteint le 17 pieds, c'est ça ma question maintenant, ça c'est une moyenne.

LE PRÉSIDENT :

1785 C'est ça.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1790 C'est la seule réponse qu'on peut donner, Monsieur le Président, parce qu'on a fait une moyenne des 23 années et en moyenne ce scénario-là de 12 jours en haut de 16.5 amène 2.5 mégawatts de moins.

1795 Il y a des années que ça va être beaucoup plus que ça puis il y a des années que ça va être beaucoup moins que ça puis il va y avoir des pertes beaucoup plus importantes parce qu'on n'ira peut-être même pas à 16.5 puis on va aller à 15.5 à l'automne puis les pertes vont être beaucoup plus importantes. Donc, on y va en moyenne.

LE PRÉSIDENT :

1800

Donc, il faut voir sur une longue période. Ça donne une idée.

M. ÉRIC SCULLION :

1805

On va faire avec la moyenne. J'aimerais connaître les montants investis par la Sépaq incluant les plans et devis en travaux de stabilisation depuis qu'ils en sont propriétaires sur tout le territoire du Parc de conservation de la Pointe-Taillon, j'entends, pas avec la nouvelle extension que vous venez de – parce qu'évidemment, en tout cas, je ne sais pas si vous avez investi encore mais le parc comme il est, ce qu'on connaissait avant.

1810

J'aimerais connaître les montants investis en travaux de stabilisation sur le Parc de la Pointe-Taillon depuis que vous êtes propriétaire, incluant les plans et devis?

LE PRÉSIDENT :

1815

On va voir ce que la Sépaq a de disponible. Le but de l'exercice c'est d'avoir une idée, ça se répond rapidement. La commission n'a pas besoin pour ses travaux d'avoir des plans et devis, mais on veut avoir des coûts donc une meilleure idée possible des coûts.

1820

M. ÉRIC SCULLION :

Ce n'est pas les plans c'est ça, c'est les coûts qui m'intéressent, on s'entend.

LE PRÉSIDENT :

1825

Qu'on s'entende bien. Oui, Madame Gagnon.

MME KARINE GAGNON :

1830

De mon côté, je n'ai pas l'information, mais je ne sais pas si du côté des gens de la Sépaq qui sont ici aujourd'hui là, Monsieur Guillot est-ce que vous pensez? Donc, on va se repencher.

LE PRÉSIDENT :

1835

Donc les coûts globaux qui comprennent les coûts de préparation des plans et devis et les plans d'intervention, qu'est-ce que vous avez comme documentation et, pour bien comprendre, sur les travaux de stabilisation des berges dans le Parc National. Donc nous on fera un suivi pour avoir l'information.

1840

M. ÉRIC SCULLION :

Je comprends qu'on n'a pas les données. Merci beaucoup Monsieur le Président.

1845

LE PRÉSIDENT :

On va essayer d'aller plus rapidement possible. Je vous remercie.

1850

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur le Président, me permettez-vous un complément d'information par rapport aux montants que le parc investit, nous avons en plus de ce montant-là investi un total de 2.2 millions depuis le début du Programme pour le Parc de la Pointe-Taillon 1.7 million en travaux et 500 000 en étude.

1855

LE PRÉSIDENT :

Donc, depuis 1980?

1860

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1986.

LE PRÉSIDENT :

1865

Très bien, je vous remercie. Et on validera à partir des autres chiffres avec Madame Gagnon.

Alors nous allons faire une petite pause de 10 minutes. Et nous allons reprendre à...

1870

M. ÉRIC SCULLION :

Excusez, je veux juste savoir le chiffre qui a été dit, qu'il soit mentionné évidemment parce que je n'ai pas entendu comme il faut.

1875

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez savoir le chiffre.

1880

M. ÉRIC SCULLION :

Bien, ce qu'il a dit du coût des travaux?

LE PRÉSIDENT :

O.K. Pouvez-vous répéter le chiffre s'il vous plait, Monsieur Gauthier?

1885

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui. Donc 1.7 million de travaux et 500 000 dollars en étude pour un total de 2.2 millions depuis 1986.

1890

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc il est 14 h 15, nous allons reprendre à 14 h 25.

1895

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

Alors nous allons reprendre les travaux. Nous allons inviter quelqu'un qui est dans la salle à Saint-Félicien, monsieur Luc Gibbons à s'avancer. Alors bonjour, Monsieur Gibbons. Vous, votre première question.

1900

M. LUC GIBBONS :

Merci. Bien ma question c'est pour les résidences construites dans les secteurs les plus bas, exemple, le Baume-de-Saint-Méthode et autres secteurs autour du lac. Il y a des secteurs qui sont plus bas. À 17 pieds de niveau proposé par le promoteur, à ce niveau, les champs d'épuration de ces résidents de ces secteurs, sont-ils toujours opérationnels?

1905

1910

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1915

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, dans le secteur de Saint-Méthode, si c'est possible d'avoir une projection sur la carte. Est-ce qu'il y a des problématiques qui sont liées au fonctionnement des champs d'épuration si on atteint un niveau de 17 pieds? Monsieur Gauthier.

1920

1925

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Je vais inviter monsieur Dallaire à répondre à la question s'il vous plait, Monsieur le Président.

1930

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1935

M. RICHARD DALLAIRE :

Bonjour Monsieur le Président. L'ensemble des infrastructures riveraines, que ce soit les constructions, les installations septiques et autres doivent être construits selon la réalité du secteur c'est-à-dire que la limite des hautes eaux au Lac Saint-Jean est établie à 17.5.

1940

Donc, si les infrastructures sont construites en respectant ces dispositions-là et cette réalité-là de la limite des hautes eaux à 17, qu'on n'entrevoit pas de problèmes pour les installations septiques si elles sont faites en conformité avec la réglementation.

1945

LE PRÉSIDENT :

Lorsqu'on parle donc du niveau donc de 17 pieds, il serait maintenu pendant un maximum de quatre jours, est-ce que c'était 23 ans les simulations dans l'annexe du PR8.2.1, on avait une série de figures là printanières dans par exemple j'ai ici l'année 2013, dans ces années-là, dans toutes les années ici que vous avez représentées, combien il y a d'années où le niveau de 17 pieds serait stabilisé pendant quatre jours? Est-ce qu'il y en a, combien qu'il y en aurait?

1950

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

On a 7 années sur les 23. Par contre Monsieur le Président, ce n'est pas nécessairement pour des périodes de quatre jours. Le scénario proposé est pour un maximum de quatre jours plus ou moins un jour mais les 7 années enregistrées ne sont pas nécessairement pour des périodes de quatre jours, c'est des durées variables mais qui respectent toujours le quatre jours.

1955

On pourrait projeter le tableau peut-être pour vous donner l'information.

1960

LE PRÉSIDENT :

Oui, il y a un tableau ici, je l'ai devant moi.

1965

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1970 Fait que si je regarde les années, je vais y aller comme ça. En 92, quand on dit plein, nous c'est entre 16.9 et 17, il y avait une journée en 92, trois en 94, cinq, je pense que c'est le plus grand dans 96, un 97, deux en 99, deux 2005, oui , cinq en 2011.

LE PRÉSIDENT :

1975 Bon quelques années, on maintiendrait le niveau à 17 pieds pendant environ quatre jours. Ça dépend des apports hydrologiques. Comme là, en ce moment, on voit que le lac risque de dépasser la quote de 17.5 même de dépasser la quote 18, on va voir comment que ça se présente dans les prochains jours en fonction des prévisions météo.

1980 Donc, ça donne un aperçu. Donc Monsieur, bon, selon l'information, je ne sais pas si vous vous avez d'autres informations, s'il y a des problématiques qui sont liées aux fosses septiques actuellement dans le secteur que vous mentionnez, dans le coin de Saint-Méthode. Mais ce qu'on nous dit c'est que normalement les ouvrages doivent être conçus pour la ligne des hautes eaux.

1985 **M. LUC GIBBONS :**

 Parfait. Merci pour l'information.

1990 **LE PRÉSIDENT :**

 Ça vous va. Est-ce que vous avez une autre question?

1995 **M. LUC GIBBONS :**

 Non. Merci. Bonne fin d'après-midi.

LE PRÉSIDENT :

2000 Je vous remercie. Oui, Madame Gagnon.

MME KARINE GAGNON :

2005 Oui. Ça serait concernant la question de monsieur Scullion de toute à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

2010

Oui, oui.

MME KARINE GAGNON :

2015

Sur, j'ai l'information concernant les investissements gouvernementaux pour les travaux de stabilisation des berges sur la Pointe-Taillon depuis 1999, depuis que la Sépaq est en opération. Il y aurait eu des investissements de l'ordre de 650 000 \$ en tout pour ces années-là.

LE PRÉSIDENT :

2020

Donc, ça comprend les travaux, les préparations des plans.

MME KARINE GAGNON :

2025

Et j'imagine aussi, oui, les plans.

LE PRÉSIDENT :

2030

Très bien. Donc, répétez donc le montant pour que je l'aie bien compris?

MME KARINE GAGNON :

650 000.

2035

LE PRÉSIDENT :

650 000. Parfait. Je vous remercie.

2040

Je vais maintenant inviter monsieur Jacques Gagnard à s'avancer. Alors bonjour, Monsieur Gagnard.

M. JACQUES GAGNARD :

2045

Bonjour Monsieur le Président. Bonjour à tout le monde. Mon intervention d'aujourd'hui, ça a toujours rapport avec le niveau proposé, en tout cas, qui a été conclu de 17 pieds pour quelques jours malgré le fait que c'est que les chances que ça se produise durant les grands vents est de 1%. Moi, on m'appelle Joe Bad Luck, fait que ça peut m'arriver.

2050 Je voudrais parler de la capacité à réagir en fonction des niveaux du lac. J'aurais un bref énoncé, les gens d'Environnement me corrigeront si je fais erreur, si je fais fausse route. Selon un bon système de gestion environnementale, on prétend avoir la maîtrise de notre procédé pour éviter tout l'impact négatif sur l'environnement et on doit aussi démontrer notre capacité à réagir s'il y avait quelque chose qui arrivait. Ça j'ai vu ça lorsque j'ai implanté la norme du haut 14 001 il y a 15 ans passés. Je ne sais pas si c'est encore en vigueur mais d'après moi ça avait du sens.

2055 En 2013, malheureusement, la démonstration n'a pas été faite.

2060 Alors ma question, mes questions vont s'adresser surtout aux gens d'hydrologie. C'est technique mais c'est parce que je voudrais bien comprendre la dynamique des déversements puis l'impact sur le niveau du lac. Je vous le dis tout de suite, j'en connais un peu, mais pas assez pour tout comprendre puis je ne voudrais pas m'imaginer des scénarios qui n'auraient pas d'allure.

2065 Ma première question, je voulais savoir, sur le site d'Énergie Électrique, il y a différents menus; il y en a un entre autres là qu'on voit apparaître une colonne qui s'appelle « Grande Décharge » est-ce que dans cette colonne-là ça apparaît les débits qui viennent du déversoir de la Grande Décharge?

LE PRÉSIDENT :

2070 O.K. Très bien. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur Larouche va répondre à la question, Monsieur le Président.

2075 **M. BRUNO LAROUCHE :**

Je ne me souviens pas par cœur, mais quand on parle de la Grande Décharge, le débit de la Grande Décharge, ça doit inclure tant la centrale que le débit des déversoirs.

2080 **M. JACQUES GAINARD :**

Bien c'est ça là, d'après moi c'est, parce que - la Centrale Île Maligne est à part. Puis les déversoirs, on a Grande Décharge à côté.

2085 **M. BRUNO LAROUCHE :**

Ah, si vous le permettez on va afficher le.

2090

LE PRÉSIDENT :

Il faut voir... si on était capable de voir une vue où on voit les évacuateurs.

2095

M. JACQUES GAINARD :

Ce n'est pas ma question.

2100

M. BRUNO LAROUCHE :

On va aller sur le site pour être sûr qu'on parle de la bonne chose.

LE PRÉSIDENT :

2105

Oui. Fait que si c'est l'Île Maligne, il n'y a pas de canal d'amenée.

M. BRUNO LAROUCHE :

2110

Je me corrige. Donc les colonnes sont séparées fait que la première colonne c'est le débit de la petite décharge.

M. JACQUES GAINARD :

2115

O.K.

M. BRUNO LAROUCHE :

Donc par les déversoirs 5 et par les déversoirs 7,

2120

M. JACQUES GAINARD :

O.K.

M. BRUNO LAROUCHE :

Qui eux donnent directement sur le Lac Saint-Jean. Grande décharge, c'est le débit par les déversoirs donc la somme des déversoirs 4, il y a 11 vannes sur le déversoir 4, 12 vannes sur le déversoir 3 et 6 vannes sur le déversoir 1 et centrale, c'est le débit de la centrale.

2130

Le débit total sortant étant la somme des trois.

M. JACQUES GAINARD :

2135 O.K. Alors.

LE PRÉSIDENT :

2140 100% du débit sortant vers le Saguenay.

M. BRUNO LAROUCHE :

Vers le Saguenay, exactement.

2145 **M. JACQUES GAINARD :**

O.K. Alors j'avais bien compris.

2150 Ma deuxième question, celle-là est, c'est parce que, je voudrais savoir quel est le seuil des déversoirs, en ce sens là, le niveau bas de tous ces déversoirs quand est-ce qu'il devient efficace? Quand est-ce que ça commence à déverser réellement?

LE PRÉSIDENT :

2155 O.K. Autrement dit, ce qu'on appelle le radié autrement dit des déversoirs.

M. BRUNO LAROUCHE :

2160 Pour les déversoirs 5 et 7, le radié est à 96.51 mètres, je vais parler en pieds, c'est zéro pied.

M. JACQUES GAINARD :

Zéro pied.

2165 **M. BRUNO LAROUCHE :**

Zéro pied.

M. JACQUES GAINARD :

2170 O.K.

2175

M. BRUNO LAROUCHE :

Mais il faut se rappeler que lorsque le lac est à deux pieds, je vous donne un ordre de grandeur, le débit par ces déversoirs doit être de l'ordre de 30 mètres cubes par seconde, ce n'est pas grand-chose.

2180

M. JACQUES GAINARD :

Oui, c'est ça.

2185

LE PRÉSIDENT :

Ça c'est pour la Petite Décharge.

2190

M. BRUNO LAROUCHE :

La petite décharge. O.K. Et, pour ce qui est de la Grande Décharge, le seuil du 4, est à 93.46 mètres. Là, vous allez me demander ça en pieds.

2195

LE PRÉSIDENT :

Donc, on est en bas du zéro.

2200

M. BRUNO LAROUCHE :

On est en bas du zéro là, oui.

LE PRÉSIDENT :

2205

O.K.

M. BRUNO LAROUCHE :

2210

Puis pourquoi, c'est parce que, par conception, la prise d'eau des refroidisseurs de la centrale est à 93.46 fait qu'il ne faut pas aller en bas de ça, c'est consistant avec la centrale alors que les déversoirs 3 et les déversoirs 1, le seuil est à zéro pied 96.5.

2215

Puis ce qui se produit au printemps, par exemple, à cette période-ci, lorsqu'on ouvre les déversoirs sur la Grande Décharge, il se crée une perte de charge entre le Lac Saint-Jean et la Grande Décharge de l'ordre de 4 mètres.

2220 Le goulot d'étranglement est la gorge, puis il faut créer un gradient hydraulique, une pente hydraulique dans la gorge pour être capable d'évacuer l'eau du Lac Saint-Jean. Fait que paradoxalement, les gens de la grande décharge, quand il y a beaucoup d'eau, pour les gens de la grande décharge, c'est un paradoxe pour eux, le niveau est toujours très bas parce qu'en ouvrant les déversoirs, on se trouve à vider la Grande Décharge pour créer la pente hydraulique dans la gorge qui est l'étranglement entre le Lac Saint-Jean et la Grande Décharge.

2225 **M. JACQUES GAINARD :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2230 Excusez-moi, pour comprendre, ça veut dire, avant qu'il y ait le lac et les barrages, ce qui voulait dire, le niveau naturel, le radié on pourrait dire au seuil...

M. BRUNO LAROCHE :

2235 La gorge?

LE PRÉSIDENT :

2240 Bien, la Petite Décharge versus la Grande Décharge. Donc, j'imagine qu'en fort débit, l'eau coulait par les deux décharges.

M. BRUNO LAROCHE :

Oui.

2245

LE PRÉSIDENT :

2250 Mais quand le niveau du lac rebaisait à l'étiage de la Petite Décharge, est-ce qu'elle venait à sec ou ça coulait juste par la Grande Décharge ou l'inverse?

M. BRUNO LAROCHE :

2255 Je ne crois pas qu'on a beaucoup excavé pour la Petite Décharge. Si avec un coup de baguette magique, on enlevait nos déversoirs de la Petite Décharge on retrouverait à peu près l'état naturel.

Pour ce qui est de la Grande Décharge, la Grande Décharge, bon, elle a déjà été excavée en 1880 par les colons du temps qui voulaient eux récupérer rapidement leurs terres agricoles après la crue puis éviter d'être trop inondés au printemps.

2260 Fait qu'il y a déjà eu des premiers travaux à cette époque-là puis en 1926 lors de la construction du barrage, on est venu creuser la gorge pour augmenter la débitance vers – et minimiser les pertes de charge entre le Lac Saint-Jean et la Grande Décharge.

2265 Fait que tout se joue à cet étranglement-là.

 Voulez-vous que je vous montre une photo avec l'ensemble des déversoirs sur la Grande Décharge pour revenir à votre question?

LE PRÉSIDENT :

2270 Oui. Ça me, on va voir ça.

M. BRUNO LAROUCHE :

2275 Alors j'aurais la capsule.

LE PRÉSIDENT :

2280 Est-ce que la photo date d'aujourd'hui? Ça doit couler beaucoup d'eau en ce moment.

M. BRUNO LAROUCHE :

 Non, je n'ai pas de photo de la journée. Fait qu'ici j'ai un.

LE PRÉSIDENT :

2285 Excusez-moi, est-ce que c'est possible de reculer la photo donc le goulot d'étranglement que vous avez parlé tout à l'heure, est-ce qu'on le voit sur la photo? Je pense que oui. C'est ça. Est-ce que c'est, c'est ça, c'est exactement ici le fameux goulot est là. O.K.

2290 **M. BRUNO LAROUCHE :**

 Puis, oui, on peut voir l'endroit où c'est excavé. Oui, c'est exactement là. On voit une espèce de canal, puis c'est à cet endroit-là que ça été excavé en 1926.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

 Très bien. Donc, ça va.

2300

M. BRUNO LAROUCHE :

2305 Alors, ici, bon, on était dans cette zone-là là, fait que la gorge c'est dans ce coin-là. Donc, sur la petite décharge, déversoir 7 et déversoir 5 qui sont branchés directement sur le Lac Saint-Jean et le déversoir 4, 3, 1, et qui est tout près de la centrale de l'Île Maligne ici.

2310 Donc 11 vannes sur la 4, lui avec un seuil de 93.46 puis ces deux là ont un seuil de 96.5, le zéro pied.

2315 On peut peut-être afficher les photos. Alors le 5 et le 7, on voit c'est comme je vous disais, il n'y a pas de seuil déversant sur le 5 et le 7, il y a pas de seuil grégaire là si vous voulez, c'est parce c'est vraiment, on est vraiment, on a mis une dalle sur le fond rocheux, il n'y a pas de – alors que pour les déversoirs, bon, je vais y aller dans l'ordre, la centrale de l'Île Maligne, le déversoir 4, qu'on peut voir ici, la dénivelée avec le coursier qui est en aval, le déversoir 3, et le déversoir 1.

M. JACQUES GAIGNARD :

2320 O.K. Alors si je comprends bien, c'est zéro et un peu moins là.

LE PRÉSIDENT :

La Grande Décharge, donc c'est plus bas que le zéro de Roberval.

2325 **M. JACQUES GAIGNARD :**

O.K.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

On avait l'altitude en mètres, là.

M. JACQUES GAIGNARD :

2335 O.K. En passant juste une question. C'est juste pour culture personnelle, est-ce qu'il y a une crête libre à Alma?

M. BRUNO LAROUCHE :

2340 Oui, alors sur le déversoir 5 et le déversoir 7, le concepteur en 1921, lorsqu'il a fait son ouvrage, son niveau maximum d'exploitation étant 17.5, il a prévu de chaque côté des vannes, une crête libre à partir de 17.5.

M. JACQUES GAINARD :

2345

17.5. O.K.

M. RAYMOND LAROUCHE :

2350

On a la même crête libre sur chacun des déversoirs 4, 3 et 1.

M. JACQUES GAINARD :

2355

O.K.

M. RAYMOND LAROUCHE :

2360

Donc, c'est consistant avec la conception typique puis ça ne doit pas être un hasard que le seuil est à zéro pied aussi.

LE PRÉSIDENT :

2365

O.K. Donc, il a fait la conception en fonction des exigences, des arrêtés en conseil, donc la crête libre, ça veut dire si le niveau franchit 17.5, il y a de l'eau qui va commencer à couler dans ces deux crêtes.

M. RAYMOND LAROUCHE :

2370

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2375

C'est ça que ça veut dire. Donc, la quantité de mètres cubes évacués va augmenter à partir de, en fonction, plus ça va dépasser, plus ça va sortir.

M. JACQUES GAINARD :

2380

Bon, bien, ça, ça répond à ma question. Je vous remercie beaucoup. Est-ce que je peux encore poser quelques sous-questions?

2385

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y. Prenons une sous-question.

2390

M. JACQUES GAINARD :

O.K. Je voudrais savoir pour l'ouverture des vannes, est-ce qu'il y a une séquence précise d'ouverture en ce sens, est-ce qu'on peut les ouvrir rapidement, je ne dirais pas en catastrophe, mais les ouvrir rapidement ou il faut y aller par palier ou quoi que ce soit?

2395

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Larouche.

2400

M. BRUNO LAROUCHE :

Oui, Merci. Ici. J'ai reproduit une ouverture typique du déversoir 4. Alors on parlait de la question est-ce qu'il y avait une séquence.

2405

M. JACQUES GAINARD :

Oui, c'est ça, oui.

2410

M. BRUNO LAROUCHE :

Quand il faut commencer à déverser, on privilégie d'abord le déversoir 5 et le déversoir 7 sur la Petite Décharge.

2415

Une fois qu'on est rendu au maximum, c'est à peu près 800 mètres cubes quand on est au niveau 16.5, on commence à ouvrir sur la Grande Décharge. On utilise d'abord le déversoir 4. Le déversoir 4, c'est lui qui est le plus puissant, qui a la meilleure débitance, puis pour ouvrir les vannes, il y a 11 pertuis, donc 11 vannes avec un pont roulant qui doit se promener d'une vanne à l'autre.

2420

Alors la procédure, c'est de, je cherche un terme français pour « pincer »?

M. JACQUES GAINARD :

Accrocher.

2425

M. BRUNO LAROUCHE :

2430 Accrocher la vanne sur les visses sans fin. On monte la vanne, ça prend 20 minutes. Après ça, on décroche la vanne. On tasse le pont roulant, on descend les visses, 20 minutes, on accroche. Ça prend à peu près trois quarts d'heure par vanne.

2435 Fait que pour ouvrir le déversoir, on parle de plusieurs heures. On peut quasiment calculer une heure par vanne compte tenu, bon, des pauses, l'heure du diner.

LE PRÉSIDENT :

2440 Donc, c'est des vannes à guillotine. C'est des vannes à guillotine.

M. BRUNO LAROUCHE :

2445 Il y a 11 vannes parce qu'il y a moyen de le faire en continu, on peut doubler les équipes, ça prend quand même 11 heures pour ouvrir les 11 vannes. C'est 11 heures d'opération pour ouvrir les 11 vannes.

LE PRÉSIDENT :

2450 Mais vous avez vos capacités de prévisions hydrologiques donc à ce moment-là, vous faites la gestion en conséquence.

M. BRUNO LAROUCHE :

2455 Oui, c'est ça. Ces planifications-là d'ouverture sont faites quelques jours à l'avance. On prépare des équipes ou il faut déglacer au printemps.

LE PRÉSIDENT :

2460 Monsieur Gaignard, ça vous va je vais vous laisser encore une autre question.

M. JACQUES GAIGNARD :

2465 O.K. La capacité maximale d'évacuation à 16.5, si je me souviens bien, vous m'aviez dit que c'était 5 000 mètres cubes, c'est ça?

M. BRUNO LAROUCHE :

5 300.

2470

M. JACQUES GAINARD :

O.K. Ça c'est à 16 pieds, mais l'influence du niveau du lac doit impacter aussi sur le débit des déversoirs?

2475

M. BRUNO LAROCHE :

Oui. On pourrait.

2480

M. JACQUES GAINARD :

Je ne sais pas si c'est à la courbe versus.

M. BRUNO LAROCHE :

2485

Je l'ai montrée déjà, voulez-vous que je vous la remontre?

LE PRÉSIDENT :

2490

Oui, la courbe de relation au niveau débit, je ne me souviens plus. Ça, ça été déposé mais la revoir, ça va donner une idée.

M. BRUNO LAROCHE :

2495

Fait que sur cette figure.

LE PRÉSIDENT :

C'est la coupe théorique, tout est ouvert, relation au niveau débit, tout est ouvert. C'est ça.

2500

M. BRUNO LAROCHE :

Exactement puis sur cette courbe, il y a deux courbes sur cette figure-là. Il y a la courbe originale, pré 1926 et la courbe actuelle, mais j'avais mentionné que ces courbes-là sont à peu près similaires. Fait que la courbe en rouge qui est la courbe actuelle, le niveau du lac a une grande, effectivement fait une grande différence comme actuellement, le lac est bon, 14 pieds, on dot être à 4 500 et lorsque le lac est à 16.5 pieds maximum, on sort 5 300. Et, plus le niveau du lac est élevé, plus le débit est élevé.

2510

LE PRÉSIDENT :

2515 Donc, si ça montait à 18 pieds, c'est ça, en haut, donc ça serait autour de 6 000 mètres cubes qui sortiraient à ce moment-là.

M. BRUNO LAROUCHE :

2520 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2525 Si jamais ça monte à 18 pieds dans les prochains jours.

M. JACQUES GAINARD :

 Comme un exemple, à 8 pieds, ça donne de capacité d'évacuation de 2 000.

2530 **M. BRUNO LAROUCHE :**

 À peu près 2 000, à peu près, 2 300.

LE PRÉSIDENT :

2535 Autour de 2 000.

M. BRUNO LAROUCHE :

2540 Incluant centrale, déversoirs.

M. JACQUES GAINARD :

2545 Plus centrale.

M. BRUNO LAROUCHE :

 C'est toujours débit total.

2550 **M. JACQUES GAINARD :**

 O.K.

2555 **M. BRUNO LAROUCHE :**

Incluant la centrale.

2560 **M. JACQUES GAINARD :**

Bon, bien je vous remercie beaucoup de l'information, ça m'éclaire beaucoup sur la méthode de fonctionnement des évacuateurs. Comme je vous disais tout à l'heure, c'est la façon de savoir s'il arrivait quelque chose à 17 pieds combien de temps ça pourrait prendre pour pouvoir réagir.

2565 Le but de ma question, c'était ça. C'est le temps de réaction, là.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

2570

M. JACQUES GAINARD :

Si je comprends bien, c'est 11 heures pour ouvrir les déversoirs au maximum dépendamment de la situation.

2575

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez nous en parler dans votre mémoire. Je vous remercie.

2580 **M. JACQUES GAINARD :**

C'est parfait, je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2585

Je vais maintenant inviter monsieur Roger Tremblay. Bon, bonjour, Monsieur Tremblay.

M. ROGER TREMBLAY :

2590 Bonjour. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour Monsieur le Commissaire. Je vais avoir besoin d'un document que j'ai demandé à Richard tantôt.

2595

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous avez demandé, vous aviez discuté avec les gens de Rio Tinto.

2600

M. ROGER TREMBLAY :

Oui. Parce qu'ils ont les documents que je voudrais avoir pour la présentation.

2605

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, on sait déjà c'est quel document.

2610

M. ROGER TREMBLAY :

Oui, c'est le rapport du suivi 2015 que le promoteur a mis sur son site Internet au cours de l'automne.

2615

LE PRÉSIDENT :

Ça c'est le rapport de suivi sur les travaux?

2620

M. ROGER TREMBLAY :

Pas juste sur les travaux. Oui, Madame.

2625

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y Madame Jollette.

2630

MME CAROLINE JOLETTE :

Je voulais dire que c'était le bilan annuel.

2635

LE PRÉSIDENT :

Le bilan annuel.

MME CAROLINE JOLETTE :

Donc, ça comporte les suivis des travaux et cetera.

LE PRÉSIDENT :

2640 O.K. Très bien. Donc, que tout le monde sache de quel document on parle. Donc?

M. ROGER TREMBLAY :

2645 Oui. Je vais avoir besoin de la page 12 et la page 14.

Le but de mon intervention, c'est d'un peu mieux comprendre l'effet du vent de tempête sur le Lac Saint-Jean. Soit le phénomène donc de tempête ou de sèche. Hier soir, il y a eu une question de monsieur Belley je crois sur ce même sujet un peu, je crois. O.K. Mais je n'ai pas tout à fait bien compris les réponses.

2650 Dans le rapport de suivi 2015, on mentionne qu'on utilise les jauges de Roberval, Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon pour mesurer l'élévation du lac. Dans le tableau, c'est bien celui-là.

2655 Dans le tableau 4, on nous dit que pour l'année passée 2015, il y a eu des périodes de tempêtes soit en mai, une tempête; en juillet, en octobre et en novembre. Pour la dénomination des tempêtes, il faut qu'il y ait un minimum de huit heures et une vitesse supérieure à 30 kilomètres, c'est bien ça?

2660 Et on s'aperçoit que dans ce tableau-là, on nous donne les vents dominants. Et le vent, c'est toujours de l'ouest, sud-ouest, nord-ouest, c'est de même. La question que j'aimerais avoir c'est le niveau du Lac Saint-Jean, mais à la sonde de Saint-Henri-de-Taillon?

Présentement, on dit, mettons, comme pour le mois de mai, lors de cette tempête-là, le niveau du Lac Saint-Jean était à 15.30 pieds. D'accord? Et ça c'est à partir de la sonde de Roberval.

2665 Ce que je demande, c'est avoir les informations par rapport à la sonde à Saint-Henri-de-Taillon?

LE PRÉSIDENT :

2670 Le vent souffle de l'ouest vers l'est.

M. ROGER TREMBLAY :

C'est ça.

2675 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pousse de l'eau vers...

2680 **M. ROGER TREMBLAY :**

Pousse de l'eau vers Saint-Henri-de-Taillon.

LE PRÉSIDENT :

2685 O.K.

M. ROGER TREMBLAY :

2690 Comme ça en ayant, effectivement, la hauteur, on pourrait voir, voir si effectivement...

LE PRÉSIDENT :

2695 La différence.

M. ROGER TREMBLAY :

...on a un onde de tempête où il y en n'a pas.

2700 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Très bien. Oui.

2705 **M. BRUNO LAROUCHE :**

On pourrait envoyer quelqu'un aller interroger nos banques de données puis vous revenir dans quelques minutes.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

Pour avoir l'information précise à ce moment-là.

M. BRUNO LAROUCHE :

2715 Pour avoir le niveau précis le 20 mai 2015.

M. ROGER TREMBLAY :

2720 J'ai deux sous questions pour exactement la même chose.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, allez à votre sous-question pour que l'information soit donnée de façon complète.

2725

M. ROGER TREMBLAY :

Oui. À la page 12, vous mentionnez que les tableaux pour les tempêtes, vous prenez les mois de mai à novembre et vous excluez le mois de décembre parce qu'historiquement, en décembre, il y avait de la glace. Maintenant au cours des dernières années, il y en n'a pas de glace en décembre. En décembre 2015, on a eu de la glace je pense le 27 décembre.

2730

Comme ça, ce que j'aimerais avoir pour le rapport de 2015, c'est les tempêtes qu'on a eu en décembre? Je vais dire que je voudrais que le tableau 4 soit complété avec les tempêtes en décembre, avec les mêmes informations?

2735

LE PRÉSIDENT :

Oui, on va regarder ça du côté du promoteur.

2740

M. ROGER TREMBLAY :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2745

Ça peut demander un traitement, on se comprend.

M. ROGER TREMBLAY :

2750

Oui.

M. BRUNO LAROUCHE :

Oui, c'est ça l'information est dans nos banques de données, il s'agirait de, il va falloir qu'il y est un certain travail d'aller extraire tout ça.

2755

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2760

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2765

Madame Jollette aurait quelque chose à ajouter par rapport au suivi des tempêtes, Monsieur le président.

2770

LE PRÉSIDENT :

Madame Jollette.

MME CAROLINE JOLETTE :

2775

En fait depuis de nombreuses années, on effectuait le suivi des tempêtes de la façon – le critère pour déterminer les tempêtes, c'était un vent qui soufflait de 30 kilomètres/heure sur plus de six heures était considéré comme des tempêtes, puis effectivement, on mesurait les conditions érosives, on analysait les conditions érosives du premier mai au premier décembre depuis de nombreuses années.

2780

Cependant, dans le cadre de l'étude d'impact, on a fait des analyses sur les tempêtes puis en 2016, cette façon de faire a été ajustée. Maintenant, on évalue les tempêtes selon un critère qui est moins restrictif. Donc, le critère a été mentionné hier. C'est des vents supérieurs à 30 kilomètres/heure pendant au moins trois heures sur 12 heures, puis pendant ce 12 heures-là, il ne faut pas qu'il descende en bas de 20 kilomètres/heure, ou supérieur à 40 pendant au moins deux heures de six heures consécutives, puis il ne faut pas que ça descende en bas de 20.

2785

Donc, c'est le nouveau critère qui est moins restrictif puis l'analyse des conditions érosives en 2016 qui ont été intégrées à notre bilan annuel qui va être rendu public incessamment, a été fait à partir de la date du départ des glaces de 2016 et de la date de prise des glaces de 2016.

2790

Donc, c'est l'ajustement qu'on a fait puis on va poursuivre dans la même façon dans le futur.

LE PRÉSIDENT :

2795

Donc, dans le futur, ça va être en fonction, on ne fait pas pour le premier décembre, c'est en fonction de la prise des glaces et le départ des glaces. Donc, dans le futur, on va avoir les données.

2800

Pour ce qui est de la question plus spécifique de monsieur Tremblay, quand est-ce que vous allez pouvoir nous donner les données?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Dans le courant de l'après-midi, Monsieur le président.

2805

LE PRÉSIDENT :

Donc, on pourra dès qu'on nous fera signe, on pourra aller chercher la réponse.

2810

M. ROGER TREMBLAY :

Dans la même veine d'idée. On sait qu'en novembre 2013, on a eu une tempête importante avec des niveaux d'eau importants. On a eu des dommages considérables, un peu partout alentour du Lac Saint-Jean dont à la Plage Wilson où je demeure. J'aimerais pour cette tempête-là du 23 et 24 novembre avoir les données des jauges, à Saint-Henri-de-Taillon?

2815

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce que c'est possible d'extraire l'information?

2820

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui, Monsieur le Président.

2825

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc aussitôt qu'on aura l'information, on pourra la communiquer.

2830

M. ROGER TREMBLAY :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2835

Ça vous va.

M. ROGER TREMBLAY :

La deuxième question.

2840

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2845

M. ROGER TREMBLAY :

2850 Dans l'étude d'impact, j'ai réussi à la lire sur Internet, un document important, 616 pages. C'est assez considérable.

2855 Au chapitre 10.7 et 10.8, O.K. où on fait mention des vents. Et, là, on stipule que « Cependant, en pratique le vent déforme le lac » comme ça là, on admet qu'effectivement il y a un effet donc de tempête ou de sèche, quand il vente. Et, on nous dit qu'on a utilisé le modèle MIKE 21 FM HD, malheureusement, je n'ai pas suivi le cours de MIKE pour comprendre c'est quoi ce modèle-là, et cetera, comme ça, je ne peux pas le critiquer, je ne suis pas un météorologue.

2860 Et on nous donne un tableau à 10.2, la déformation qu'on a simulée avec ce modèle mathématique. D'accord. Est-ce que vous avez, est-ce que vous êtes capable de sortir ce document?

LE PRÉSIDENT :

2865 Ça c'est la page – ça c'est l'étude d'impact ça?

M. ROGER TREMBLAY :

Oui, la page de l'étude d'impact, c'est 10-7.

2870 **LE PRÉSIDENT :**

Donc 10-7?

M. ROGER TREMBLAY :

2875 Oui, c'est exactement ça. Vous voyez là-dessus, Monsieur, qu'on a fait une rose des vents et on a dit dans le modèle pour tel vent, on va avoir telle élévation à Saint-Henri-de-Taillon, à Saint-Gédéon, et à Roberval.

2880 Si vous regardez pour 225 degrés, ça veut dire les vents qui viennent de l'ouest sud-ouest, on a une élévation à Saint-Henri de 7 centimètres, dans le modèle théorique. O.K. Et en même temps, comme on a une augmentation à Saint-Henri, on va avoir une diminution de 5.5 à Roberval. Ça veut dire qu'on a un gradient d'une douzaine de centimètres.

2885 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça de l'ordre de 12 centimètres.

M. ROGER TREMBLAY :

2890

Ça c'est ce que je comprends dans ça, comme ça effectivement d'après ce modèle théorique, on aurait un onde de tempête. O.K. Et on les a faits pour toute une série de directions. Malheureusement, il nous manque deux choses dans le sens, c'est qu'on ne nous dit pas, on parle d'un vent de 40 kilomètres à l'heure mais on ne mentionne pas la durée de cette tempête. On sait qu'un onde de tempête plus votre vent va durer longtemps, plus l'onde va être considérable.

2895

Une tempête qui dure deux heures avec un vent de 40 kilomètres, elle n'aura pas le même effet qu'une tempête qui dure 24 heures avec un vent de 40 kilomètres. Puis ça dans le modèle qu'on nous propose aussi, on ne nous parle pas de ça.

2900

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça dans l'étude d'impact, donc il y avait des documents dans les annexes qui donnent plus de détails. Là, on a vu qu'il y avait des sondes sous-marines qui avaient été installées, il y avait beaucoup de données. Je me souviens que les sondes avaient été installées sur une période précise, genre octobre, je ne sais plus trop quoi, 2014, quelque chose comme ça mais en tout cas, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur – qu'est-ce qui a été mesuré avec ces roses de vent exactement?

2905

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2910

Monsieur le Président, je demanderais à Monsieur Marc Villeneuve qui nous a fait la présentation hier sur les conditions érosives pour répondre à la question?

M. MARC VILLENEUVE :

2915

Merci. Monsieur le Président peut-être une première précision. On parle d'un modèle théorique, oui, c'est un modèle, un modèle numérique mais les résultats théoriques ou numériques du modèle ont été validés par un mois d'observation en automne.

2920

Donc, ces chiffres-là sortent d'un modèle numérique mais ils ont été validés.

Pour la question la durée, ça devrait être dit dans le texte, c'est peut-être pas dit assez clairement malheureusement mais quand on calcule les ondes de tempête, à vitesse fixe, c'est toujours pour une durée assez longue pour que l'onde de tempête soit complètement établi. O.K.

2925

Oui, c'est une onde stable donc pour un vent donné il y a une onde qui va se créer après un certain nombre d'heures pour un vent de 40 kilomètres/heure, bon, je ne voudrais pas vous induire en erreur mais on parle d'une demi-journée ou de quatre à six heures pour former – évidemment si le vent est plus fort, le soulèvement va se faire encore plus rapidement.

2930

Donc, à chaque fois qu'on parle pour ce tableau qui a servi à la démonstration que monsieur Larouche a faite hier, pour déterminer la façon la plus précise de calculer le niveau moyen, on parle de vent de 40 kilomètres/heure de vent soutenu de 40 kilomètres/heure.

2935 Quand on parle d'une surcote de 7 centimètres avec un vent de 40 kilomètres/heure, évidemment ce n'est pas la surcote maximale qui peut exister sur le Lac Saint-Jean.

2940 Dans le texte d'ailleurs, on dit que les extrêmes donc moins que un pour cent du temps, on peut aller jusqu'à 25, 30 centimètres, 15 à 20 centimètres plutôt et dans certains cas extrêmes, si on regarde pas nécessairement au jauge, pas nécessairement à Saint-Henri, Saint-Gédéon et Roberval, mais si on va par exemple à l'extrémité ouest du lac, à Saint-Félicien, il peut y avoir des valeurs ponctuelles avec des vents très forts de 30 à 35 centimètres.

2945 Donc, c'est les précisions que je voulais apporter.

LE PRÉSIDENT :

2950 Ça donne les précisions sur la stabilité de l'onde pour s'assurer, en situation idéale, on a un 12 centimètres.

M. ROGER TREMBLAY :

2955 Et on en vient avec ce tableau, à une mesure pour le niveau du Lac Saint-Jean. O.K. Je ne sais pas si - je pense qu'ils ont fait une présentation hier, je n'étais pas ici malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

2960 Oui. On a eu une présentation donc il y avait des figures. Elles ont été déposées donc elles vont pouvoir être consultées.

M. ROGER TREMBLAY :

O.K. Juste la...

2965 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Pour ce tableau-là, c'était 16.5 pieds. C'était à un niveau de 16.5 pieds que c'est écrit dans le.

LE PRÉSIDENT :

2970 Dans l'exercice qui a été fait ici. O.K.

M. ROGER TREMBLAY :

2975 Dans l'annexe, vous dites que pour le scénario de gestion du niveau du Lac Saint-Jean, Rio Tinto s'engage à gérer le niveau du Lac Saint-Jean en calculant à l'aide d'une pondération 55 pour la valeur de Roberval et 45 pour la valeur à Saint-Henri-de-Taillon. C'est une modification par rapport aux calculs actuels.

2980 J'aimerais savoir si le promoteur a fait une modélisation par rapport sur un an, c'est quoi la différence que ça va apporter comme tel par rapport à cette façon de mesurer par rapport traditionnellement avec la jauge de Roberval? Avant, - présentement, c'est 100% la jauge de Roberval, maintenant, on dit on va prendre 55% de la jauge de Roberval et 45% de Saint-Henri-de-Taillon.

2985 Est-ce que ça veut dire que le niveau du Lac Saint-Jean, on le baisse artificiellement en changeant la méthode de calcul?

LE PRÉSIDENT :

2990 Excusez-moi, on va poser la question à monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2995 Je vais demander à monsieur Larouche de répondre, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. BRUNO LAROUCHE :

3000 Alors, si on y va par saison, on s'entend que toute la période de glaces, il y a à peu près zéro effet parce que, bon, une jauge ou deux, il n'y a pas d'information pendant l'hiver.

3005 Si j'avais, il y a eu une certaine sagesse dans le choix de Roberval à l'époque parce que comme je l'ai montré hier, c'est la jauge la moins influencée par rapport à la moyenne, par rapport aux déformations du vent. Puis on voyait que dans le pire des cas, quand on a du 40 kilomètres/heure, il y a peut-être une erreur de l'ordre de 3 ou 4 centimètres, là j'essaie de mémoire, fait que 3 ou 4 centimètres, fait que dans le pire des cas quand on a des vents de 40 kilomètres/heure, la nouvelle façon de faire versus l'ancienne, il y aurait 3 ou 4 centimètres d'écart. Puis en plus ou en moins, dépendamment si les vents sont de l'est ou de l'ouest.

3010 Mais ça c'est quand on a des vents de 40 kilomètres/heure fait que c'est quand même assez rare donc à 92%, 95% du temps, ça devrait être assez semblable. Puis on parle de, au pire, de 3 ou 4 centimètres les quelques jours qu'il y aura des vents de 40 kilomètres/heure.

3015

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Donc, ça va donner une idée.

3020

M. ROGER TREMBLAY :

Ce n'était pas ça ma question.

3025

LE PRÉSIDENT :

Bien en fait vous avez demandé si...

M. ROGER TREMBLAY :

3030

J'ai demandé est-ce que vous avez fait une comparaison entre la méthode de calcul traditionnelle à Roberval de dire oui, le 28 mai, avec la méthode de Roberval, en 2016, c'était ça et avec la nouvelle méthode de calcul, ça serait quoi?

LE PRÉSIDENT :

3035

En fait on a eu un aperçu hier par les comparaisons qui étaient faites selon les changements de direction du vent. Monsieur Larouche.

M. BRUNO LAROUCHE :

3040

Bon, on n'a pas l'intention de recalculer par exemple toute l'historique puis de pondérer tout ça parce que le nouveau du lac, bon, en terme, pour faire différentes analyses de vent, ou d'érosion, j'imagine que ce n'est pas quelque chose qui a beaucoup d'impact.

3045

Puis ça l'a un peu d'impact peut-être au niveau du calcul des apports hydriques mais c'est somme tout assez faible compte tenu que c'est seulement les fois qu'il y a des déformations très très importantes, c'est seulement quelques jours sur une année, fait qu'on ne pensait pas recalculer tous les niveaux moyens des derniers 50 ans.

3050

LE PRÉSIDENT :

Donc, je crois que c'est la réponse.

M. ROGER TREMBLAY :

3055

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3060 C'est moi qui vous remercie. J'aimerais maintenant inviter madame Pauline Matteau. Bonjour.

MME PAULINE MATTEAU :

3065 Rebonjour Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires. Si vous me le permettez juste un instant. Voilà. Alors donc, Monsieur le Président j'aimerais savoir si le promoteur a pris connaissance du Projet de loi numéro 132 intitulé « Loi concernant la conservation des milieux humides et hybrides ».

LE PRÉSIDENT :

3070 Peut-être c'est une loi qui a été récemment déposée, je demanderais peut-être un préambule au ministère du Développement durable s'il vous plait.

M. FRANÇOIS DELAÎTRE :

3075 Oui, certainement. En fait, c'est un projet de loi qui actuellement, je pense, que la Commission parlementaire a commencé cette semaine.

MME PAULINE MATTEAU :

3080 Le 10 et le 11 oui.

M. FRANÇOIS DELAÎTRE :

3085 Bon merci. Alors donc c'est un projet de loi qui est en évolution on peut dire, donc pour l'instant, c'est un projet qui est dans les cartons, mais je vous dirais quand même les grands principes qui sont là-dedans c'est des principes auxquels on adhère d'emblée.

Mais quelle sera la mouture finale de cette loi-là, on ne peut pas encore en présumer pour l'instant.

3090

MME PAULINE MATTEAU :

Parfait. Je vous remercie beaucoup.

3095

LE PRÉSIDENT :

3100

Mais les objectifs de la loi actuellement, c'est quoi par rapport à la situation actuelle ou les récentes lois qu'il y a eu. Bon, bien ça on ira avec la question. Juste pour mettre la table comme on dit.

MME PAULINE MATTEAU :

3105

Justement. Si vous me le permettez. Je vais vous présenter un petit préambule parce que dans un projet de loi, il y a d'abord ce qu'on appelle des notes explicatives.

LE PRÉSIDENT :

3110

Oui.

MME PAULINE MATTEAU :

3115

Donc la personne qui présente le projet de loi doit donner sommairement le contenu...

LE PRÉSIDENT :

3120

Les objectifs.

MME PAULINE MATTEAU :

3125

...désirés dans la loi. Donc, voici quelques extraits prélevés au début du document dudit projet de loi sous le titre « Note explicative ».

Alors donc, le premier extrait: « Ce projet de loi propose une réforme de l'encadrement juridique applicable aux milieux humides et hydriques en vue de moderniser les mesures prévues pour assurer leur conservation. »

3130

Deuxième extrait : « Différentes lois sont touchées par les modifications proposées reflétant les différents axes de la réforme qui touchent à la fois la planification de l'aménagement du territoire, la planification et la gestion intégrée des ressources en eau, le régime d'autorisation environnementale et les mesures de conservation du patrimoine naturel. »

3135

Troisième extrait : « Le projet de loi prévoit l'insertion d'une nouvelle section portant sur les milieux humides et hydriques dans la loi sur la qualité de l'environnement. »

Et le dernier extrait : « Serait introduit au sein de cette loi le pouvoir du ministre d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes favorisant la restauration et la création de milieux humides et

3140 hydriques ainsi que l'exigence de produire différents bilans en lien avec l'évolution de la situation des milieux humides et hydriques notamment au regard de l'objectif d'aucune perte nette. »

Donc, ma question Monsieur le Président.

3145 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

MME PAULINE MATTEAU :

3150

Advenant l'adoption de la Loi numéro 132, est-ce que le promoteur aura l'obligation de s'y soumettre en vertu de l'Acte de 1922?

LE PRÉSIDENT :

3155

Alors très bien. Donc, on va adresse la question tout d'abord, on va la retourner au MDDELCC donc à qui s'appliquera cette loi-là.

MME PAULINE MATTEAU :

3160

Avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

3165

Je pense que c'est la meilleure façon de débiter la question.

M. FRANÇOIS DELAÎTRE :

3170

En fait, en ce qui concerne, je dirais l'arrimage ou peut-être les éléments qui pourraient faire les contraventions Acte de 22 et corpus législatifs actuels, pour nous il y en n'a pas. Donc, toute loi qui est en vigueur et qui sera en vigueur, le promoteur aura l'obligation de la respecter.

3175

Donc, cette loi si elle est en vigueur aujourd'hui, l'obligation serait là malgré l'Acte de 22. Ce n'est pas parce que l'Acte de 22 donne un certain nombre de droits que ça lui donne carte blanche au niveau des lois qu'il a à respecter.

LE PRÉSIDENT :

3180

Donc, les lois c'est l'encadrement général, donc ça avait été dit en début d'audience, quand on posait des questions sur les autres lois, même la Loi sur la qualité de l'environnement.

MME PAULINE MATTEAU :

Hum, hum.

3185

LE PRÉSIDENT :

Elle est arrivée bien après l'Acte de 1922, donc le promoteur est soumis à la loi. La preuve bien on est ici présentement. C'est la preuve qu'il est soumis à ça. Donc, c'est la réponse pour le comprendre. Une nouvelle loi s'ajoute, les citoyens, les entreprises donc tout le monde doit se conformer à la loi. C'est ça qu'on doit comprendre comme réponse.

3190

MME PAULINE MATTEAU :

Exactement. Je vous remercie. Deuxième question Monsieur le Président. Plus tôt lors de ces audiences publiques, le promoteur a affirmé que les milieux humides étaient importants, qu'il les protège et que même à l'intérieur du scénario M, il préconise une élévation supérieure à 16,5 pieds spécifiquement pour les milieux humides. Le promoteur peut-il s'engager à respecter l'esprit et les principes de la loi numéro 132?

3195

3200

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

3205

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Pour l'ensemble de nos opérations, on respecte les lois et règlements en vigueur Monsieur le Président. Et les prochaines lois ça va être la même chose. On va respecter toutes les lois et règlements en vigueur.

3210

MME PAULINE MATTEAU :

Je vous remercie beaucoup.

3215

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Je vais inviter monsieur Claude Duchesne. Bonjour, Monsieur.

3220

3225 **M. CLAUDE DUCHESNE :**

3230 Bonjour Monsieur le Président. C'est comme ma première intervention, première question, c'est concernant les travaux parce que souvent le promoteur, les travaux qu'on connaît le plus, c'est du perré, de l'enrochement, le rechargement, des épis et puis un éventail des brise-lames. Est-ce que le promoteur fait de la recherche sur d'autres sortes d'interventions? Je ne parle pas du rechargement mais en tout cas.

LE PRÉSIDENT :

3235 Très bien. Donc Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3240 Je vais demander à Madame Jollette de répondre à la question. On avait mentionné lors de la présentation du projet qu'on avait fait une recherche exhaustive de toute la revue littéraire et de tout ce qui se fait en termes de travaux, mais madame Jollette va compléter.

MME CAROLINE JOLETTE :

3245 En fait, dans le cadre de notre étude d'impact, effectivement, on a fait une vaste revue de littérature, puis les interventions qui ont ressorties de cette revue font partie du tableau présenté à la QC-11. Puis on présente là-dedans, si oui ou non, on peut appliquer ces interventions-là dans le cadre du futur Programme de stabilisation des berges. Donc, grosso modo, la plupart des interventions qu'on a réalisées dans le passé sont maintenues à part quelques-unes comme je pense au gabions qui ne sont plus proposés.

3250 Puis il y a certaines interventions aussi qu'on ajoute comme les îlots de pierres déversées qu'on a réalisées dans le Parc National de la Pointe-Taillon. Donc c'est le genre d'intervention qui est ajouté par rapport au passé.

LE PRÉSIDENT :

3260 Concernant les îlots de pierres déversées justement est-ce qu'on a une figure théorique à quoi ça ressemble au juste puis dans quelle circonstance c'est installé?

3265

MME CAROLINE JOLETTE :

3270 Oui, je pense qu'on en a une. On fait des recherches. Mais c'est ça, ces îlots-là ont été aménagés au Parc National de la Pointe-Taillon. En fait, l'idée de départ c'était de protéger le cordon sablonneux dans le secteur du Lac Askin puis c'était de le protéger avec un perré.

3275 Puis quand on a discuté avec les Parties Prenantes de cette intervention-là dont Pêche et Océans Canada, ils n'étaient pas chaud, chaud, à l'idée de protéger ce cordon-là surtout c'est dans la Pointe-Taillon avec un perré. Donc, ils nous ont demandé de retourner à nos tables à dessin finalement puis de repenser à un autre type d'intervention qui permettrait de conserver une certaine zone de plages où les poissons puissent accéder, tout ça.

3280 Donc de là il nous est venu l'idée de mettre des îlots de pierres qui peuvent s'apparenter à des genres de mini brise-lames puis les suivis nous démontrent que c'est efficace, mais c'est assez nouveau. On va poursuivre nos suivis fait que c'est assez efficace. En fait ça protège le cordon de sable puis ça crée des tombolos derrière eux.

LE PRÉSIDENT :

3285 Je ne me souviens plus, il y avait sur la question que le ministère vous avait demandée de dire bien c'est quoi les techniques envisageables lesquelles vous penser utilisées, lesquelles vous pensez ne pas utiliser. Au sujet de techniques qui sont purement sous-marines, c'es sûr que d'être toujours dans l'eau, de la navigation, mais est-ce que vous avez déjà expérimenté des techniques de mini-seuil dans des assez grandes profondeurs pour essayer d'influencer la dérive du littoral ou vous avez jamais essayé ça?

MME CAROLINE JOLETTE :

3295 En fait on a un essai au Camping Saint-Pierre sur le banc de sable de Métabetchouan. On a installé en 2008 et 2010, des géotubes. Donc c'est des sacs de polypropylène qui sont remplis de sable, à peu près un mètre de hauteur, 100 mètres de long puis ils sont installés perpendiculaires à la plage mais il y a aussi des géotubes qui sont parallèles à la plage. Donc ils peuvent s'apparenter à des genres de digue de prédéferlement.

3300 Puis ce qui arrive c'est que c'est ça, c'est au niveau aussi donc les géotubes grosso modo ce n'est pas nécessairement très efficace parce que l'objectif du géotube c'était de minimiser l'érosion à l'aval de ce géotube puis ça n'a pas rencontré les objectifs.

3305 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

MME CAROLINE JOLETTE :

3310

Puis après la digue de prédéferlement, se crée un abaissement puis là pour la baignade, ça peut amener des risques, donc ce n'est pas une solution que l'on propose dans le futur.

LE PRÉSIDENT :

3315

Donc il n'y a pas de potentiel, ça a des inconvénients parce que l'idée c'était d'essayer de créer des avant-plages plus longue mais ça creuse des fosses après.

MME CAROLINE JOLETTE :

3320

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3325

Un peu comme dans le sud, on a le corail puis après ça on retourne en plus grande profondeur on pourrait dire, puis après ça on retrouve la plage.

Je vous remercie.

3330

Oui, Monsieur Duchesne.

M. CLAUDE DUCHESNE :

3335

C'est parce qu'on parle de géotubes. Les géotubes que j'ai vus c'est surtout comme épis, épis perpendiculaires à la berge. J'ai vu qu'en Europe, les géotubes, ils les utilisent et ils se trouvent à les enfoncer un peu dans l'eau, dans la mer, puis ils mettent différentes, un peu comme on a vu à la Pointe-Taillon, un peu de cette façon-là, puis au point de vue rechargement de la place, ça semble très efficace.

3340

LE PRÉSIDENT :

Si vous avez de la documentation, des sources d'information, vous pouvez nous les communiquer dans un mémoire.

3345

M. CLAUDE DUCHESNE :

Non, mais je les ai pas présentement entre les mains.

3350 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, mais éventuellement dans les prochaines semaines, vous nous faites un mémoire puis tel site Web par exemple, il y a ça, ça vaut la peine que vous alliez voir ça.

3355 **M. CLAUDE DUCHESNE :**

O.K.

3360 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez nous faire des propositions comme ça.

M. CLAUDE DUCHESNE :

3365 O.K. Parfait. On parle de rechargement de granulométrie. Parce que le 20 millimètres de zéro à 20 millimètres qu'on a dans les agrégats qu'on met sur les plages, en 86 pour moi les commissaires n'étaient pas allé marcher sur une plage avec cette grosseur de sable-là parce que pour moi ils n'auraient pas mis cette grosseur-là. Est-ce que, - je ne sais pas si on ne pourrait pas, je ne dis pas de mettre ça très fin mais diminuer un peu parce que 20 millimètres c'est une roche de $\frac{3}{4}$ de pouce. Donc à 3370 ce moment-là pour les pieds, c'est sensible.

LE PRÉSIDENT :

3375 C'est ça, on va retourner du côté du promoteur parce que j'ai compris plus c'est petit, plus c'est susceptible de s'en aller vers le large dès qu'il y a un peu de vague. Donc, Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3380 Madame Jolette s'il vous plait.

MME CAROLINE JOLETTE :

3385 Effectivement plus les matériaux sont fins, moins ils sont efficaces. Puis on avait aussi, on a fait des simulations pour évaluer justement l'efficacité des différents matériaux donc les comparer entre eux. J'aurais un tableau que je pourrais présenter.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3390

MME CAROLINE JOLETTE :

Donc, je vais présenter le tableau qui fait partie de notre étude sur les conditions érosives. Donc, ici ce sont les variations du volume érodé par transport longitudinal, c'est-à-dire à long terme par rapport au sable de rechargement.

3395

Donc le sable de rechargement un diamètre médian de 1.3 millimètre donc environ, ça varie mais environ 1.3 millimètre. Donc plus on diminue en termes de granulométrie, si on tend vers un diamètre moyen de 0.3 millimètre qui peut s'apparenter au sable fin du Lac Saint-Jean, on vient d'augmenter les volumes érodés de 77% pour les mêmes conditions érosives.

3400

Et plus on grossit le diamètre moyen donc dans le cadre du gravillon, ça varie entre 2 et 5 millimètres, plus on diminue les volumes érodés pour les mêmes conditions érosives.

3405

Donc, c'est pour cette raison-là que...

LE PRÉSIDENT :

Les fréquences des volumes à charger, donc c'est ça plus on met du matériel fin, c'est ça plus de camionnage parce qu'il va s'en aller plus rapidement.

3410

M. CLAUDE DUCHESNE :

Mais oui, on ne demande pas nécessairement du sable comme on voit devant vous dans le bocal.

3415

LE PRÉSIDENT :

Ça va dépendre des endroits.

3420

M. CLAUDE DUCHESNE :

Oui, c'est sûr mais peut-être qu'il pourrait y avoir un juste milieu, sans que ça s'érode trop.

3425

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça, mais on voit qu'il y a quand même, essayez de faire une analyse de sensibilité pour voir ce serait quoi le juste milieu. Donc on semble nous dire bien selon notre expérience et les conditions hydrodynamiques qui existent, le juste milieu ça serait un sable un petit peu plus grossier. Je ne sais pas, si on va dans des endroits très érosifs le long du fleuve Saint-Laurent, si on va voir les

3430

plages, c'est assez grossier comme matériau toutes les plages qu'on va avoir là en s'en allant, disons de Québec jusqu'à, on va dire Gaspé. On est en condition de fleuve. Il n'y a pas de sable fin qui reste là.

M. CLAUDE DUCHESNE :

3435

C'est un peu les extrêmes ça.

LE PRÉSIDENT :

3440

C'est ça. C'est toujours la question, je pense que la condition comme madame Jollette explique, c'est conditions érosives. Plus les conditions sont érosives c'est difficile de garder un sable comme ça. C'est ça que ça veut dire, c'est ce qu'on comprend de l'explication.

M. CLAUDE DUCHESNE :

3445

Merci Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

3450

Je vous remercie.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3455

Monsieur le Président on aurait les réponses aux questions qui ont été posées tout à l'heure par rapport au niveau. Donc, le 20 mai 2015 à Saint-Henri, la quote du Lac Saint-Jean était à 15.48 pieds et les 24 et 25 novembre 2013, alors qu'on était dans la période de tempête de vent, le 24, la quote à Saint-Henri était à 16.53 et le 25, à 16.44 pieds.

LE PRÉSIDENT :

3460

Je vous remercie pour les précisions. Je vais maintenant inviter monsieur Marc Archer, à s'avancer. À vous la parole.

M. MARC ARCHER :

3465

Oui, j'aimerais savoir si la régularisation de la Rivière Péribonka a eu pour effet d'augmenter l'érosion fluviatile de la Pointe-Taillon du côté de la rivière parce que quand on régularise une rivière comme celle-là, bien évidemment le débit moyen d'écoulement en hiver et en été, en principe, est plus élevé qu'en condition naturelle?

3470

LE PRÉSIDENT :

3475

Très bien. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3480

En fait, le Programme est venu plusieurs, plusieurs années après la régularisation de la Rivière Péribonka. Donc, on n'a pas fait d'étude sur cette question.

LE PRÉSIDENT :

3485

C'était quoi la régularisation, c'est quoi, ça date des années 50 ça?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3490

En fait, 1943 ça a débuté avec en haut aux Chutes-des-Passes.

M. BRUNO LAROUCHE :

3495

Je peux compléter, on a fait Manoine de 1940 à 41, puis Passes-Dangereuses de 41 à 43. Donc, à partir de la crue 43, on est régularisé.

LE PRÉSIDENT :

3500

Très bien.

M. MARC ARCHER :

Est-ce que je peux reformuler la question autrement?

3505

LE PRÉSIDENT :

Oui, il n'y a pas de problème.

M. MARC ARCHER :

3510

Je peux comprendre qu'il n'y a pas eu d'étude de faite, mais est-ce qu'il est logique de croire ou de penser qu'en régularisant les débits de la Rivière Péribonka, on ait accentué ou on ait augmenté l'érosion fluviale le long de la Pointe-Taillon du côté de la rivière?

3515 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, le bilan, qu'est-ce qui est arrivé au bilan avec la régularisation autrement dit.

3520 **M. MARC ARCHER :**

Parce qu'en moyenne les débits en été et en hiver sont plus élevés qu'en condition naturelle.

LE PRÉSIDENT :

3525 O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur Larouche va essayer de répondre à une partie à la question Monsieur le Président.

3530

M. BRUNO LAROUCHE :

Bon, c'est bien connu, quand on met un barrage, on lamine les apports fait qu'en termes de pointe de crue, c'est sûr que les pointes de crue actuelles sont inférieures à ce qu'elles étaient à la période pré 1943. Fait que probablement qu'il y a eu moins d'érosion à partir de 1943.

3535

Pour ce qui est des débits d'hiver je ne peux pas me prononcer. Ils sont plus élevés qu'au naturel mais quel est l'impact...

3540 **LE PRÉSIDENT :**

Par contre les réservoirs sont à quelle distance de l'embouchure déjà le réservoir le plus près. Il y a Hydro-Québec aussi qui a rajouté un réservoir mais ils ont un réservoir au fil de l'eau disons, appelons le comme ça pour stabiliser un niveau plus récemment là.

3545

M. BRUNO LAROUCHE :

Oui, on doit avoir une centaine de kilomètres entre Passes-Dangereuses et Chute-du-Diable.

3550 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

3555

M. BRUNO LAROUCHE :

3560 L'ouvrage Hydro-Québec est peut-être à, on va dire à mi-chemin entre les deux, peut-être un peu plus près de Chute-des-Passes qui a été construit en 2007.

Entre Chute-du-Diable et Chute-à-la-Savane, on a peut-être 15, 20 kilomètres, je dirais.

3565 Bon, puis si votre question c'est à partir de l'embouchure là?

LE PRÉSIDENT :

3570 Oui, c'est ça, le barrage le plus près de l'embouchure est à quelle distance?

M. BRUNO LAROUCHE :

Si on considère que l'embouchure est à l'Île Boulianne par exemple.

3575 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, disons. Je sais c'est où.

M. BRUNO LAROUCHE :

3580 Ça doit être quoi. Une dizaine de kilomètres? Le premier barrage qui est à Chute-à-la-Savane, à la limite Raymond pourrait même peut-être le calculer avec son.

LE PRÉSIDENT :

3585 Donc, on a plusieurs barrages donc en arrière de chaque barrage, à quelques reprises d'ailleurs Monsieur Larouche vous avez parlé des apports naturels de sédiments qui peuvent venir par exemple de la Rivière Ashuapmushuan. Bon, en faisant des barrages, ça veut dire que les sédiments dits plus grossiers, peuvent être retenus en arrière des barrages. Il y en a plusieurs maintenant dont un qui s'est rajouté encore avec Hydro-Québec. Mais est-ce qu'on connaît l'état de situation de l'ensablement actuellement en arrière des barrages sur la Péribonka parce que c'est peut-être ça aussi? C'est qu'on parle d'un bilan d'érosion.

3590

M. MARC ARCHER :

3595 Sédimentaire, un bilan sédimentaire.

LE PRÉSIDENT :

3600 Si la pointe de crue, les vitesses sont diminuées peut-être en hiver un peu plus d'eau, mais c'est plus lent mais par contre s'il y a moins de sédiments qui venaient recharger la Pointe-Taillon, est-ce que c'est causé par la présence des barrages?

M. MARC ARCHER :

3605 Des barrages.

LE PRÉSIDENT :

3610 Donc, c'est le début de la question.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3615 On n'a noté aucun problème d'ensablement au pied des barrages avec nos prises d'eau, c'est la seule information que je peux vous donner à ce sujet Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

3620 Ce que vous nous dites, il n'y a pas de problème d'accumulations majeures à votre connaissance près des vannes d'entrée. Mais il peut avoir effectivement eu une modification du bilan sédimentaire à partir des années 1940.

M. MARC ARCHER :

3625 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

3630 En tout cas, à mesure qu'on rajoute les barrages, ça aussi ça peut être un facteur qui a influencé la charge sédimentaire a diminué de 10%.

M. MARC ARCHER :

3635

ET j'imagine que si on faisait une analyse des photos aériennes, parce que dans l'étude d'André Marsan, on parlait de photos aériennes qui dataient de 1926, 1941, on pourrait probablement apprécier l'évolution de l'érosion fluviale le long de la Pointe-Taillon évidemment si ce secteur-là a été couvert par les photos aériennes.

3640

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'ailleurs dans l'étude d'impact, on a la fameuse Pointe-Langevin. On a une comparaison de photos qu'on voyait l'évolution. Alors j'imagine que c'est une photographie aérienne existe pour d'autres secteurs aussi là. Mais il est possible de faire des études de comparaison mais encore une fois, ça peut être lié aux apports sédimentaires. On voit le Péribonka, ça peut être aussi au débit mais plus loin ça va être l'influence des vagues lorsqu'on s'en va plus loin vers l'est de la Pointe-Taillon, on s'éloigne, disons, qu'il peut y avoir différents facteurs.

3645

3650

M. MARC ARCHER :

Ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

3655

Donc, votre deuxième question. Oui.

M. MARC ARCHER :

3660

Oui, la deuxième question c'est plus pour mon information personnelle, j'aimerais que le promoteur m'explique un peu sommairement de quelle façon il gère la crue printanière du bassin de la Rivière Péribonka?

3665

Je m'explique. Quand la crue commence sur le bassin de la Rivière Péribonka, est-ce qu'on regarde par exemple la première moitié de crue pour remplir les réservoirs amont et ensuite, on déverse la deuxième moitié, ou vice versa?

3670 **LE PRÉSIDENT :**

Dans quel ordre?

3675 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Monsieur Larouche répondra à la question Monsieur le Président.

M. BRUNO LAROUCHE :

3680 Au début de la crue de la Rivière Péribonka, on commence, je dirais à partir de la mi-mars, on baisse graduellement le réservoir de Chute-du-Diable. C'est une centrale au fil de l'eau, bon on utilise les 4 ou 5 mètres cubes de réserve utile pendant la période printanière de sorte qu'on a des débits de l'ordre de peut-être 5 à 600 mètres cubes par seconde.

3685 Et puis, typiquement, on profite toujours de cette période-là pour faire l'entretien de notre centrale de Chute-des-Passes. Comme il y a beaucoup d'eau sur l'ensemble des autres centrales, cette centrale est moins sollicitée fait qu'on en profite pour, à l'occasion, arrêter complètement la centrale pour faire de l'entretien dépendamment des projets majeurs. Fait que le débit de la Centrale de Péribonka qui est la centrale la plus en amont et généralement assez faible pendant cette période-là.

3690 Et puis, là, bon, tout dépend des crues, bon, non, je ne parlerai pas de cette année qui est un peu exceptionnelle mais d'une façon générale, lorsque les probabilités de remplir ce réservoir-là sont assez élevées, on maintient un débit quand même assez élevé à Chute-des-Passes de 2 à 300 mètres cubes par seconde.

3695 Puis si je parle peut-être le débit maximum de Chute-à-la-Savane est de l'ordre de 800 à 890 mètres cubes par seconde. On doit déverser à cette centrale-là typiquement, une année sur deux, peut-être, je dirais.

3700 Mais votre question est-ce qu'on prend la première moitié de crue ou la dernière moitié de crue, nous c'est...

3705

LE PRÉSIDENT :

Vous commencer par où donc?

3710

M. MARC ARCHER :

Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. C'est ça?

3715

M. BRUNO LAROUCHE :

À peu près ça.

M. MARC ARCHER :

3720

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3725

Mais on sait que dans, plus au nord, donc la fonte arrive plus tard, ça vous tenez compte de ça par rapport à la gestion du Lac Saint-Jean lui-même.

M. BRUNO LAROUCHE :

3730

Effectivement. Surtout dans ce contexte ici où on a voulu s'assurer qu'on désynchronise les pointes de la Péribonka et Les autres rivières au Lac Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

3735

Très bien, ça vous va?

M. MARC ARCHER :

Oui. Merci beaucoup.

3740

LE PRÉSIDENT :

3745 C'est moi qui vous remercie. Nous allons faire une pause de dix minutes. Nous allons reprendre à 15 h 40.

PAUSE

3750

LE PRÉSIDENT :

3755 Alors nous allons reprendre les travaux. Actuellement, j'ai quatre personnes inscrites au registre. La question qu'on me posait d'ailleurs quelqu'un de Saint-Félicien posait la question à savoir si la commission était pour tenir une séance pendant la soirée. Il y a deux hypothèses qu'on peut envisager, soit qu'on termine un petit peu plus tard qu'à 16 h 30 aujourd'hui pour vider certaines questions.

3760 Comme je vous l'ai déjà dit, il y avait la possibilité pour les gens d'envoyer les questions par écrit à la commission d'ici lundi, disons 16 h, lundi prochain 16 h. Alors, on va décider ça dans les prochaines minutes.

Je vais inviter monsieur Gérald O'Bomsawin à s'avancer.

Oui, c'est vrai du côté de la MRC monsieur Bouchard, il voulait apporter une précision.

3765

M. DANNY BOUCHARD :

3770 Oui, Monsieur le Président, je voulais apporter une précision par rapport à une question qui a été posée à Saint-Félicien par monsieur Luc Gibbons en lien avec les installations septiques dans secteur du Baume de Saint-Méthode.

LE PRÉSIDENT :

3775 C'est dans votre secteur.

M. DANNY BOUCHARD :

3780

Donc, juste pour un peu corriger ce qui a été dit par monsieur Dallaire du promoteur, c'est que la quote maximale d'exploitation du lac est utilisée seulement pour la localisation sur le terrain de l'installation septique.

3785

Donc, ça peut faire en sorte que cette installation septique-là soit installée à différents endroits sur le terrain puis à cet endroit-là, au moment de la conception, bien il y a une prise, il y a des relevés qui sont faits pour établir le niveau de la nappe phréatique.

3790

Donc, ultimement, il est possible qu'une élévation du lac puisse avoir un impact sur le niveau de la nappe phréatique. Donc, on peut penser que dans un cas où l'installation aurait été faite pour un niveau 16.5, un niveau de 17 pourrait faire en sorte que la conception de l'installation ne soit pas faite là pour tenir compte de cette élévation-là. Mais c'est des hypothèses, mais c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

3795

C'est des hypothèses. À ce moment-là, il faut je pense se référer, on a les niveaux maximum, minimum, moyen. Je pense que c'est le niveau moyen qui est le plus susceptible d'influencer, en tout cas, en fonction des saisons.

3800

M. DANNY BOUCHARD :

Donc, c'est ça donc je voulais juste rectifier que la quote maximale était vraiment utilisée pour la localisation sur le terrain seulement.

3805

LE PRÉSIDENT :

C'est en fonction de la nappe à l'endroit où la fosse septique est installée.

M. DANNY BOUCHARD :

3810

Et ça c'est établi par un professionnel, soit un ingénieur membre d'un Ordre compétent en la matière ou un technologue.

LE PRÉSIDENT :

3815

Très bien. Je vous remercie pour la précision.

Alors, est-ce que monsieur O'Bomsawin est ici. Oui. Alors, bonjour Monsieur. Votre première question.

3820

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

Rebonjour Monsieur le Président. Messieurs les Commissaires. Je veux préciser en très, très court préambule, je veux parler de la Plage Wilson. Je suis résident aussi là depuis 1957.

3825

J'aimerais préciser des choses parce que ça l'a pris une drôle de dérive tantôt pour moi puis j'aimerais juste préciser quelque chose puis poser une question en fonction de ça.

LE PRÉSIDENT :

3830

Allez-y.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

3835

Quand vous signalez que nous avons été rechargés par du dragage une fois en 1972, ce qu'on a vu tantôt comme photographie. Il n'y a pas eu d'autres rechargements de quelque sorte que ce soit qui a été fait dans ce secteur-là. Et, on peut dire que ça l'avait la job jusqu'au mois de novembre 2013.

Alors ce qui est quand même depuis 1972.

3840

LE PRÉSIDENT :

Une bonne période.

3845

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

Une bonne période. Et pour maintenir cette période-là, la plage de la sorte, on avait travaillé avec des efforts de végétalisation conjoint avec la compagnie Alcan du moment et les riverains du secteur, on avait de très très bonnes relations là-dessus.

3850

Et donc, tout ça a été maintenu jusqu'en 2013.

3855

Ma question est la suivante et elle s'adresse au ministère, je vais dire de l'Environnement parce que le MDDELCC et cetera est la suivante: Est-ce que le Programme de stabilisation des berges, puis c'était ça le but de la question tantôt, est-ce que le Programme de stabilisation des berges pourrait inclure une remontée mécanique pointue, un tracteur, petit tracteur disons, une remontée mécanique du sable érodé dans la zone de sable naturel qui a été érodé si le niveau de l'eau était bas sur environ une surface de 15 pieds. On a parlé tantôt de 150 pieds, tantôt de 150 mètres, on n'est pas là du tout. On comprend qu'on veut protéger notre secteur.

3860

Mais si jamais pour une raison ou une autre, il arrive une érodation du sable dans le secteur, nous on a une dune qui mesure tout près de 60 pieds de haut. Alors le pied de la dune est appuyé sur du tuf et on ne veut pas toucher, c'est pour ça qu'on ne veut pas faire de travaux. Mais on veut appuyer le rechargement naturel de notre plage qui se recharge. Étant donné que le niveau a été bas pendant 2014, 15, 16, actuellement la plage a commencé à se renourrir mais on veut l'aider, au lieu que ça prenne huit ans ou dix ans avant que ça soit renourrit, mais on ne veut vraiment pas aller toucher très loin la zone de marnage.

3865

3870

Alors des fois au printemps, l'eau étant basse, là, je ne sais pas si on verra avec les nouveaux scénarios mais on se demandait si, à l'intérieur des travaux le Programme de stabilisation des berges pouvait présenter un travail de cette façon-là pour pas qu'on ait besoin de demander un certificat particulier ou et cetera. Alors ma question est au ministère de l'Environnement

LE PRÉSIDENT :

3875

Très bien. Alors Monsieur Thibault.

M. GUILLAUME THIBAUT :

3880

Oui. Effectivement, on sent très bien depuis quelques jours la préoccupation de la Plage Wilson puis les possibilités de dragage ou de – pas seulement de dragage, on parle plus de...

LE PRÉSIDENT :

3885

De remontée.

M. GUILLAUME THIBAUT :

3890 De remontée. En fait, ça revient peut-être à dire un peu ce qu'on a parlé tantôt, c'est une
possibilité, le ministère est ouvert. La seule chose, on peut le prévoir, l'important c'est que le décret ne soit
pas fermé à ça. Fait que sur ça, on peut prévoir une possibilité en indiquant que c'est sûr les différents
impacts, c'est sûr il va falloir le regarder comme il faut, t'sé, comme je disais tantôt, ce n'est pas sans
3895 impact mais oui, le décret peut laisser une ouverture à des projets comme ça. Ça peut commencer
peut-être par un projet pilote sur une petite superficie quelque part dans – l'ouverture peut être là dans le
décret, ça c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

3900 Donc, comme on dit, c'est de travailler les mémoires là-dessus, nous on va regarder ça.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

C'est la réponse que j'avais besoin. Oui.

3905 **LE PRÉSIDENT :**

On va voir qu'est-ce qu'on peut dire nous.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

3910 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3915 Ce qu'on peut dire nous, de notre côté, et cetera.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

3920 J'ai une deuxième question qui n'est absolument pas liée avec ça du tout. Comme vous le savez
hier, j'ai posé des questions sur le scénario M pour essayer de comprendre. J'ai compris des choses
là-dedans, j'espère qu'il y a d'autres qui ont suivi.

3925 Et j'aimerais savoir une chose. C'est que et j'aimerais que le promoteur puisse me le confirmer, c'est une question qui est comme courte, mais il y a une question de règle de trois que je ne comprends pas. J'ai compris que le scénario F-2 présente un gain de 2.2 mégawatts par rapport au statu quo, à savoir que le niveau pour le F-2 est à 15.5 pieds à l'automne puis au printemps à 17.5 pieds. Donc là, le fait d'appliquer le scénario F-2 si on l'avait retenu aurait représenté un gain de 2.2 mégawatts, j'ai-tu bien compris?

3930 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gauthier.

3935 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Alors le scénario F-2 représente des gains de production hydroélectrique de 2.2 mégawatts/an. Le seul point c'est que ce ne sont pas des règles de trois qu'on peut faire pour être capable d'évaluer les impacts et pouvoir le comparer par rapport au scénario M. Il n'y a pas de règle de trois à faire par rapport au niveau maximum qu'on peut atteindre au printemps. C'est vraiment, monsieur Larouche pourrait élaborer sur la question.

3940 **LE PRÉSIDENT :**

Je me souviens du scénario F-2 à l'automne...

3945

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

Ça va être le pourquoi de ma question.

3950 **LE PRÉSIDENT :**

...Ils maintenaient un niveau plus élevé que ce qui est dans le scénario M entre autres, donc c'est ça.

3955 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

C'est ça le scénario F-2 prévoyait 17.5 pieds pendant environ 10 jours et un retour graduel vers le 16 pieds. Et ce scénario-là générerait un gain de 2.2 mégawatts/an. Mais le scénario M, parce que ce

3960 n'est pas les mêmes conditions, ce n'est pas les mêmes hauteurs, génère des pertes de 0.6 mégawatt/an. Puis on ne peut pas faire de règle de trois par rapport au niveau.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

3965 La problématique que j'ai dans la compréhension avec ça, Monsieur le Président, c'est qu'on me donne pas la référence c'est-à-dire que dans le scénario F-2, la référence est le statu quo et on dit par rapport au statu quo j'ai un gain de 2.2 mégawatts.

3970 Moi, j'essaie de faire une règle de trois, je comprends que le scénario M le promoteur nous donne une réponse, mais la réponse je veux essayer de la reformuler pour voir si je suis dans l'erreur ou pas à savoir que le scénario M qui lui prévoit à l'automne d'avoir un niveau de 15.5 pieds et au printemps de 17 pieds pour la période de temps de 12 jours par rapport au statu quo, est-ce que le statu quo lui est à zéro comme gain perte mégawatt.

3975 Alors par rapport au statu quo d'après ce que je comprends, on nous dit - pas d'après le statu quo, on nous dit qu'on a une perte de production de 0.6 mégawatt de production par rapport à - moi j'essaie de rajouter un par rapport à la référence, par rapport au statu quo et parce que ce que j'en conclus c'est qu'en fait, ce qui nous est passé comme information, c'est que le promoteur perd 0.6 mégawatt bien gentiment d'une certaine façon pour aider les parties prenantes et cetera. Alors que pour moi je le calcule en disant si le statu quo on compare le scénario M au statu quo, à ce moment-là ça représente un gain de 1.6 mégawatt et non pas une perte de 0.6 mégawatt parce que si on compare avec la référence du statu quo à ce moment-là le statu quo c'est zéro, le F-2 c'est 2.2 gain, le scénario M c'est 0.6 mégawatt de perte par rapport au statu quo, par rapport à quoi, je ne le sais pas. Ou simplement, je ne peux pas faire de règle de cette façon-là.

3985 **LE PRÉSIDENT :**

La différence - Si je comprends le printemps puis à l'automne donc.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3990 Si je comprends le raisonnement qui a été formulé c'est comme si on prenait le 0.6 mégawatt par rapport à F-2 à 2.2, mais le 0.6 mégawatt c'est aussi par rapport au statu quo par rapport au scénario A. Donc, le scénario A, c'est zéro, le scénario F-2, c'est 2.2 de plus, puis le scénario M est 0.6 de moins. Donc si on veut comparer par rapport à F-2, bien il a une différence de 2.8 mégawatts entre M et F-2 qui est plus haut.

3995 Mais on compare toujours avec le statu quo à 16.5 et le scénario M génère une perte nette de 0,6. Donc c'est la même base de comparaison pour tous les scénarios qui ont été présentés dans l'étude d'impact et dans l'addenda qu'on a présenté, on a fait la même base de comparaison. Donc,

4000 c'est toujours par rapport au statu quo. Donc, c'est -0.6 par rapport à la situation actuelle qui prévaut.
C'est une perte nette de 0.6.

LE PRÉSIDENT :

4005 Donc, c'est toujours par rapport au statu quo.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

D'accord mais ça répond.

4010

LE PRÉSIDENT :

Ça répond?

4015

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

Merci, c'est ça que je voulais comprendre.

4020

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vais maintenant inviter monsieur Éric Scullion.

M. ÉRIC SCULLION :

4025

Rebonjour.

LE PRÉSIDENT :

4030

Rebonjour.

M. ÉRIC SCULLION :

4035

Scullion je vais vous le dire à la fin, vu que c'est ma dernière j'ai dit je vais le garder pour la dernière.

Je voulais juste refaire la précision de la discussion qu'on a eue tantôt. Le 3.5 mégawatts en moyenne de gain par rapport au printemps, est-ce que c'est bien par rapport au statu quo?

4040

De ce qu'on parlait un peut tantôt ou c'était par rapport à d'autres scénarios parce que moi je faisais référence au statu quo?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4045 L'évaluation qu'on a fait c'est entre, on nous demandait d'estimer la différence...

LE PRÉSIDENT :

4050 Printanière.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4055 ...de la période du printemps. Donc ce qu'on a fait c'est qu'on a pris le scénario B qui lui maintenait le niveau à 16.5 pendant la période printanière et amenait le niveau du lac à l'automne à 15.5. O.K. Puis on a pris après ça le scénario M qui lui monte le niveau au printemps mais qui fait à peu près la même chose à l'automne, à une semaine près, par rapport à la limite d'été puis la petite pente. Fait qu'on a estimé que ça, on négligeait l'impact.

4060 Donc, on a pris la différence des mégawatts des deux scénarios, puis on a dit bien c'est ça le printemps que ça vaut en termes de production.

C'est la meilleure façon de le faire.

LE PRÉSIDENT :

4065 C'est la meilleure nuance à ce niveau. C'est une approximation.

M. ÉRIC SCULLION :

4070 Et ma question était par rapport au statu quo, ce n'était pas le scénario B. C'est juste ça ma question.

LE PRÉSIDENT :

4075 C'est parce que le scénario B change à rien au printemps par rapport au statu quo.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4080 Le scénario B au printemps ne change rien par rapport au statu quo. Il générerait des pertes de 3.1 mégawatts puis c'était principalement attribuable à la période d'automne.

4085 Le scénario M génère des pertes de 3.1 mégawatts à l'automne puis génère des gains pour faire en sorte, on a dit tantôt 2.5 mégawatts parce qu'il y a 2.5 mégawatts qui sont générés de plus au printemps puis il y a 3.1 mégawatts qui sont perdus à l'automne fait que ça fait une perte nette de 0.6.

Ce que je viens de dire là, c'est par rapport toujours au statu quo.

M. ÉRIC SCULLION :

4090 Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4095 O.K. On va aller...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, mon collègue voudrait intervenir.

4100 **M. PIERRE RENAUD, commissaire :**

4105 C'était juste pour dire que quand on compare deux scénarios à ce moment-là la notion de relation avec le statu quo n'a plus sa place. On a 2.5 mégawatts/année de différence entre les deux scénarios donc la valeur du printemps c'est 2.5 mégawatts/année. Il y a plus de référence, c'est une valeur absolue.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4110 Vous avez raison. Vous avez absolument raison Monsieur le Commissaire, je voulais juste mentionner qu'on a utilisé les bases de référence des scénarios par rapport au statu quo pour être capable d'évaluer la différence absolue.

Vous avez entièrement raison.

4115 **M. ÉRIC SCULLION :**

Beaucoup plus clair. Merci.

4120 Plus tôt dans les audiences j'avais posé la question, je ne sais pas qui peut me répondre, messieurs les promoteurs, essayez de me répondre, je voulais savoir si au moment de la signature de l'entente les préfets savaient que sur une base de 23 ans, il n'y avait qu'une réduction de 1% de l'érosion.

4125 Ma question était : est-ce qu'au moment de la signature, les signataires forcément, savaient que ça ne générait qu'une perte d'érosion de 1%. Là on m'a embarqué dans des scénarios ça j'avoue que j'ai perdu, je ne sais pas si quelqu'un d'autres peut me renseigner. Au moment de la signature, nos préfets savaient-ils que sur une base de 23 ans, on baissait l'érosion de 1%?

4130 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on va faire autrement dit, on va adresser la question au promoteur. Oui, Monsieur Potvin.

M. JACQUES POTVIN :

4135 Suite à la rencontre, je ne me souviens plus quel soir où la question avait été posé, je me suis informé auprès des préfets et l'information que j'ai à vous donner c'est qu'il n'a jamais été question du long terme lors des discussions.

4140 **M. ÉRIC SCULLION :**

Donc, ils ne savaient pas.

M. JACQUES POTVIN :

4145 Ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de question de long terme qui avaient été abordées.

LE PRÉSIDENT :

4150 Bon, c'était des questions d'érosion à court terme.

M. JACQUES POTVIN :

4155 C'est la question de l'érosion à court terme qui était en discussion du côté des préfets. En tout cas, leur compréhension, et on s'est informé là aux trois, c'est qu'il n'avait pas question de long terme dans la discussion.

M. ÉRIC SCULLION :

4160 Donc si je dis que mes préfets ne savaient pas que sur une base de 23 ans, on allait baisser l'érosion de 1%, ils ne savaient pas puis je ne les accuse de rien. Là, on s'entend c'est juste savoir si je dis la vérité.

4165

M. JACQUES POTVIN :

4170 Moi, ce que j'ai comme information, O.K. puis j'ai posé la question à monsieur Larouche Sabin qui était le représentant disons administratif du comité, la réponse que j'ai obtenue c'est qu'il y avait été jamais question du côté des trois préfets, O.K., du long terme dans ce dossier-là.

M. ÉRIC SCULLION :

4175 Merci.

LE PRÉSIDENT :

4180 O.K. Ce que je voulais faire c'est justement c'est en disant laissez répondre le promoteur, on sait que le, bon, les MRC sont représentées. On est audio vidéo, on peut être réécouté même en différé, j'imagine que les MRC vont vraisemblablement s'inscrire pour venir présenter des mémoires, donc ça veut dire qu'on pourra avoir des précisions. Les mémoires vont pouvoir enrichir l'audience.

M. ÉRIC SCULLION :

4185 Merci.

LE PRÉSIDENT :

4190 Très bien. Donc, du côté de monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4195 Donc monsieur Sabin Larouche n'a participé à aucune des rencontres lors des discussions à part les rencontres où même monsieur Potvin a même assisté. Il y a eu une rencontre où monsieur Potvin et madame Audet et d'autres personnes ont participé aux rencontres, mais pour le reste les autres rencontres étaient seulement avec les préfets. La vice-chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et moi-même et quelques représentants de la compagnie.

4200 Il est clair qu'on a mentionné lors de rencontres qu'il pouvait être seulement avec le MERN et dans d'autres occasions, que la baisse de niveau, n'avait pas d'impact à long terme parce qu'on le dit depuis toujours et on l'a toujours, toujours véhiculé. Et ça a été même dans l'étude d'impact, le scénario F-2 était déjà documenté.

4205 On a toujours dit qu'il n'y avait pas d'impact à long terme. On était pleinement conscient et je me souviens même d'une rencontre où on avait parlé de : « oui mais à l'automne, il y a de l'inquiétude ». On comprenait les inquiétudes et c'est principalement pour des raisons sociales qu'on a échangé sur le fait de

4210 baisser le niveau du lac. Il n'y a pas de raison technique à long terme. Mais on dit que ça a des impacts sur les vents de tempête. Mais je peux vous dire qu'il y a eu des représentations et des explications à cet effet-là. C'est un élément fondamental de notre position en tant qu'entreprise le fait qu'à long terme, le niveau du lac n'a pas d'impact significatif sur l'érosion.

LE PRÉSIDENT :

4215 O.K. Excusez-moi, mais il y a aussi également, je l'avais mentionné, en référence, le rapport du BAPE de 1986, à la page, bien là je donne la page, je l'avais pas donné mais à la page 4-9 émet un avis qu'à long terme, il peut avoir des bénéfices court terme mais qu'à long terme, il y a des changements hydrodynamiques vont se produire dans les avants-plage qui fait que les bénéfices pourraient disparaître donc, disons après 15 ans par exemple, 10, 15 ans, 20 ans.

4220

M. ÉRIC SCULLION :

25 ans.

4225

LE PRÉSIDENT :

Donc à long terme, qu'on maintienne un niveau à 16 pieds ou à 15.5 ou à 15 ou à 14 pourrait faire en sorte qu'à long terme les gens ne verraient pas de différence. C'est un peu ça que la commission émettait d'ailleurs un avis sur cet aspect à la page 4-9.

4230

Donc, c'est pour ça que c'est important de faire des mises en contexte. Comme monsieur Gauthier l'a dit : « la compagnie a dit on a accepté de baisser pour des raisons sociales de préoccupations à court terme de la population des riverains. » Je pense que ça été bien dit en audience hier. Puis les transcriptions sont là, ainsi on aura aussi les gens peuvent réécouter.

4235

M. GILLES POTVIN :

Monsieur le Président ce que je j'aimerais préciser c'est que monsieur Sabin s'est chargé de contacter les trois préfets. O.K. et dans les faits, monsieur Gauthier a parfaitement raison.

4240

C'est que les préfets ont choisi l'objectif court terme, mais pour une raison que j'ignore, O.K., ils ne disent jamais « on a abordé lors de ces rencontres-là » et oui, je suis d'accord avec monsieur Gauthier lors de rencontres précédentes, on avait déjà regardé ces choses-là, mais lors des rencontres de discussion en présence, je ne sais pas si je peux appeler, le médiateur, il n'a pas été question semble-t-il de mémoire des trois individus que la question du long terme a été abordée.

4245

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, c'est simplement un fait à ce stade-ci. Monsieur Scullion.

4250

M. ÉRIC SCULLION :

On mettra ça à l'histoire. J'aimerais savoir au niveau de tenue des terres, combien il y a de lots où Rio Tinto n'a pas de droit de baignage en plus du 17.5 et est-ce que je peux avoir la liste de ces lots, pourtour du lac évidemment.

4255

LE PRÉSIDENT :

Donc, des lots privés.

4260

M. ÉRIC SCULLION :

Oui.

4265

LE PRÉSIDENT :

Où il n'y a pas de droit de baignage, en tout cas, on pourrait élaborer un peu.

4270

M. ÉRIC SCULLION :

Où autour du lac que Rio Tinto n'a pas de droit de baignage excédent 17.5, parce que c'était 3% pour citer le rapport de 86 où Rio Tinto n'avait pas de droit supérieur à 17.5 de mémoire.

4275

LE PRÉSIDENT :

On va clarifier la question supérieur, inférieur à 17.5 en même temps, Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4280

On n'a pas cette information-là au moment où on se parle. Ça nous demanderait, ça va nous prendre, il va falloir évaluer la charge de travail que ça va représenter.

LE PRÉSIDENT :

4285

Dans l'étude d'impact, qu'est-ce que vous avez indiqué, il y avait des figures où on voyait certains droits qui étaient mis donc est-ce que ça peut répondre à la question.

C'est sûr que c'est toujours au niveau de précision mais est-ce que – qu'est-ce qu'on a au niveau de l'étude d'impact dans les annexes?

4290

M. ÉRIC SCULLION :

Je ne suis pas pressé. Je ne demandais pas ça, je ne pensais pas qu'il avait avoir ça là là. Ils peuvent le prendre en délibéré, Monsieur, pour ne pas perdre de temps. Je n'ai aucun problème avec ça.

4295

LE PRÉSIDENT :

On va juste voir dans les prochaines secondes.

4300

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

On va vous revenir quand on pourra, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

4305

Parce que c'est ça, il faut voir le gain d'information qu'on peut avoir par rapport à ce qui est déjà disponible dans l'étude d'impact.

M. ÉRIC SCULLION :

4310

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

4315

On pourra revenir.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

On a la carte dans l'étude d'impact qu'on pourrait présenter, Monsieur le Président si vous voulez.

4320

LE PRÉSIDENT :

On va commencer à avoir une idée.

4325

M. ÉRIC SCULLION :

Mais moi c'est les numéros de lots que je veux savoir.

4330

LE PRÉSIDENT :

Mais ça peut faire des milliers de lots. Donc.

4335

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur le Président, on ne sera pas en mesure de donner cette information-là, Monsieur le Président.

4340

LE PRÉSIDENT :

J'ai une précision à apporter, la commission a des pouvoirs de faire déposer des documents existants. On peut faire des demandes. La commission ne peut pas exiger un travail de compilation de la part du promoteur.

4345

Donc, c'est au promoteur à prendre la décision quand un travail pour colliger de l'information à faire, c'est sa décision. La commission peut lui demander, mais c'est au promoteur de décider. Nous on peut demander le dépôt de documents existants.

4350

Alors allez-y Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Tu l'expliques-tu la carte s'il te plait.

4355

M. RICHARD DALLAIRE :

Bien en fait comme vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est évident que c'est des milliers de lots qui sont tout le tour du Lac Saint-Jean, entre autres la rénovation cadastrale est presque terminée sur l'ensemble du pourtour du Lac Saint-Jean, donc c'est des milliers de numéros cadastraux.

4360

Ce qu'on aura présenté à la QC à la carte qui porte le numéro QC 51, 52, 53 qui répondait à ces questions-là, c'est la différence entre les propriétés privées et propriétés gouvernementales. Les propriétés qui appartiennent à la Société immobilière Alcan ou à Rio Tinto.

4365

Et également, on a identifié sur l'échelle de la carte c'est quand même une représentation sommaire, mais on a identifié l'endroit où on détient des servitudes sur les lots.

4370 Lorsque la servitude s'étend sur le niveau 17.5 dans des secteurs très escarpés, vous comprendrez qu'à cette échelle-là la limite est quand même, c'est un trait là. Donc c'est pour ça qu'à certains endroits, on a l'impression qu'il n'y a pas, mais sur l'ensemble du pourtour du Lac Saint-Jean, on détient au moins des servitudes et des différents droits jusqu'au niveau 17.5. Ça peut s'étendre sur plus profond et chaque cas est un cas finalement.

4375

LE PRÉSIDENT :

4380 C'est ça. Donc, on a une figure qui nous permet de savoir à quel endroit, dans quel secteur il y a des droits, dans quels secteurs qu'il n'y a pas de droit, donc il y a des municipalités j'imagine qu'il y a aucun endroit d'inondation, dans d'autres cas, il y en a donc c'est sûr qu'en consultant ces figures-là, on a une idée.

M. RICHARD DALLAIRE :

4385 C'est évident que ces droits-là sont publiés aussi. Je veux dire donc toutes nos servitudes, c'est toutes des servitudes publiées au Bureau de la publicité des droits. Donc il y a moyen pour les gens si ils veulent faire la recherche, de chercher pour un lot en particulier au registre foncier et de faire les vérifications.

4390

LE PRÉSIDENT :

Avec la rénovation cadastrale donc ça se fait sur Internet.

M. RICHARD DALLAIRE :

4395

Ça se fait sur Internet, sur Info-lot, ensuite de ça on a les numéros de contrat de référence et on peut aller voir au registre foncier ces contrats-là.

LE PRÉSIDENT :

4400

C'est une information qui est à caractère public au registre des droits fonciers.

M. RICHARD DALLAIRE :

4405

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

4410

Du côté des cartes, donc il y a une rénovation cadastrale partout au Québec dont le Lac Saint-Jean.

M. RICHARD DALLAIRE :

4415

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4420

À partir du Bureau, les gens peuvent consulter les cartes cadastrales j'imagine qui ont été mises en ligne ces cartes-là suite à la rénovation. Bon.

M. RICHARD DALLAIRE :

4425

J'ajouterais peut-être que si pour un lot en particulier, un propriétaire que ça affecte sa propriété et qu'il a des interrogations, comme on l'a dit notre bureau est ici à Alma. Le bureau de la Société immobilière est également ici à Alma. On collabore avec les gens et on essaie de travailler de manière le plus sereinement avec ces personnes-là.

LE PRÉSIDENT :

4430

Donc on aura pas la réponse du promoteur.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4435

Oui. Imaginez le travail que ça représente pour moi d'aller au bureau des registraires, de faire le tour de tous les lots quand eux ils ont tout ça.

LE PRÉSIDENT :

4440

Oui, mais on débattrà pas. Si on a une réponse on respecte la réponse.

M. ÉRIC SCULLION :

4445

C'est ça, on respecte la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Si vous n'êtes pas satisfait vous pouvez en parler dans votre mémoire.

4450

M. ÉRIC SCULLION :

Je vais faire ça.

4455

Concernant si c'est possible d'aller sur votre très belle carte, des fois il faut que je dise qu'il y a des choses, au niveau de la Grande Décharge, au nord de la Grande Décharge, me zoomer, ça serait peut-être plus simple. Oui. Un petit peu en bas de Saint-Cœur-de-Marie, pour me situer à peu près. Parce que c'est vraiment le plus bel outil, je ne sais pas les gens s'ils ne connaissent pas cet outil là mais je pense vous serez d'accord c'est une des meilleures définitions de carte qu'on a. Je ne veux pas

4460

être, en tout cas, je ne dirai pas le mot mais c'est très utile.

Bon parfait, si vous pouvez remonter un tout petit peu vers le nord, oui. En tout cas, regardez, je vais vivre avec ça puis on zoomera, un petit peu trop. O.K. mettons. Si on regarde, juste au sud de, la question en fait que je veux savoir, est-ce que les travaux sont différents le fait que vous soyez propriétaire du terrain ou que ce soit quelqu'un d'autres pour n'importe quel type de travaux? Quand vous faites des travaux de stabilisation, on s'entend là, le fait que vous soyez propriétaire ou que ce soit moi qui sois propriétaire ou c'est hypothétique comme question? Est-ce que c'est la même, on a le même service?

4465

4470

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Madame Jollette va répondre, Monsieur le Président.

4475

MME CAROLINE JOLETTE :

En fait les travaux, on propose les mêmes travaux à des propriétaires puis a des locataires, la seule chose c'est quand on n'est pas propriétaire, il faut avoir l'autorisation écrite du propriétaire.

4480

LE PRÉSIDENT :

Mais pour l'essentiel, vous dites, les travaux sont commandés en fonction des problèmes d'érosivité, donc vous nous dites il n'y a pas de différence, dans les cas.

4485

M. ÉRIC SCULLION :

O.K. Parfait. Merci. Et l'Île Lebel, je ne sais pas si vous connaissez l'Île Lebel? Tout juste au sud de, je crois, que ça vous appartient, c'est dans vos lots. Mais là, oui. Est-ce que ça appartient à Rio Tinto ce lot-là? O.K. parce que je sais que vous avez mis de la roche tout le tour, on le voit d'ailleurs sur la carte. Mais je suis allé la voir l'île puis je voudrais juste savoir dans combien de temps, bien je vais passer mon petit vidéo puis je vais vous poser ma question après.

4490

C'est le dernier vidéo Monsieur le Président que je vous présente.

LE PRÉSIDENT :

4495

En passant.

M. ÉRIC SCULLION :

4500

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4505

Si vous le voulez, vous pouvez donner, vous nous avez envoyé l'adresse Web, si vous le voulez, vous pouvez donner à la commission votre hyperlien pour aller à votre site puis nous on peut à ce moment-là l'afficher dans les documents DC, documents déposés par les participants. Donc les gens qui veulent voir les autres vidéos peuvent aller les consulter.

M. ÉRIC SCULLION :

4510

Comme la gorge, je l'ai tourné, j'en ai pas mal.

LE PRÉSIDENT :

4515

Donc, si vous le voulez, vous pouvez à ce moment-là le signifier à l'accueil et nous on va le mettre en ligne.

M. ÉRIC SCULLION :

4520

Excusez, Monsieur, mais votre ordinateur, il a un petit bug, il fait noir pas mal, je ne suis pas capable de partir. Est-ce qu'il y a un technicien qui peut venir parce que ce n'est pas ma machine.

LE PRÉSIDENT :

4525

L'ordinateur semble être figé?

M. ÉRIC SCULLION :

4530

Je pense qu'il a un écran de veille dessus ou je ne sais pas quoi. Je crois que c'est Windows P, mais je ne veux pas le perdre. C'est bon. Merci. Donc c'est sur l'Île Lebel mon vidéo. On se reconnaît là, j'ai tourné ça il y a quelques jours. Ça c'est les lots primitifs, avant l'exaucement des eaux donc ce n'était pas une île, selon moi. Le déversoir numéro 3 que monsieur Larouche parlait. Et, ma tendre moitié se

dirige vers l'île. On passe devant l'usine forcément parce que c'est sur l'île d'Alma. Et on approche de l'île.

4535

Il n'est pas très long le vidéo. Là on fait le tour, on est comme à l'ouest de l'île on va faire le tour ça achève. C'est la Grande Décharge qui est derrière évidemment. Deux images et c'est terminé. Là, on se situe très bien, voici l'île, 334 pieds de longueur, ça c'est avec la mesure de Geotopus. Voilà. Merci.

4540

Ma question dans le secteur, il y a du perré partout pour protéger, pourquoi cette île n'est pas protégée? Si elle ne l'est pas, il lui reste combien d'années avant de disparaître?

LE PRÉSIDENT :

4545

Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

J'inviterais monsieur Raymond Larouche pour répondre à la question, Monsieur le Président.

4550

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

4555

M. RAYMOND LAROUCHE :

Monsieur le Président, quand on a débuté le Programme, avec les audiences publiques qu'il y avait eues, puis l'étude d'impact de 1983, pas toutes les îles avaient été identifiées à titre de protection. Ça fait qu'il devait avoir des études supplémentaires pour déterminer la nécessité d'intervenir.

4560

1988, 1989 la Municipalité de Saint-Cœur-de-Marie qui n'était pas associée à la Ville d'Alma à ce moment-là, nous a fait une demande d'intervention sur cette île-là, l'Île Lebel, puis on avait débuté à ce moment-là aussi la protection des secteurs en arrière.

4565

On savait qu'à très moyen terme, trois, quatre, cinq ans, tout le secteur en arrière de l'île serait protégé. Ce que la Municipalité nous faisait valoir à ce moment-là c'est que l'île était une barrière à l'érosion pour protéger le secteur arrière. Mais déjà le secteur arrière était protégé en grande partie, il restait certaines zones, mais la plupart était protégée fait qu'on a quand même écouté la Municipalité. Ce qu'on a fait faire c'est qu'on a fait faire une étude archéologique et une étude patrimoniale sur cette île-là.

4570

Les études ont démontré qu'il n'y avait absolument rien tant du côté archéologique que patrimonial. Il y avait effectivement une cabane là, mais je ne me souviens plus si le monsieur s'appelait Lebel parce que je pense que ce n'était pas le bon nom du monsieur par rapport au nom de l'île mais il y

4575 avait une cabane mais qui avait été tout simplement une construction sans, un genre de petite cabane d'enfant, c'est à peu près la seule infrastructure qui avait là-dessus.

4580 En plus, bien on a regardé le titre de propriété qui avait sur l'île, le titre de propriété était qu'elle appartenait à ce moment-là à Rio Tinto Alcan. Tant par les moyens à investir pour aller sur une île qui nécessite un pont de glace parce qu'on ne peut pas nous autres circuler sur la glace comme madame a fait c'est impossible, ça prend à ce moment-là une infrastructure de pont de glace de par la protection de cette île-là, c'était des investissements majeurs qui nécessitaient pour une protection de quelque chose qui n'avait pas de valeur patrimoniale ou de valeur archéologique. Fait qu'on a décidé, on a informé la Municipalité qu'il n'y aurait pas de protection.

4585 Quant à la deuxième question de monsieur, la durée, écoutez c'est extrêmement difficile à prévoir parce que c'est de l'argile. S'il y a quelqu'un qui veut se risquer, moi, je ne suis pas capable de donner de données de période de combien de temps, elle va disparaître.

4590 **LE PRÉSIDENT :**

Éventuellement, elle pourrait disparaître.

4595 **M. RAYMOND LAROCHE :**

Est-ce que ça va être 100 ans, je n'ai aucune idée.

LE PRÉSIDENT :

4600 Ou dix ans. Ou 20 ans, ou 30 ans. O.K. Bon Monsieur Scullion.

M. ÉRIC SCULLION :

4605 Oui, merci. Mais je voulais juste, non, vous m'avez dit pas de commentaire. Je ne ferai pas de commentaire.

LE PRÉSIDENT :

4610 Vous pouvez en parler dans votre mémoire.

M. ÉRIC SCULLION :

Oui, oui avec plaisir.

4615 Et en terminant, je voulais juste comprendre le 17.5 pieds, le droit absolu, que détient Rio Tinto c'est une élévation donc on va prendre ce secteur là n'importe quel image, s'il y a pas de protection et

4620 puis il y a de l'érosion, ça arrête où parce que ça je vous avais posé une question. Là 17.5 pieds, il y a de l'érosion. Il y a de l'érosion ça avance, on s'entend la terre recule, c'est parce qu'on peut se rendre jusque sous Saint-Cœur-de-Marie avec l'élévation 17.5. Alors qu'est-ce qui fait que ça arrête un moment donné?

4625 Parce qu'en 26, bon, vous l'avez vu ça c'est un lot, l'île n'existait pas, bon, on recule. Alors qu'est-ce qui limite le recul de la berge vu que c'est une élévation qui est demandée, parce que le 17.5 là il est ici le 17.5?

LE PRÉSIDENT :

On va poser la question. Monsieur Gauthier.

4630 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Monsieur Dallaire va répondre à la question Monsieur le Président.

4635 **M. RICHARD DALLAIRE :**

Bien en fait, en fait, ça dépend de la nature des droits qu'on détient sur les terrains.

LE PRÉSIDENT :

4640 C'est ce que je comprends si un cadastre est établi à partir de telle période, bon bien la propriété, comment ça se passe?

M. RICHARD DALLAIRE :

4645 Bon, lorsque c'est nos terrains, bon, la question se pose plus ou moins. On détient le terrain donc je dirais on détient une servitude où Rito Tinto ses installations, le barrage détient une servitude sur l'ensemble de ces terrains ou de la Société immobilière Alcan, c'est sur l'ensemble du terrain sans nécessairement avoir de quote.

4650 Sur les terrains du gouvernement, on a vu tantôt aussi qu'on avait une dispense finalement puis qu'on avait les servitudes également donc en autant qu'on gère à 17.5 puis qu'on gère en fonction de nos droits bien à ce moment-là, on a une exemption également.

4655 Sur d'autres portions de terrain, on détient des servitudes différentes. Ça peut aller jusqu'à 17.5, ça peut être jusqu'à 22.5 et on en a jusqu'à 25 et on en a sur l'ensemble du lot au complet.

4660 Donc, tout dépendamment du secteur, ces droits s'étendent sur différentes quotes. Encore là, il y a certaines servitudes qui ont été écrites par des notaires différents. Certains notaires s'adjoignaient à ça un plan où là on identifiait la ligne au moment où on a fait le contrat. Donc à ce moment-là cette ligne si on excède ces limites, là on devrait renégocier avec le propriétaire ou la personne pour s'entendre sur une nouvelle servitude ou une compensation aux dommages au terrain.

4665 Lorsqu'il n'y a pas de ligne, souvent c'est écrit en autant que le niveau est géré à tel niveau. Donc, encore là il faut regarder servitude par servitude, c'était la complexité tantôt la question, c'est un moyen peut-être de revenir à cette question-là. Donc ça dépend de l'endroit où on est. D'autres endroits, on détient la nue propriété et le propriétaire de l'époque s'était conservé l'usufruit. Donc, là, encore là, si on détient la nue propriété, l'ensemble du terrain nous appartient donc.

4670 **LE PRÉSIDENT :**

Mais fondamentalement, la ligne, disons inondable s'il y a de l'érosion ou des modifications de profil de terrain, ça bouge ça?

4675 **M. RICHARD DALLAIRE :**

Ça peut bouger. Tout dépendamment de la manière dont la servitude est écrite sur le terrain en question.

4680 **LE PRÉSIDENT :**

C'est du cas par cas.

4685 **M. RICHARD DALLAIRE :**

C'est du cas par cas, c'est pour ça tantôt je disais, il y a autant de cas de figure qu'il y a de terrains autour du Lac Saint-Jean.

4690 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

4695 **M. ÉRIC SCULLION :**

Pour conclure, par rapport au Pointe-Taillon, donc la Pointe-Taillon pourrait disparaître parce que vous n'êtes pas obligé de faire, si vous détenez les droits de baignage perpétuel, à la rigueur, la Pointe-Taillon pourrait disparaître puis vous seriez dans votre plein droit évidemment si le lac reste en bas de 17.5, on s'entend. Est-ce qu'elle pourrait disparaître.

4700 **LE PRÉSIDENT :**

Dans 100 ans, 150 ans.

4705 **M. ÉRIC SCULLION :**

C'est ça oui, oui, pas la semaine prochaine, j'espère.

LE PRÉSIDENT :

4710 Donc, Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4715 On parle de centimètres par année, Monsieur le président. Donc, on parle de 20 centimètres par année donc je ne me prononce pas sur quand est-ce il pourrait se produire quelque chose. Je ne peux pas vous dire, mais on parle de 20 centimètres dans ce secteur-là par année.

LE PRÉSIDENT :

4720 Très bien, je vous remercie.

M. ÉRIC SCULLION :

4725 J'ai des cartes que c'est 23 mètres. Alors on pourra, je pourrai vous la produire Monsieur le Président. Je vous remercie beaucoup pour les vidéos parce que c'est particulier et capitaine vidéo il fait ça dans sa vie mais, je vous remercie de votre collaboration.

LE PRÉSIDENT :

4730 Très bien, je vous remercie. J'ai encore trois personnes d'inscrites au registre donc ce que je propose c'est que nous allons maintenant écouter les trois personnes et donc il est 16 h et il passe 16 h 20, on va entendre les trois personnes venir poser leurs questions. Donc, vers 17 h, 17 h 15, on terminerait la séance de ce soir et on ne siègerait pas ce soir.

4735 Compte tenu, la commission a posé ses questions verbales, on a encore un certain nombre de questions mais qui se répondent mieux lorsqu'elles sont posées par écrit parce que ça demande un développement. Par exemple, j'ai fait allusion à des questions aux MRC. On a quelques questions au MDDELCC, mais ça demande des réflexions.

4740 Et on laisse la possibilité aux gens de nous envoyer des questions par écrit jusqu'au lundi à 16 h. Puis le traitement des questions qu'on fait à ce moment-là c'est sûr que si quelqu'un nous envoie la question puis on estime la question a déjà été posée, on ne donne pas suite.

4745 Donc si la question est nouvelle à ce moment-là, on va l'acheminer à qui de droit, qui est en mesure de répondre à cette question.

Alors je vous annonce ça, donc nous ne siégerons pas ce soir et je vais laisser les personnes que j'ai au registre venir poser leurs questions.

4750 J'ai monsieur Laval Tremblay qui est inscrit.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4755 Monsieur le Président. Si vous pouvez me permettre.

LE PRÉSIDENT :

4760 Oui. Moi j'ai une contrainte de temps à 5 h 30 en lien avec la période de crue. J'ai un appel conférence auquel je ne peux pas me souscrire, si c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça normalement, on a trois personnes.

4765 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

4770 On devrait rentrer dans les temps.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4775 C'est apprécié merci.

LE PRÉSIDENT :

4780 Merci. Donc, bonjour, Monsieur Tremblay.

M. LAVAL TREMBLAY :

4785 Bonjour Monsieur le président. Laval Tremblay, j'ai quelques questions mais je ne sais pas si on a le temps de toutes les poser. Il y en a peut-être une en développement qui concerne...

LE PRÉSIDENT :

4790 Allez-y puis on va voir.

M. LAVAL TREMBLAY :

4795 ..en fait un sujet qui devrait intéresser un géomorphologue, qui est le relèvement isostatique. Alors je ne sais pas si je dois faire un long préambule ou si je peux y aller directement.

LE PRÉSIDENT :

4800 Posez la question puis on verra si on a besoin de précisions.

M. LAVAL TREMBLAY :

4805 Dans le fond j'aimerais savoir du promoteur s'il y a eu un ajustement de niveau par rapport à la quote de 1922 établie à zéro pied à l'échelle de Roberval en tenant compte du relèvement isostatique.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors Monsieur Gauthier.

4810 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Monsieur Bruno Larouche répondra à la question Monsieur le Président.

M. BRUNO LAROCHE

4815 À ma connaissance non. Probablement que le barrage s'est relevé. Le lac s'est relevé, les berges se sont relevées en même temps.

LE PRÉSIDENT :

4820 L'échelle de Roberval, le zéro de Roberval c'est un repaire arbitraire?

4825 **M. BRUNO LAROUCHE**

Tout à fait.

4830 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça que j'ai compris. Donc, ça veut dire que s'il y a un relèvement isostatique, l'échelle suit le relèvement simplement, le zéro reste zéro mais si on avait un GPS, bien ça pourrait avoir une variation mais c'est une borne arbitraire.

4835 **M. LAVAL TREMBLAY :**

4840 Vous me permettez de ne pas être en accord avec ça. D'abord pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'on ne parle pas d'un phénomène marginal. À l'heure actuelle, la documentation que j'ai consultée indique que sur l'ensemble du bouclier laurentien, on parle encore de relèvement de l'ordre de 2 millimètres par année, ce qui n'est pas beaucoup. Si on ajoute ça sur un siècle, on parle d'une vingtaine de centimètres de relèvement.

Alors c'est un peu comme relever une cuvette, un bain.

4845 **LE PRÉSIDENT :**

Je conviens avec vous, mais c'est une question qui peut être difficile à régler parce qu'effectivement, même le relèvement isostatique pourrait être différent à l'ouest du lac qu'à l'est du lac.

4850 **M. LAVAL TREMBLAY :**

C'est effectivement le cas. Il est différent. Et c'est beaucoup plus important.

4855 **LE PRÉSIDENT :**

Ça devient difficile à anticiper.

4860 **M. LAVAL TREMBLAY :**

Mais là où je veux en venir dans le fond. Là où je veux en venir Monsieur le Président, c'est que compte tenu que je considère, avec ce que j'ai comme information, que ce n'est pas un phénomène marginal, il faudrait au moins statuer sur où est-ce qu'en est rendu aujourd'hui. Vous savez ça peut avoir plein d'incidence notamment sur la ligne des propriétés.

4865

LE PRÉSIDENT :

4870 Oui, mais je vous invite à produire un mémoire et argumenter cet estimé-là. Là vous me donnez une opinion. Le but ici c'est d'avoir, de poser des questions. Là, vous êtes en train de me donner de l'opinion.

M. LAVAL TREMBLAY :

4875 En fait, je reviens à ma question initiale.

LE PRÉSIDENT :

4880 Oui.

M. LAVAL TREMBLAY :

4885 Parce que je veux justement m'écarter de la prise de position personnelle. Il faut qu'il y ait une évaluation du niveau réel en tenant compte du phénomène isostatique en 2017 par rapport à 2015.

LE PRÉSIDENT :

Vous nous en parlerez dans un mémoire.

4890 **M. LAVAL TREMBLAY :**

D'accord. Alors c'était ma question adressée à l'initiateur. Si on veut avoir une réponse éventuelle à cette question-là, il faut que la démarche soit entreprise.

4895 **LE PRÉSIDENT :**

4900 Oui, mais comme je vous dis pour l'instant, ici, la première partie de l'audience publique, c'est d'aller chercher les compléments d'information, c'est l'état de situation plus raffinée que dans l'étude d'impact disons.

M. LAVAL TREMBLAY :

Donc, la donnée n'est pas existante pour l'instant.

4905 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

M. LAVAL TREMBLAY :

4910

Donc, la réponse est non. Elle n'est pas existante.

LE PRÉSIDENT :

4915

Non, à ce moment-là, on sait qu'on ne procède pas. Donc, si vous dites ça serait important qu'ils le fassent, c'est de l'argumenter dans un mémoire.

M. LAVAL TREMBLAY :

4920

C'est bon. Je reviens sur un point pas mal plus facile à résoudre, c'est l'entente de principe convenue avec les élus de la MRC notamment au niveau du cycle annuel des travaux. Si on revient sur l'entente conclue avec le milieu sur les mandats notamment confiés au Conseil de gestion du lac, on va conduire au dernier item que, un des mandats est d'assurer le suivi de la conformité des travaux avec la planification intégrée des ressources, les MRC, de la Première Nation.

4925

Or, je pense que pour arriver à cette validation, ce suivi de conformité-là, il faudrait que ça apparaisse en quelque part dans le cycle annuel des travaux, alors est-ce que vous avez envisagé d'inclure cette démarche-là dans votre cycle annuel idéalement en amont de l'ensemble de votre cycle annuel.

4930

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

4935

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

On a expliqué que le mécanisme de suivi des travaux et d'élaboration des travaux s'intégrerait dans le système de gouvernance. Donc, il est prévu dans les différentes étapes que le Conseil de gestion soit impliqué.

4940

LE PRÉSIDENT :

On ne sait pas encore, pour résumer il y aura toujours le site de Rio Tinto Alcan, mais le Conseil de gestion durable par exemple pourrait créer un site Internet, c'est ce que je comprends.

4945

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Ça sera au Conseil de gestion à le déterminer.

4950 **LE PRÉSIDENT :**

C'est au Conseil de gestion de décider qu'est-ce qui fait mais exemple le Conseil de gestion pourrait lui aussi diffuser, mais on ne le sait pas encore parce qu'il faut que ce soit mis sur pied.

4955 **M. LAVAL TREMBLAY :**

Ce n'est pas une information à diffuser, c'est une démarche formelle de validation, de conformité des travaux préalables au cycle annuel des travaux.

4960 **LE PRÉSIDENT :**

4965 Sauf que, là ici, ce qu'on a c'est l'entente de principe, le détail, ce qu'on comprend était mettre en place du côté du Conseil de gestion. Le promoteur nous a expliqué, il va collaborer à l'intérieur de ce Conseil, c'est l'état de situation qu'on a à ce moment-ci.

4970 Donc, c'est pour ça que je disais à plusieurs reprises il va y avoir des suggestions à faire, donc les mémoires sont rendues publiques tout le monde peut les lire, là il y a des choses qui vont être prises par disons les MRC, la Première Nation, ils vont dire : « à ça c'est une bonne idée, O.K. on va essayer de l'intégrer » c'est un peu comme ça que ça va marcher pour l'instant.

4975 Donc, c'est pour ça, on n'a pas de réponse claire étant donné que là pour l'instant, la seule existence que le Conseil a, le comité scientifique c'est dans les petits carrés qui sont ici à l'intérieur du document.

M. LAVAL TREMBLAY :

Ça me convient. Une autre petite question Monsieur le Président, si vous me le permettez?

4980 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4985 **M. LAVAL TREMBLAY :**

4990 Qui réfère à la gestion réelle par rapport à la gestion théorique. Il a été question de ça lors de certaines rencontres avec le promoteur, l'initiateur, et le comité du milieu incluant là j'étais présent effectivement. J'aimerais que le promoteur, si c'est possible, nous explique la différence entre une gestion réelle et une gestion théorique dans un premier temps et en second lieu, ce qui est un peu la suite des choses, est-ce que cette gestion réelle-là s'applique sur l'ensemble de la période libre de glace du lac donc incluant la période de crue?

Je connais un peu la réponse, mais j'aimerais l'entendre du promoteur.

4995 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Gauthier.

5000 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

J'aurais besoin de me refaire préciser la question, Monsieur le Président s'il vous plait?

LE PRÉSIDENT :

5005 Pouvez-vous la reformuler.

M. LAVAL TREMBLAY :

La différence entre la gestion réelle et la gestion théorique?

5010 **M. BRUNO LAROUCHE :**

Est-ce qu'on parle de la différence entre les simulations qu'on a effectuées pour chacune des années et ce qui arriverait dans la vraie vie?

5015 **M. LAVAL TREMBLAY :**

En fait ce que vous nous avez expliqué, c'est que, mettons qu'une quote maximum n'a pas dépassé de 16 pieds, vous gérez en bas de ça pour vous assurer de ne pas dépasser cette quote-là, ce que vous appelez la gestion réelle. La gestion théorique étant de 16 pieds.

5020 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Bien, on n'a pas nous de terminologie, gestion théorique puis gestion réelle, ça c'est pour préciser Monsieur le Président. Puis je vais laisser monsieur Larouche répondre de manière plus précise, mais quand on fait des gestions de réservoirs, on ne vise pas à être toujours sur les limites. On cherche toujours à avoir de la marge de manœuvre donc on ne vise pas d'être à 16.5 pieds pile, on vise toujours d'être en bas de, à peu de choses près, ça peut arriver qu'on aille à la limite précise mais on ne vise pas les limites, on cherche toujours à avoir des marges de manœuvre.

5030 Monsieur Larouche pourrait compléter.

5035 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'effectivement, je me souviens dans je ne sais plus quel document de l'étude d'impact mais il y avait eu des discussions peut-être en rapport avec les questions qui avaient été posées par les ministères, donc sans nécessairement que ce soit ces termes. Mais ce que j'en comprends ça allait dans le sens de la question de monsieur Tremblay.

5040

Oui, Monsieur Larouche.

M. BRUNO LAROUCHE :

5045

Alors si on fait une comparaison par exemple aux résultats des modèles mathématiques lorsqu'on donne une contrainte au modèle mathématique de 16 pieds, le modèle arrive, peut s'accoter directement dessus.

5050

Nous, en pratique, bon supposons qu'on a une quote de 16 pieds l'été, on est plutôt à 15.9. On se garde toujours un 2, 3 centimètres de marge de manœuvre au cas où est-ce qu'il arrive une précipitation directe ou un événement météo. Il y a toujours cette marge de manœuvre-là, mais ce que monsieur Gauthier mentionnait, c'est que, en général, les gens pensent que pour nous ce qui est intéressant c'est de gérer le Lac Saint-Jean plein. Mais ce n'est absolument pas le cas.

5055

Typiquement l'été, on gère à 15 pieds. On aime avoir de la marge de manœuvre en haut pour être capable de capter des crues subites et d'avoir une certaine marge de manœuvre par en bas au cas où est-ce qu'on a des événements comme on mentionnait au début de l'après-midi.

5060

Si on a des événements secs, ça nous donne une marge de manœuvre avant d'atteindre le minimum de 14 pieds. Fait que typiquement lorsqu'on regarde les données d'observation qu'est-ce qu'on a fait au cours des dernières années, vous allez voir que, la médiane des courbes de niveaux d'eau, est à l'entour de 15 pieds, 15.1 pieds pour la période d'été. Fait que, on vise toujours à se donner une marge de manœuvre puis au début des crues d'automne, il y a une tendance à la baisse il faut se faire de la place pour les crues d'automne.

5065

LE PRÉSIDENT :

Par prudence, vous faites de la place.

5070

M. BRUNO LAROUCHE :

Par prudence. C'est ça.

5075

LE PRÉSIDENT :

5080 Vers la fin septembre. Ce qu'on voyait d'ailleurs dans les graphiques, il y a un accroissement majeur des probabilités de tempêtes à partir du 20 septembre qu'on voit par des données qui étaient publiées dans l'étude d'impact.

M. LAVAL TREMBLAY :

5085 Mais vous me permettez un commentaire là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

5090 Oui. Allez-y.

M. LAVAL TREMBLAY :

5095 On parle des normes, là on commence à parler des vraies choses sur ce que monsieur Larouche vient de dire. C'est ce que j'ai entendu.

5100 Ce que je voudrais ajouter c'est que l'acceptabilité du scénario M était largement fondée sur la marge de manœuvre que disait conserver dans le même sens que vient de décrire monsieur Larouche, Rio Tinto a la gestion courante du niveau du Lac Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

5105 C'est ça.

M. LAVAL TREMBLAY :

5110 Donc pour moi...

LE PRÉSIDENT :

5115 Ce qu'on comprend ça serait la même façon.

M. LAVAL TREMBLAY :

5120 La question - Pour en revenir à la question initiale c'est est-ce que cette marge de manœuvre-là est applicable tout le temps. Et, on comprend aujourd'hui avec la crise qui est en train de se préparer sur la gestion au niveau du lac, à quel point cette question-là est cruciale.

LE PRÉSIDENT :

5120 Ça, on comprend ça. On a une explication. Oui, Monsieur soit Gauthier ou Larouche.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

5125 Bien, c'est toujours fonction des apports. Là, on est des apports qui sont en dehors des normales donc on se retrouve dans des conditions en dehors de la normale. Donc on ne peut pas garantir en fonction des variations des apports qu'on va toujours pouvoir respecter la quote. Ce n'est pas le cas, or on le voit peut-être cette année, on va peut-être excéder le 17.5 mais on voit que sur une base historique, quand les apports sont normaux, on est capable de respecter toutes les quotes.

5130

M. LAVAL TREMBLAY :

Ça inclut le printemps?

5135

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

5140 Ça inclut le printemps. On a eu une crue en 2014 à 10 800 mètres cubes de pointe, cette année la crue est de 9 000 mètres cubes par seconde de pointe on a beaucoup plus d'eau dans le temps, en 2014, ça avait été une crue très très subite, on avait eu une pointe à 10 800 mètres cubes/seconde puis on avait été à 16.5 pieds je pense qu'on avait excédé de 2 ou 3 centimètres pour une journée. Donc, on était dans la limite de la précision de la mesure.

LE PRÉSIDENT :

5145 Dans le patron de précipitation, oui, l'accumulation de neige est différente donc de 2014, c'est ce qu'on a compris.

M. LAVAL TREMBLAY :

5150 En fait ce que je comprends des propos puis je ne vais poursuivre un peu en termes de la question dans ce sens là, c'est que je pense, on va convenir que le printemps, en fait, en période de crue, c'est pas mal plus difficile de garder la marge de manœuvre qu'on évoque, c'est ce que je comprends et ça aussi met en relief l'espèce de difficulté à vivre avec le scénario à 17 pieds pour pas mal de monde, riverains autour du Lac Saint-Jean, c'est ça que je veux évoquer.

5155

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, vous pourrez nous en faire part dans le cadre de votre mémoire.

5160 **M. LAVAL TREMBLAY :**

C'est un peu le sens de ma question, ce n'est pas de piéger Rio Tinto d'aucune manière, c'était plutôt de baliser un peu cette réalité de gestionnaire-là qui est convenue d'ailleurs dans l'entente.

5165 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Vous pourrez nous en parler.

5170 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Monsieur le Président, par contre, je voudrais mentionner que le 16.5 ou le 17 ne fait pas de différence, n'a pas de différence significative sur la marge de manœuvre lors des crues normales.

5175 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous gérez, comme vous l'avez expliqué hier, en fonction des prévisions à court terme?

5180 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Effectivement Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

5185 C'est ce qui a été expliqué hier par monsieur Larouche. Donc, ça vous va?

M. LAVAL TREMBLAY :

5190 Oui, oui, ça va. Merci. Je voudrais revenir peut-être sur l'élément de gestion au niveau du lac convenue avec les parties.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5195 **M. LAVAL TREMBLAY :**

5200 En fait, il y a quatre notes qui sont absolument essentielles à l'entente, qui ont été convenues. Notamment, la note numéro 2, vous me permettez de la citer : « Rio Tinto s'engage à gérer le niveau maximum du Lac Saint-Jean en considérant les événements météorologiques ponctuels pouvant être anticipés à court terme. Ces niveaux sont sous réserve des phénomènes naturels et imprévisibles

5205 pouvant survenir. ». Hier ou avant-hier je pense, il y a eu une question à cet égard et il y a pas de réponse claire, en tout cas, que moi j'ai perçue de la part du promoteur sur cet engagement-là, c'est-à-dire qu'on évoquait plutôt la difficulté de tenir compte de vent soudain qui était pratiquement un problème imprévisible.

LE PRÉSIDENT :

5210 Avec l'état actuel des connaissances.

M. LAVAL TREMBLAY :

Avec l'état actuel des connaissances.

5215 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que monsieur Gauthier nous expliquait et monsieur Larouche.

5220 **M. LAVAL TREMBLAY :**

5225 Mais l'engagement qui est là ne concerne pas cet état de situation, ça engage par rapport à des événements météorologiques ponctuels qui peuvent être anticipés. Ce que j'aimerais connaître de l'initiateur actuellement, c'est quelles sont les balises pour définir ces événements météo-là et quelles seront les réactions de l'initiateur si ça se produit. Je parle en terme de niveau, de baisse de niveau, ainsi de suite.

LE PRÉSIDENT :

5230 Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

5235 Donc, notre gestion se fait en considérant tous les événements météorologiques en termes de précipitations et de température. C'est les deux éléments, les deux intrants avec lesquels il y a suffisamment de précisions sur les données pour être capable d'utiliser ces éléments pour faire notre gestion des niveaux.

5240 Donc, toutes les modifications des données météo sont considérées, monsieur Larouche pourra le spécifier, mais aux 12 heures, on roule nos modèles de simulations et nos modèles de prévisions puis on réajuste nos consignes d'opération en fonction des changements, des apports tant de température que de précipitations, chose que nous faisons présentement de manière très, très, très serrée et qu'il y a beaucoup de variations présentement et on tient compte de ces variations dans toutes nos prévisions puis nos opérations.

5245 **M. BRUNO LAROUCHE :**

J'ajouterais peut-être que typiquement lorsqu'on est près des quotes maximales puis on a des précipitations qui sont annoncées, on a tendance à baisser le réservoir pour s'assurer de ne pas déverser cette eau aux centrales plus en aval. Fait que typiquement, lorsqu'il arrive des « coups d'eau » on essaie de rebaisser le réservoir pour accueillir ces apports supplémentaires.

5250

LE PRÉSIDENT :

24 à 48 heures à peu près, exemple.

5255

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui.

5260 **LE PRÉSIDENT :**

Fait que ça vous va. Si vous avez d'autres questions, je vous invite à les acheminer par écrit s'il vous plait.

5265 **M. LAVAL TREMBLAY :**

Certainement, je ferai ça.

LE PRÉSIDENT :

5270

Si vous pouvez nous les envoyer par écrit pour les autres questions parce que je voudrais pouvoir passer les deux participants suivants. Donc, gênez-vous pas, envoyez nous ça par écrit.

M. LAVAL TREMBLAY :

5275

Excellent. Merci.

LE PRÉSIDENT :

5280 On va vous faire un traitement dès mardi suivant, la semaine prochaine, on va faire un traitement.

M. LAVAL TREMBLAY :

Merci beaucoup.

5285

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

5290 **M. LAVAL TREMBLAY :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

5295

Je vais maintenant inviter madame Claire Simard.

MME CLAIRE SIMARD :

5300

Bonjour, Monsieur le président. Messieurs les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

5305

Bonjour, Madame.

MME CLAIRE SIMARD :

5310

Mon nom c'est Claire Simard. Dans ma présentation, j'aimerais vous dire que ma famille a été une victime directe du rehaussement des eaux de 1926. Elle a perdu complètement sa terre et il y a eu un décès aussi.

Mais ma question n'a pas rapport à ça.

5315

Il y a des études qui ont été faites sur le, pour le réensablement des rives avec le sable du lac, là. Après ça il y a des études qui ont été faites sur la faune à cause de ça. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire.

LE PRÉSIDENT :

5320

Les impacts sur la faune du rechargement.

MME CLAIRE SIMARD :

5325

C'est ça. Mais je voudrais savoir s'il y a des études qui ont été faites sur les perrés, sur les poissons, l'effet des perrés sur les poissons, ça l'a un impact.

LE PRÉSIDENT :

5330

Comme l'empiétement dans l'habitat du poisson par les perrés?

MME CLAIRE SIMARD :

5335

Oui, c'est ça, s'il y a des études qui ont été faites sur ça, si ça dérange.

LE PRÉSIDENT :

5340

On va commencer par aller du côté de Monsieur Gauthier.

MME CLAIRE SIMARD :

5345

C'est parce que ça fait des années que le lac a toujours été normal, je veux dire sans empierrement pendant des années de temps mais là, ça peut-être un effet sur les poissons ça?

LE PRÉSIDENT :

On va poser la question au promoteur.

5350

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur Larose répondra à la question Monsieur le Président.

M. MARTIN LAROSE :

5355

Pour ce qui est des perrés, étant donné le niveau auquel ils sont installés, étant donné que c'est l'ajout de pierres en rive, l'avis de Pêche et Océans Canada, au niveau des autorisations, c'est qu'il n'y a pas de perte d'habitat de poisson.

5360

Et, il faut avoir en tête que quand on met en place un perré, c'est pour protéger une rive, pour empêcher qu'il y ait de l'érosion pour que les sédiments de la berge s'en aillent vers le plan d'eau. Donc, c'est pour atténuer un impact. Le perré est en quelque sorte une mesure d'atténuation de l'érosion, pour stopper l'érosion.

5365

Et quand on a fait des travaux sur d'autres types de structure avec des pierres, il y a eu des études des pêches qui ont été faites qui montrent que, autour des épis, autour des brise-lames, le poisson utilise la zone parce que ce que ça fait ces structures-là, c'est que ça allonge la ligne de rivage. Un épi va allonger la ligne de rivage, va créer d'un côté une zone avec une baie, de l'autre côté une

5370 zone avec un avancé et d'un côté une zone abritée contre la vague et l'autre côté une zone plus soumise à la vague. Donc, ça crée des habitats un peu plus variables et les poissons vont autour de ça.

LE PRÉSIDENT :

5375 Vous avez parlé d'un avis de Pêche et Océans, est-ce que c'est spécifique au lac?

M. MARTIN LAROSE :

Pour le Programme de stabilisation des berges.

5380 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Est-ce que vous pouvez nous remettre l'avis?

M. MARTIN LAROSE :

5385 Oui, on l'a, on l'a même dans une des annexes, je crois.

LE PRÉSIDENT :

5390 Ça serait dans une annexe. O.K.

M. MARTIN LAROSE :

On va vous le transmettre.

5395 **LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier, ça fait que si c'est dans l'annexe, nous indiquer l'annexe tout simplement comme information.

5400 **M. MARTIN LAROSE :**

Oui.

5405 **LE PRÉSIDENT :**

Sinon, déposez l'avis. On peut aussi envoyer la question du côté du ministère de la Faune, parce qu'on sait que le ministère de la Faune suit aussi le poisson au Québec. Madame Gagnon.

5410

MME KARINE GAGNON :

5415 Bien, première chose, Monsieur Larose, si c'est possible qu'il puisse déposer les études dont il fait mention sur l'abondance des poissons fourrage autour des épis ou des perrés. On aimerait en prendre connaissance.

LE PRÉSIDENT :

5420 O.K.

MME KARINE GAGNON :

5425 Sinon, mises à part les études dont on a parlé hier, on n'a pas d'autres documents ou études qui peuvent affirmer, infirmer si ça l'a un impact ou pas sur son abondance, sur l'abondance des poissons fourrage.

LE PRÉSIDENT :

5430 Donc, Monsieur Larose, vous allez déposer donc du côté de Rio Tinto des documents complémentaires.

M. MARTIN LAROSE :

5435 Des suivis ponctuels, Ça n'a pas été des suivis de longue durée, mais des suivis ponctuels. Ça va être déposé.

LE PRÉSIDENT :

5440 Très bien. Fait qu'on prend ça en note pour faire le suivi pour s'assurer que les documents soient déposés.

Ça vous va, Madame Simard.

5445 **MME CLAIRE SIMARD :**

5450 Si, ça ne dérange pas pour la faune, est-ce que ça peut changer. Mettons, mettre plus de poissons indésirables qu'on voudrait, vu qu'il y a plus d'ombrage dans les zones où est-ce qu'il y a moins de courant, ça pourrait peut-être faire proliférer les poissons qu'on désire moins?

LE PRÉSIDENT :

5455 On va poser la question du côté du promoteur.

M. MARTIN LAROSE :

5460 Il faudrait que je comprenne un petit mieux la question peut-être savoir quelle espèce Madame considère comme indésirable.

LE PRÉSIDENT :

5465 Est-ce que ça peut favoriser des espèces d'eau chaude comme la perchaude, des choses comme ça? Je ne suis pas un spécialiste en poisson.

MME CLAIRE SIMARD :

5470 Ou bien des goujons, ou bien nous autres on avait de la ouananiche.

M. MARTIN LAROSE :

5475 Oui, je comprends, oui je comprends sauf qu'il faut avoir en tête que les poissons peut-être que vous Madame, vous ne cherchez pas quand vous pêchez, peuvent eux être utilisés par d'autres poissons comme proie donc ils peuvent être bénéfiques.

5480 Dans le cadre de la ouananiche, certaines espèces de poissons que vous, comme pêcheur sportif, veux dire qu'ils sont indésirables ne nuisent pas à la ouananiche en terme de production. Au contraire, ça peut être même une proie potentielle.

Ce n'est pas la même chose si on parlait d'un lac à omble de fontaine, un lac à truite mouchetées, là, l'ajout d'espèces devient une baisse de production. Mais ce n'est pas le cas pour la ouananiche.

MME CLAIRE SIMARD :

5485 Parce qu'il y a eu des ménés beaucoup. Il y en a beaucoup qui ont pêché avec des ménés.

M. MARTIN LAROSE :

5490 Oui.

5495 **MME CLAIRE SIMARD :**

Puis ça l'a dérangé un peu la ouananiche ça.

5500 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez de ménés, c'est des poissons qui ont été laissés par les pêcheurs.

5505 **MME CLAIRE SIMARD :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Puis ils ont fait la visite des milieux.

5510

MME CLAIRE SIMARD :

Qui venaient d'ailleurs, mettons là.

5515 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, est-ce que c'est une problématique, soit ici ou soit du côté du MFFP, est-ce que ces poissons intrusifs-là sont une problématique dans le Lac Saint-Jean?

5520 **M. MARTIN LAROSE :**

Présentement, au Lac Saint-Jean quelles espèces ont été introduites, la barbotte c'est une espèce qui a été introduite et ça c'est prouvé. Le lien entre l'introduction des espèces et la ouananiche n'est pas comme je vous ai dit, la ouananiche est un prédateur, est un poisson prédateur, est un poisson qui dès son entrée dans le Lac Saint-Jean se nourrit de poissons, principalement de poissons. Donc, l'ajout de nouvelles espèces de ménés, ne va pas avoir un impact direct sur la productivité en ouananiche. Ça ne serait pas le cas avec d'autres espèces sportives visées qui n'auraient pas la même alimentation.

5525

5530 **LE PRÉSIDENT :**

Relativement agressif.

5535

M. MARTIN LAROSE :

Oui, c'est ça.

5540

LE PRÉSIDENT :

Bien. Ça vous va?

5545

MME CLAIRE SIMARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

5550

C'est moi qui vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Roger Tremblay.

M. ROGER TREMBLAY :

5555

Ça va être correct Monsieur le Président, j'ai eu la réponse à ma question. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Pardon.

5560

M. ROGER TREMBLAY :

J'ai eu la réponse à ma question.

5565

LE PRÉSIDENT :

Vous avez eu la réponse. O.K. Très bien. Donc, je vous remercie pour la précision.

5570

Alors monsieur Tremblay était la toute dernière personne qui était inscrite au registre. Alors, je vais si vous me laissez 21 secondes pour que j'aie chercher le discours de fermeture, parce qu'on fait toujours un discours de fermeture d'audience. Il y a des petits rappels à faire, fait que je veux être sûr de ne rien oublier.

5575

Alors, dans la procédure, on a des règles de procédure qui désignent le temps pour la première partie de l'audience publique et le temps pour la deuxième partie de l'audience publique.

Alors à ce stade-ci ce qu'on dit c'est que les séances de la première partie de l'audience publique se terminent maintenant.

5580 On sait par exemple que certaines informations complémentaires, on en a pris note sont attendues en réponse à des questions. Nous on va faire un suivi dans les prochains jours pour s'assurer que les réponses se rendent et puissent être mises le plus rapidement possible sur le site Web du BAPE.

5585 Comme toujours la commission compte recevoir au plus tard dans les 24 / 48 heures. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics.

5590 C'est important qu'ils soient rendus publics le plus tôt possible pour permettre aux gens de pouvoir en prendre connaissance afin de pouvoir enrichir leurs mémoires et l'expression des opinions qu'ils vont exprimer au cours de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu, notamment, ici même, à compter du 13 juin et par la suite à Saint-Félicien à compter du 19 juin.

5595 Entre-temps, la commission poursuit ses travaux bien entendu. En outre, elle consent recevoir jusqu'au lundi, 15 mai prochain, comme je l'ai dit tout à l'heure à 16 h les questions écrites provenant des personnes qui n'ont pu assister aux séances ou des participants qui sont actuellement présents n'ont pas pu poser ou ils vont y penser en fin de semaine.

5600 Le délai autrement dit du 15 mai prochain 16 h, c'est le délai qui va officiellement fermer la première partie de l'audience publique en tant que tel.

Aujourd'hui, on ferme les séances de la première partie. Lundi, la première partie va être terminée officiellement à ce moment-là.

5605 Bien entendu, il appartient à la commission d'apprécier l'intérêt que les questions présentent pour ses travaux et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent.

5610 Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet. Et ainsi que dans les centres de consultation qui sont ouverts ici même.

L'ensemble du dossier est disponible dans les centres de consultation dont vous trouvez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

5615 De plus, afin d'augmenter la participation publique, la commission permet aux citoyens de transmettre leurs commentaires sur le projet. C'est une nouveauté qu'on essaie de voir qu'est-ce que ça peut donner. C'est un peu un projet pilote. Donc les gens qui désirent faire des commentaires donc ça veut dire que, des fois, on recevait des courriels, un paragraphe, deux paragraphes, ça ne correspond

pas, c'est un commentaire, mais qui ne correspond à la définition d'un mémoire, parce qu'un mémoire normalement, on dit il faut qu'il aie une structure.

5620

D'ailleurs on a des documents qui décrivent comment doit être fait un mémoire. Donc, on dit position, argumentaire, des choses comme ça mais des fois, les gens ils veulent seulement faire un commentaire. Puis des fois on recevait des courriels, ça n'a pas le statut de, ce n'est pas clairement marqué que c'est un mémoire non plus, ça peut pas vraiment être considéré un mémoire fait qu'on était souvent embêté qu'est-ce qu'on fait avec des courriels comme ça.

5625

Donc, pour donner la possibilité aux gens qui veulent se prononcer sur le projet ou ils veulent aborder un seul point spécifique en quelques lignes, on tente de donner la possibilité de le faire. Donc c'est un peu, je dirais expérimental à ce stade-ci.

5630

Donc, les commentaires, donc les gens qui désirent faire ce commentaire, vous devez remplir le formulaire électronique de commentaires qui est mis en ligne, qui est disponible toujours sur le site Web du BAPE dans la section **À surveiller** du mandat en cours.

5635

Le formulaire sera disponible et accessible du vendredi, donc 12 mai 9 h jusqu'au mardi, 13 juin à 16 h.

5640

Ce qui correspond à la journée qu'on débute la deuxième partie de l'audience publique. Parce que pourquoi on le ferme à ce moment-là, c'est que dans nos règles de procédure, on ne permet pas aux gens de commenter les prises de position et les mémoires des participants. Donc, les gens qui viennent poser des mémoires, personne n'a le droit de commenter les mémoires de l'autre. Surtout si quelqu'un passe en premier puis il y aurait des gens qui viendraient après commenter, ce n'est pas équitable. La personne surtout si elle n'était pas là la même journée pourrait dire : « bien là, je voudrais avoir un droit de réplique » et ce n'est pas le but de l'exercice.

5645

Donc, c'est pour ça qu'on dit c'est du 12 mai 9 h jusqu'au mardi 13 juin à 16 h.

5650

Le BAPE est respectueux des points de vue, des valeurs et du droit à l'expression, par contre les propos jugés à l'égard des commentaires bien entendu diffamatoires, haineux, xénophobes, et cetera, sexistes, disgracieux seront supprimés sans préavis. Bien entendu, on va les examiner avant de les mettre en ligne.

5655

Les commentaires sont rendus publics en bloc à la fin de la deuxième partie de l'audience publique en même temps donc au même titre que les mémoires qui vont avoir été déposés par des participants mais dont les participants n'auront pas exprimé le souhait de venir les présenter.

Donc à la toute fin de la deuxième partie, nous allons mettre les commentaires en ligne au même titre que tous les autres mémoires. Et après ça, nous autres on va regarder, on va traiter ça et on va inclure une synthèse des commentaires à l'intérieur du rapport.

5660

Puis plus tard, le BAPE va faire une analyse, on pourrait dire de valeur, qu'est-ce que ça a donné de positif, de négatif de permettre aux gens de faire les commentaires. Est-ce que ça l'a augmenté la participation, est-ce que ça l'a augmenté l'argumentaire des éléments? En tout cas, on va faire un exercice lié à ça pour voir si c'est un service qu'on pourrait dire qu'on pourrait offrir dans le futur.

5665

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale en remplissant le formulaire électronique de l'avis d'intention mis en ligne et disponible sur le site Web du BAPE dans la section toujours **À surveiller** du mandat en cours au plus tard le 25 mai prochain à 16 h.

5670

L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique. Alors pour les séances ici à Alma et pour les séances à Saint-Félicien.

5675

En deuxième partie, je rappelle que la disposition de la salle sera différente. Seule la table des participants ou des intervenants et celle de la commission demeurent en place. Bien entendu, il y aura toujours une table de support analyse puis une table pour l'accueil. Les promoteurs et les personnes-ressources qui souhaitent être présents sont les bienvenues mais ils seront assis parmi le public. Ils ne seront plus appelés à intervenir officiellement devant la présente commission.

5680

Je rappelle la deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions. Donc, citoyens, groupes, municipalités, organismes municipaux, para-municipaux, entreprises. Le sujet c'est le projet et les répercussions du projet, ça peut être aussi des propositions. Je veux dire, nous, on voudrait avoir, on verrait les choses de telle façon, donc ça peut être une critique, ça peut être des suggestions.

5685

J'accorderai 15 minutes par présentations. Nous pourrons mes collègues et moi, pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de l'opinion.

5690

Donc, les mémoires on les demande d'avance, on en prend connaissance donc les gens peuvent faire des mémoires substantiels, ce qu'on demande aux gens c'est de venir faire une présentation synthétique du mémoire.

Il est important de mentionner que les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission donc on ne les diffuse pas d'avance.

5695

C'est un peu la même chose pour les horaires de la commission, ce qu'on fait aussi, c'est que, un peu à quelques jours avant, lors ce que l'horaire est assez bien bâti, on le diffuse mais on le donne pas, quand il s'agit d'un citoyen, on ne donne pas son nom, citoyen, une entreprise c'est pas pareil, on inscrit le nom de l'entreprise sans les gens veulent savoir bien qui vient, c'est une municipalité, quelqu'un veut savoir bon la MRC de Maria-Chapdelaine vient quand? Bon, bien on essaie de mettre l'horaire une couple de jours en avance fait que les gens peuvent le savoir. Mais pour les citoyens, on met seulement

5700

le nom de citoyen pour permettre de conserver l'intimité des gens jusqu'à temps qu'ils viennent exprimer leur position devant la commission.

5705 Par ailleurs, justement, plus en détail, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elle porte notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Si, on ne censure pas les mémoires, on ne modifie pas les mémoires nous-mêmes, mais si un mémoire pose des problèmes, on va le signifier à la personne, d'ailleurs on peut lui demander de modifier son mémoire. Si la personne veut qu'on puisse diffuser le mémoire donc c'est des droits d'auteur ça nous pose un problème de diffusion, par exemple.

5710 Donc, les règles plus en détail sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil.

5715 Puis comment exprimer votre opinion. Je rappelle, il existe trois façons de vous exprimer : vous déposez un mémoire et vous signifiez votre désir de venir le présenter en séance publique devant la commission; vous pouvez déposer un mémoire sans le présenter en séance publique ou vous pouvez simplement signifier votre intention de faire une présentation verbale en séance publique sans déposer de mémoire.

5720 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission, il est recommandé, alors que l'organisme dépose un mémoire s'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe. C'est important que les mémoires qu'on sache vraiment qui parle, des fois ça peut être un organisme ou une municipalité, c'est peut-être plus facile de donner l'exemple du côté d'une municipalité. Vous avez une municipalité, vous avez le conseil municipal, vous avez de l'administration municipale. Donc, dans certains cas, ça peut être uniquement l'administration municipale qui vient parler, dans d'autres cas, ça sera des conseillers municipaux; dans d'autres cas, c'est l'administration qui vient parler mais elle est appuyée par résolution du conseil municipal.

5730 Donc, c'est important de le savoir surtout nous quand on fait la synthèse pour éviter de faire une erreur de représentation si on dit : l'administration municipale de Roberval, et alors que c'était la municipalité au complet parce que le conseil municipal appuyait ou vice versa. Donc on ne veut pas commettre d'impair. Donc, c'est important quand c'est un organisme qui vient de bien décrire qui fait le mémoire, c'est l'organisme lui-même et de préciser la fonction de la personne qui va venir présenter le mémoire.

5740 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières aux mémoires. Le document peut être consulté toujours sur le site Web du BAPE et également disponible à l'accueil.

5745 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au plus tard le 8 juin à 16 h. En ligne via l'hyperlien du dépôt de mémoire dans la section **À surveiller** du mandat en cours. C'est le mécanisme disons le plus rapide. Sinon, par la poste. Mais idéalement, ça évite.

5750 À nouveau nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de service aux citoyens que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

La première question, je vous rappelle porte sur le moyen de transport utilisé pour assister à l'audience publique afin d'évaluer ce que la participation du public engendre comme émission de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une donnée qui s'inscrit dans la logique du développement durable.

5755 De plus, plus il y aura de questionnaires remplis par les participants, plus nous aurons un portrait sur les émissions de GES.

5760 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Gauthier, ainsi que toute son équipe, les personnes-ressources qui sont venues assister parfois patiemment. On les a peu questionnées, on s'en excuse mais on va pouvoir vous envoyer des questions par écrit.

Donc, je remercie donc toutes les personnes-ressources, et merci aussi aux participants d'avoir apporté leur contribution ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

5765 Beaucoup de questions qu'on n'avait pas pensées, donc on a pu avoir des questions enrichies par rapport aux nôtres.

5770 Enfin je remercie les gens de la technique, au fond ici, monsieur Richard Grenier, Michel Guimond, Maxime Légaré. À distance, notre sténographe, Cindy Lavertu. De même que toute l'équipe du BAPE qui est présente ici cet après-midi, Sylvie Mondor, Jasmin Bergeron, Diane Paquin, Caroline Cloutier, René Beaudet, on ne l'a pas vu ici, il est à Saint-Félicien ainsi que mes collègues. Bien entendu, je remercie Éric-Antoine Lavoie et Pierre Renaud pour leur support.

5775 Et donc, je vous invite à vous inscrire pour présenter des mémoires et pour avoir le plaisir de vous revoir à compter du 13 juin prochain et je vous remercie encore une fois de votre participation.

Merci.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

5780

5785

5790

5795

Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténotypie, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5800

Cindy Lavertu

CINDY LAVERTU, s.o.

Membre du tableau des sténographes officiels

5805